



2. 1 Rapport de Présentation - Diagnostic

PRESCRIPTION PAR DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE

17 FEVRIER 2015

ARRET PAR DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE

15 DECEMBRE 2019

ENQUETE PUBLIQUE

APPROBATION PAR DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE

ET EXECUTOIRE LE

Plan Local d'Urbanisme	1
Commune d'URTACA.....	1
Analyse du développement de la commune	4
1. La commune dans la Région Corse et au sein du PADDUC.....	5
2. La commune dans le Pays de Balagne.....	9
3. Fonctionnement à l'échelle de la commune.....	20
4. Identité et patrimoine de la commune.....	29
5. Description des principaux monuments.....	39
Analyse de l'état initial de l'environnement.....	49
1. Milieu physique.....	50
2. Energie et Climat.....	57
3. Biodiversité et trame verte et bleue.....	65
4. Paysages naturels et agricoles.....	79
5. Risques naturels.....	101
6. Pollutions et nuisances.....	108
7. Synthèse des enjeux environnementaux.....	115
La population et ses évolutions	118
1. La situation en Corse.....	119
2. Une population concentrée à Ajaccio et Bastia.....	119
Les petites communes rurales se repeuplent.....	121
3. Forte attractivité mais faible fécondité.....	123
4. L'habitat et ses évolutions.....	127
5. Une répartition des constructions qui tend vers l'isolement et l'étalement.....	130
<i>La morphologie urbaine de la commune dans son ensemble présente ainsi les</i> <i>caractéristiques de ce qui est traditionnellement appelé "le village Corse";.....</i>	<i>130</i>
6. La carte communale de 2015.....	132
7. Les autorisations de construire.....	135
8. Les centres de vie.....	137
9. L'agriculture.....	138
Les premières orientations du projet d'aménagement et de développement durable	146
1. Le champ des orientations générales et objectifs du PADD.....	147
2. LE PADD, PORTEE ET CONTENU.....	147
3. DU DIAGNOSTIC AUX ORIENTATIONS : LES GRANDS EQUILIBRES DU TERRITOIRE.....	150

Analyse du développement de la commune

1. La commune dans la Région Corse et au sein du PADDUC.

La commune est définie dans le PADDUC comme une unité villageoise dépendant du bassin de vie d'Île Rousse et de Calvi.

« Les unités villageoises composent le bassin de vie, support de ressources patrimoniales et de logements ».

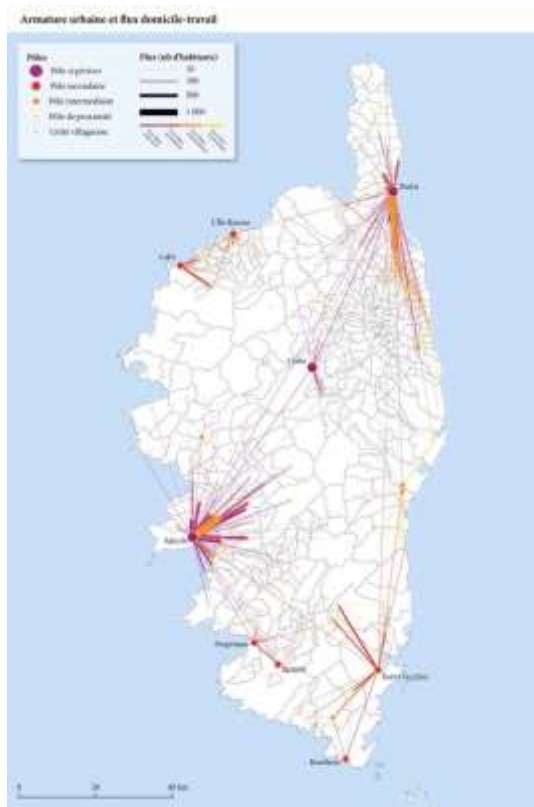
De nombreuses généralités sont reprises et détaillée dans le SCOT que le syndicat mixte de Balagne est en train de mettre en place (voir plus loin).

- **L'unité villageoise dans son**



Source : Insee.
© Insee - Ign 2012

bassin de vie



La commune est une unité villageoise faisant partie du bassin de vie « rural » de Calvi. Néanmoins, il s'agit de noter que la commune se situe sur le territoire charnière de l'Ostriconi qui articule Calvi à Corte et Bastia.

- **Les déplacements : réseaux et mobilités**

La commune est traversée par la Route Territoriale 30, communément appelé « Balanina ». Cet axe routier relie Ponte-Leccia à Calvi, en traversant la ville d'Ile Rousse.

L'accès de la commune aux équipements de première et seconde nécessités oblige à des déplacements compris entre 26km (26 minutes d'Ile Rousse) , 40km (40 minutes de Corte) et 68km (1h10 de Bastia).

Parmi ceux-là, c'est le pôle d'Ile Rousse qui apparaît plus précisément comme catalyseur des déplacements domicile-travail, pour une moyenne de 10 habitants (la commune comptabilisant 186 habitants).

Les déplacements s'effectuent essentiellement en véhicule individuel, la commune ne bénéficiant d'aucune alternative réelle en terme de mobilité.

Néanmoins, il existe un service de ramassage scolaire, permettant la mobilité des élèves de la maternelle au lycée entre Urtaca et Pietralba et Urtaca et Ile Rousse. Ce service est assuré par la Collectivité de Corse (CDC) et la communauté de communes des Cinq Pieve.

La voie ferrée, quant à elle, relie la ville de Corte à Calvi : c'est une ligne antenne dite ligne de la Balanina. Néanmoins, la commune d'Urtaca ne bénéficie pas de cette desserte.

Ce réseau desservant l'intérieur de la Balagne.

Le réseau ferré est aujourd'hui peu concurrentiel à l'usage du véhicule individuel en raison de l'éloignement et de la difficulté d'accès aux gares de proximité (aucun service de cabotage par les transports collectifs).

Les gares les plus proches sont celle de Pietralba, sur la commune de Castifao (12km, soit 14min) et celle Novella (8,6km, soit 15min).

Le port de commerce le plus proche est celui d'Ile Rousse, qui dessert les ports de Nice, Toulon, Marseille et Livourne.

L'aéroport le plus proche est celui de Calvi-Sainte-Catherine.

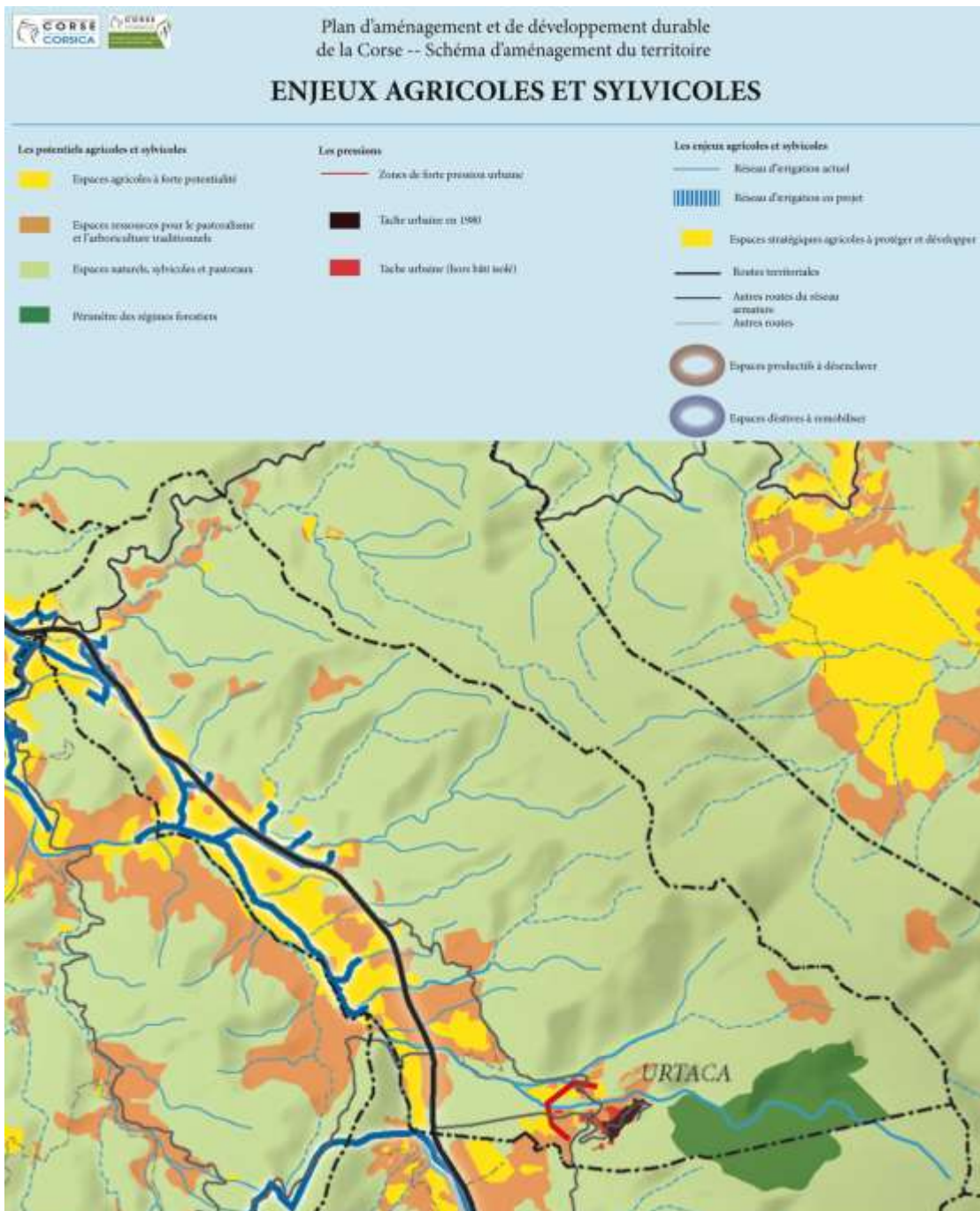
Les enjeux en terme de mobilités sont davantage évoqués dans le SCOT de Balagne et dans l'étude particulière mobilité et TIC en Pays de Balagne qui seront présentés au chapitre suivant.

- **La destination d'usage des sols**

La carte générale de destination des sols affirme la commune d'Urtaca comme une commune dont l'économie se développera résolument en lien avec ses espaces agricoles, pastoraux et naturels.

La commune d'Urtaca se définit comme ayant un potentiel agricole et pastoral en fond de vallée de l'Ostriconi.

Le long du vallon de Gargalagna, affluent de l'Ostriconi, l'occupation du sol est très diversifiée : des espaces agricoles aux espaces forestiers à promouvoir, le village s'est également implanté à proximité du chemin de l'eau.



L'ensemble des espaces naturels, sylvicole et pastoraux, s'ils sont à préserver dans leur ensemble, ne bénéficie pas aujourd'hui d'une caractérisation de leur richesse.

- **Les enjeux agricoles et sylvicoles.**

L'objectif du PADDUC est de protéger ces espaces :

- Protéger les terres cultivables agricoles ou équipés ou en projet d'irrigation
- Maintenir les espaces pastoraux complémentaires du capital agricole productif et favoriser leur désenclavement
- Gérer durablement les espaces naturels et forestiers

A ce titre, elle bénéficie à ce jour de 300ha d'Espace Stratégiques Agricoles représentés en jaune sur la carte : « Ils sont constitués par les espaces cultivables (moins de 15% de pente) à potentialité agronomique, incluant les espaces pastoraux présentant les meilleures potentialités, ainsi que par les espaces cultivables et équipés ou en projet d'un équipement structurant d'irrigation. (leur surface au PADDUC est de 105119ha) ».

Sur la commune, nous pouvons lire nettement une continuité de ces espaces en fond de vallée de l'Ostriconi.

Elle bénéficie également de nombreux espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle : ils sont constitués par les espaces à vocation pastorale reconnus d'intérêt agronomique pour les systèmes de production traditionnel.

La plus grande partie de son territoire est inscrite comme un ensemble d'espaces naturels, sylvicole et pastoraux qui sont constitués d'espaces naturels, forestiers, arborés, agro-pastoraux ou en friche.

L'extension urbaine plus récente qui « descend » du village tend à faire pression sur le foncier agricole en aval, dans la plaine.

Il est mentionné la nécessité de limiter cette extension afin de préserver le capital communal en terres cultivables.

Les enjeux :

- Développer un vrai projet agricole sur la commune
- S'inscrire dans un projet intercommunal agricole pour atteindre l'auto-suffisance alimentaire escomptée au sein du projet de région
- Porter un projet de valorisation des espaces naturels

2. La commune dans le Pays de Balagne.

Le village d'Urtaca marque l'entrée Est de l'intercommunalité depuis la commune de San Gavino di Tenda par la route de l'Agriate.

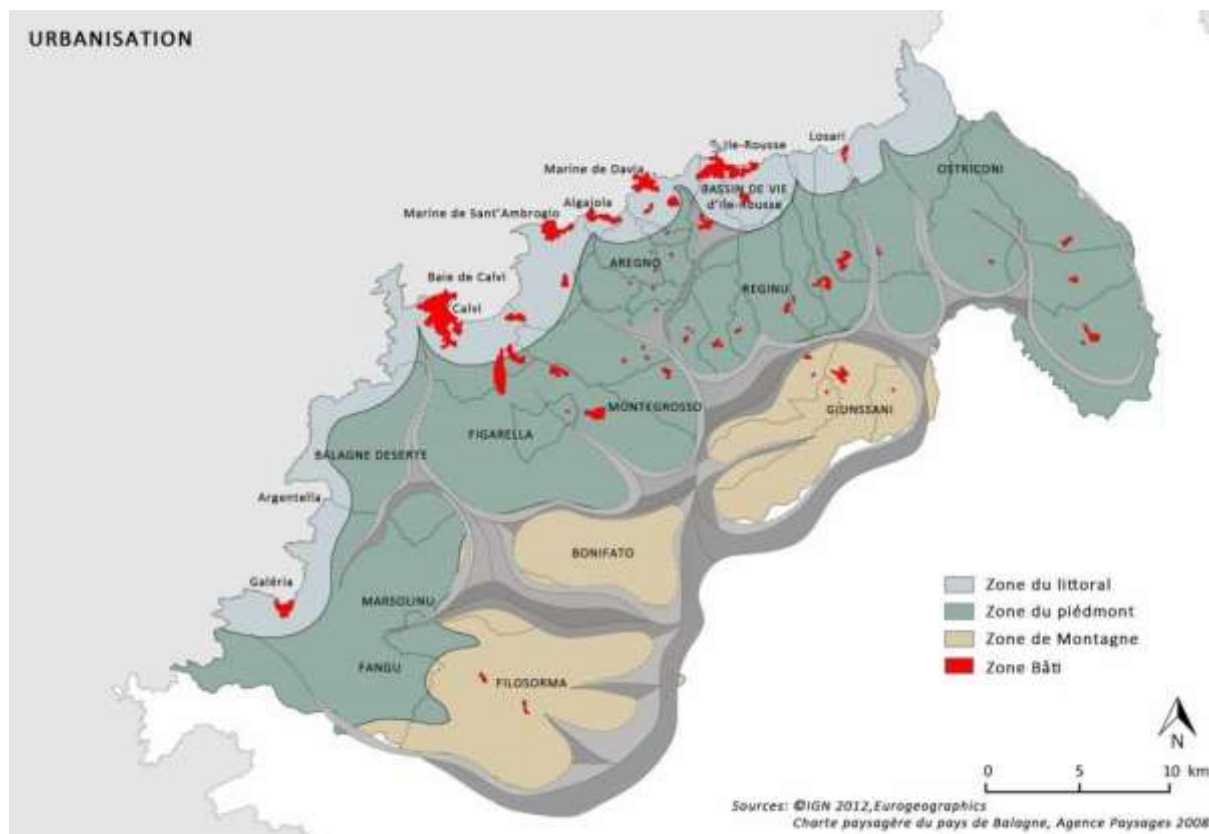
L'embranchement avec la Balanina se situe sur la commune d'Urtaca.

L'intercommunalité a décidé de mettre ses compétences relatives à l'aménagement de l'espace, en lien et pertinence avec les autres intercommunalités de la micro-région de Balagne :

- La communauté des communes de Calvi Balagne
- La communauté des communes d'Ile Rousse balagne

Ce syndicat mixte « Pays de Balagne » a pour charge l'élaboration du SCOT en cours de réalisation et le pays de Balagne a également développé une charte architecturale, urbaine et paysagère.

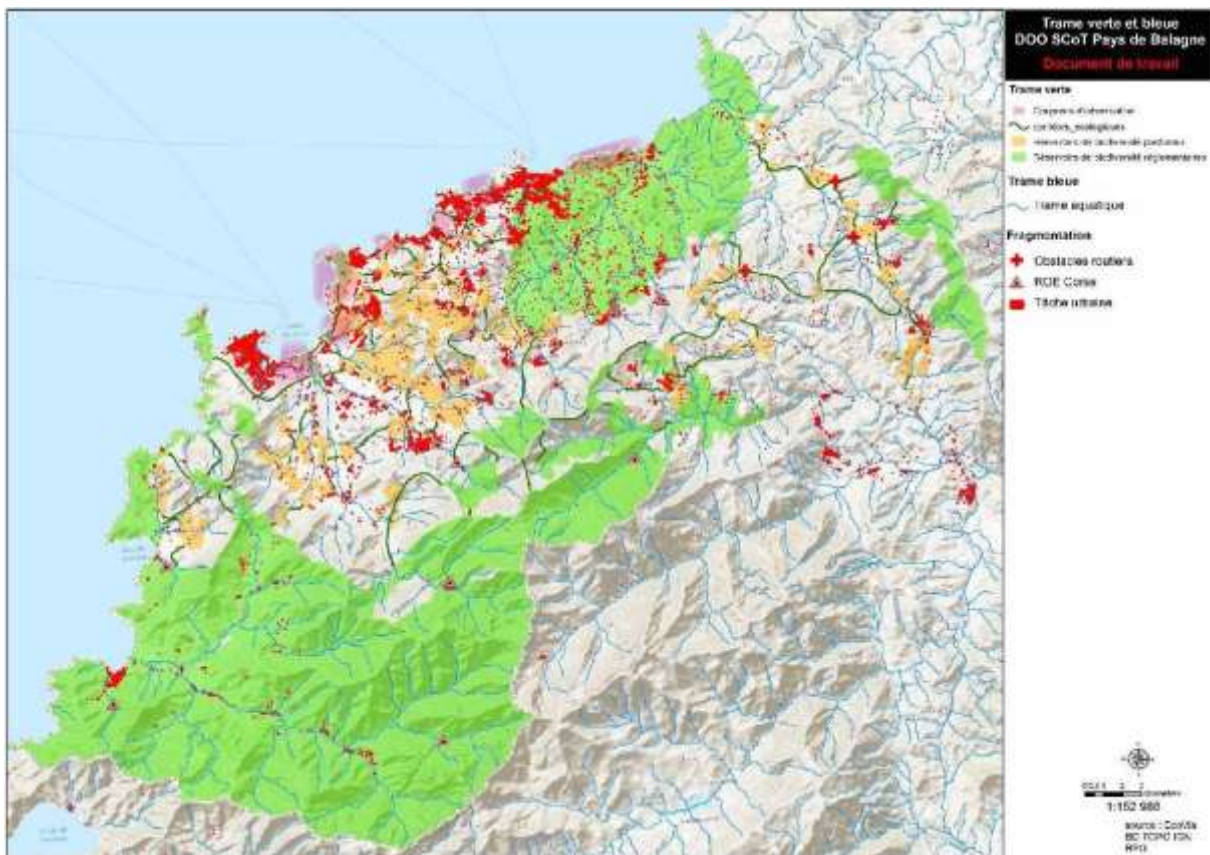
**Pays de
Balagne**
SYNDICAT MIXTE



Le projet de SCOT se développe comme suit :

- Fonder la stratégie territoriale sur un modèle urbain économe et sur la valorisation des ressources et des atouts balaniques
- Renforcer la solidarité territoriale entre les différents villages du littoral, du piémont et des espaces de montagne
- Assurer l'économie du territoire par une économie attractive, performante, durable, démultipliée par le renforcement des filières innovantes.

Concernant la commune d'Urtaca, il s'agit de préserver les qualités naturelles et paysagères de la trame verte et bleue, la préservation des espaces stratégiques agricoles et sylvicoles (localisées dans le PADDUC).



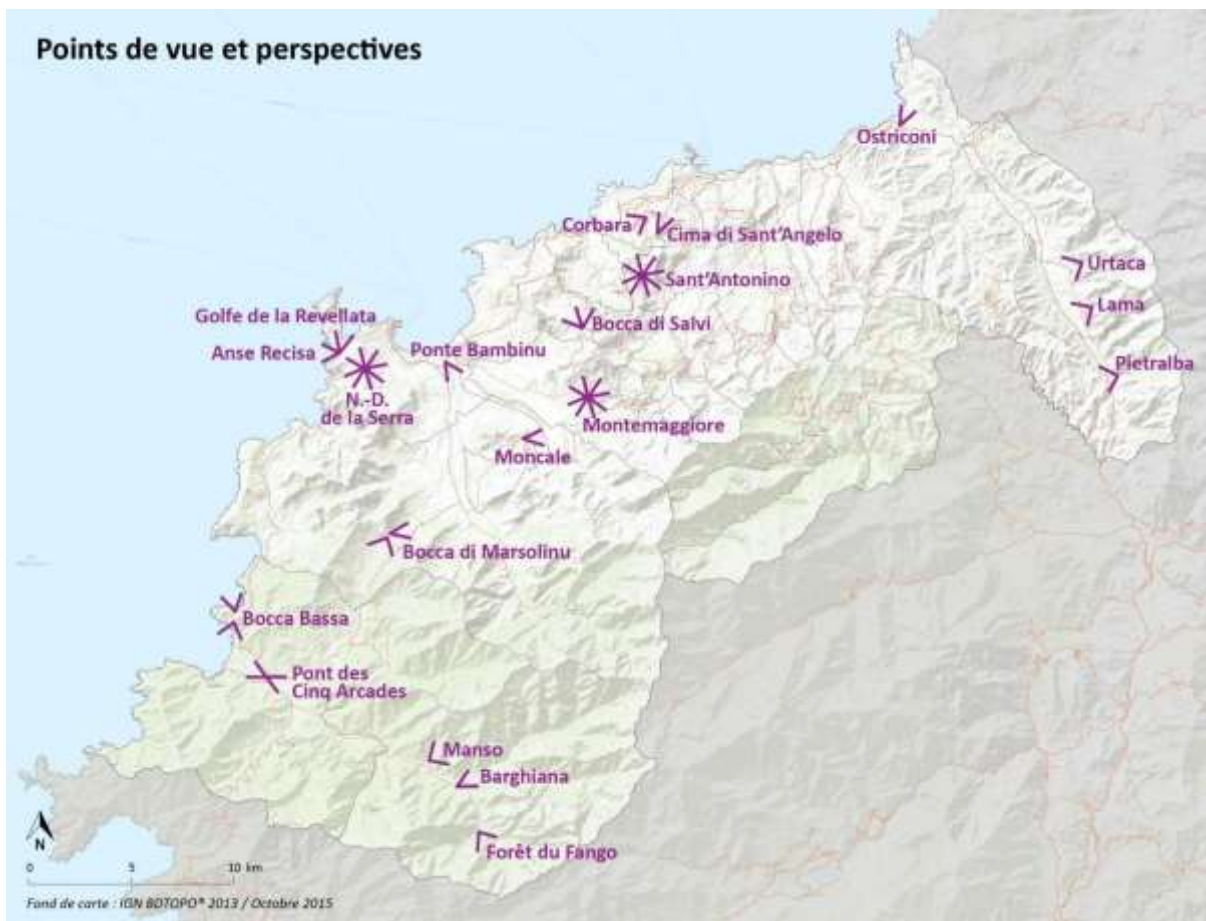
Nous observons que la commune d'Urtaca s'inscrit à la fois dans les réservoirs de biodiversité réglementaire (ZNIEFF à proximité des crêtes) et dans les réservoirs de biodiversité pastoraux en fond de vallée.

Notons que la présence de la route territoriale est répertoriée comme un obstacle routier qui fragmente la trame verte et bleue et plus spécifiquement les corridors écologiques dessinés par les cours d'eau.

La commune d'Urtaca est citée dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comme sites à enjeux dans les paysages de piémonts à l'entrée de la Balagne et de l'Ostriconi, avec les communes de Lama, de Pietralba et de Novella.

Au sein de ces paysages de piémont, il s'agit de :

- Garantir une protection et une valorisation des abords de la route territoriale (Balanina), des coteaux non urbanisés et des socles en terrasses et des respirations agricoles.
- Valoriser les cours d'eau de l'Ostriconi et le Ruisseau de Nuvalicce.
- valoriser les arbres remarquables des paysages du Piémont qui sont l'olivier et le chêne.
- Maintenir la mosaïque agro-pastorale, mais également de protéger la silhouette des villages perchés caractérisant le paysage urbain balanin et de préserver les paysages agros-pastoraux du mitage.
- Maintenir des vues panoramiques depuis les espaces en hauteur.

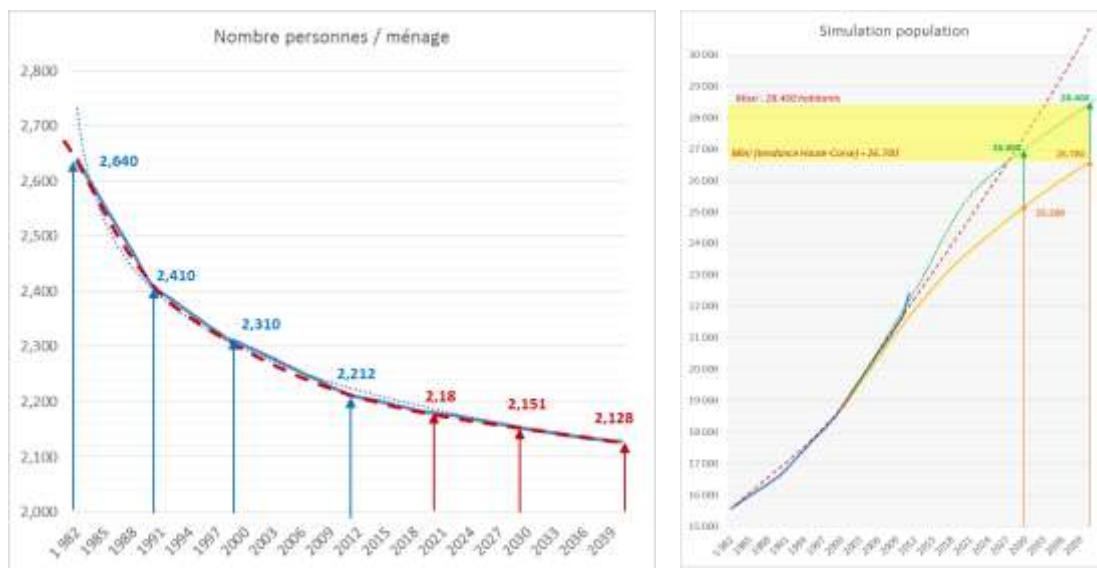


Pour protéger les espaces naturels et agricoles, il s'agit de renforcer l'armature urbaine et villageoise de la Balagne. Les villages doivent trouver un confortement autour de quelques pôles de piémont et plus généralement bénéficier d'un désenclavement.

Les communes de la Vallée de l'Ostriconi se rattachent ainsi à un pôle de niveau 3 dit « pôle de proximité » à Pietralba.

Cette armature va structurer le développement de la Balagne en définissant la répartition des nouveaux logements et des services ou commerces.

Aussi, dans les perspectives démographiques annoncées de la population balanine, la commune d'Urtaca doit trouver sa place : diminution de la taille des ménages mais augmentation remarquable de la démographie en Balagne.



Dans cette évolution démographique, l'objectif est de s'inscrire dans l'enveloppe urbaine du village, en densifiant les secteurs au plus proche des espaces déjà urbanisés avant de créer de nouvelles extensions.

Parmi les nouvelles constructions : 2990 résidences principales sont à prévoir dans l'ensemble du pays Balain en fonction des critères (géographique ou par communauté de communes). Il est également prévu la même proportion en résidences secondaires.

Ce sont donc 5980 nouveaux logements qui sont à prévoir dans le Pays de Balagne.

La répartition prévue est dictée comme suit selon l'appartenance géographique (Urtaca est définie comme commune de piémont) et l'appartenance à la communauté de communes.

La communauté de communes des Cinq Pieve di Balagna comprend 18% de la totalité des nouveaux logements, soient 1076 logements environ, dont 882 devront se trouver dans l'enveloppe urbaine, en continuité de l'existant.

Néanmoins, notons que la commune est soumise à la loi Montagne au sein de laquelle toute forme d'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les espaces déjà urbanisés.

Une enveloppe de consommation foncière pour les extensions urbaines à destination du logement a été définie dans le cadre du SCOT.

Prescription P31

Parmi les 5.980 nouveaux logements, les communes devront atteindre un objectif minimum de répartition en densification, par ensemble paysager d'une part :

	Communes littorales	Communes de piedmont	Communes de Montagne
Logements en densification	54%	15%	15%
Logements en extension	46%	85%	85%

Par communauté de communes d'autre part :

	CC Calvi Balagne	CC Bassin de Vie de l'Île-Rousse	CC 5 Pieve di Balagna
Logements en densification	37%	38%	18%
Logements en extension	63%	62%	82%

Elle se chiffre à 247ha pour l'ensemble du Pays de Balagne et un détail a été livré commune par commune. La commune d'Urtaca représente 2,2ha
 Il est également renseigné un objectif de productivité foncière nette moyenne dans les espaces d'urbanisation :

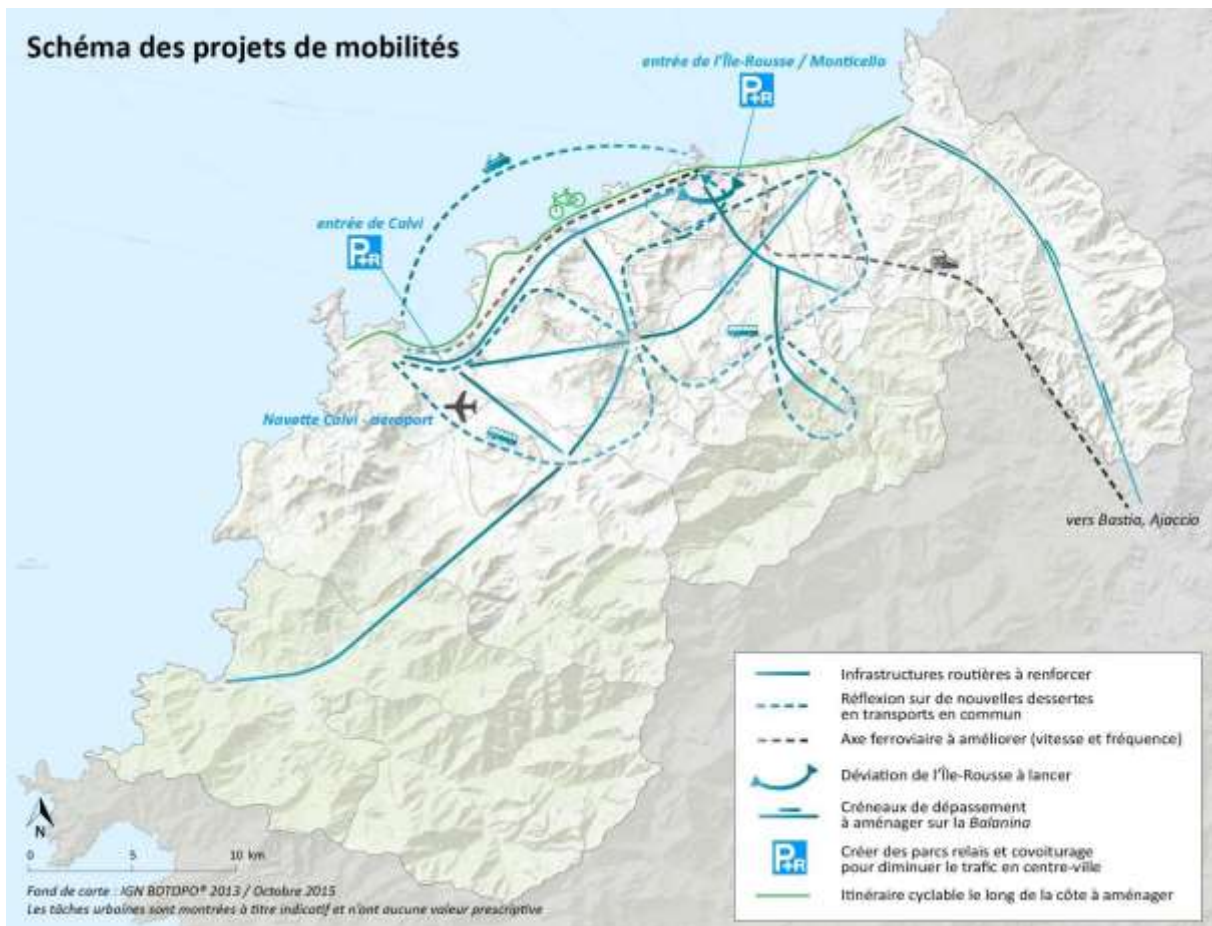
- pour les opérations d'aménagement dans les sites en densification : l'ambiance piémont moyenne est de 25 logement/ha
- pour les opérations d'aménagement dans les sites d'extension, l'ambiance piémont moyen est de 15 logements à l'ha.

Le SCOT encourage également la construction de réseau de déplacements au service d'une amélioration de la qualité de vie.

A ce titre, il s'agit d'œuvre au désenclavement des villages et de s'inscrire dans un développement cohérent entre offre en transport et développement urbain.

Néanmoins, nous noterons que les axes de développement structurants pour les modes doux se développent le long du littoral, que l'axe de transport ferré est peu accessible pour la vallée de l'Ostriconi et que la réflexion sur de nouvelles dessertes en transport en commun se concentre sur l'arrière pays Calvais et d'Ile-Rousse.

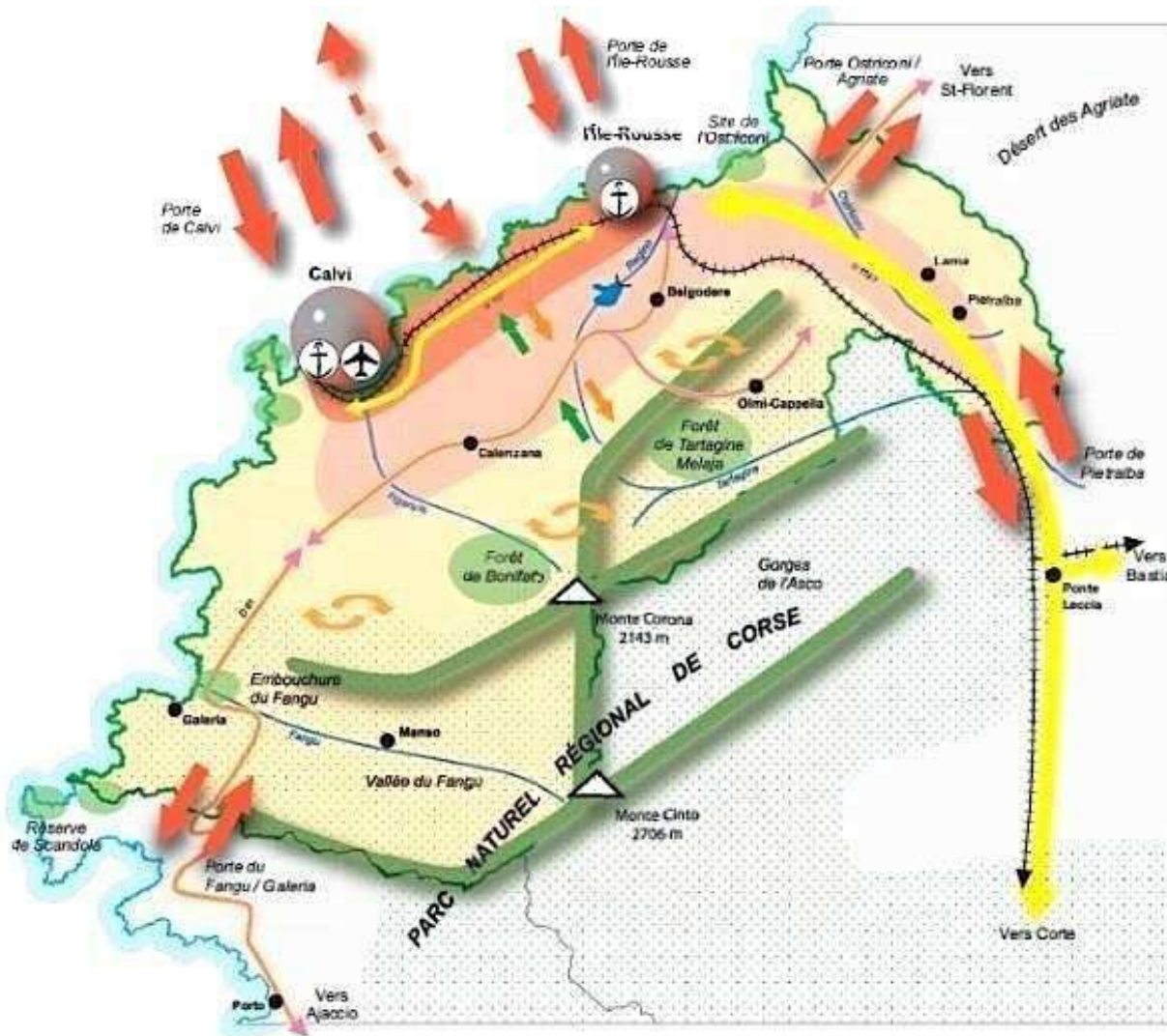
Seule la Balanina concentre les réflexions ressortissantes du SCOT qui prévoit alors trois secteurs de dépassement à aménager, dont l'un est localisé à proximité de l'embranchement sur la route du village.



Par ailleurs, le Pays de Balagne a élaboré avec le bureau d'étude Egis, un état des lieux et des fiches projets concernant plus particulièrement la question des déplacements et les possibilités d'évolution de la mobilité sur l'espace balainin.

A ce titre, nous pouvons noter que la commune est localisée comme le pôle « d'échange » entre la Vallée de l'Ostriconi et l'Agriate, du fait de la présence du croisement entre la départementale et la Balanina au Nord du site.

La commune est l'entrée Est du Pays de Balagne, mais il est clair que la Vallée de l'Ostriconi présente une logique en rupture avec le coeur de la Balagne qui s'identifie clairement autour du littoral urbain de Calvi-Ile Rousse et de leur arrière pays.



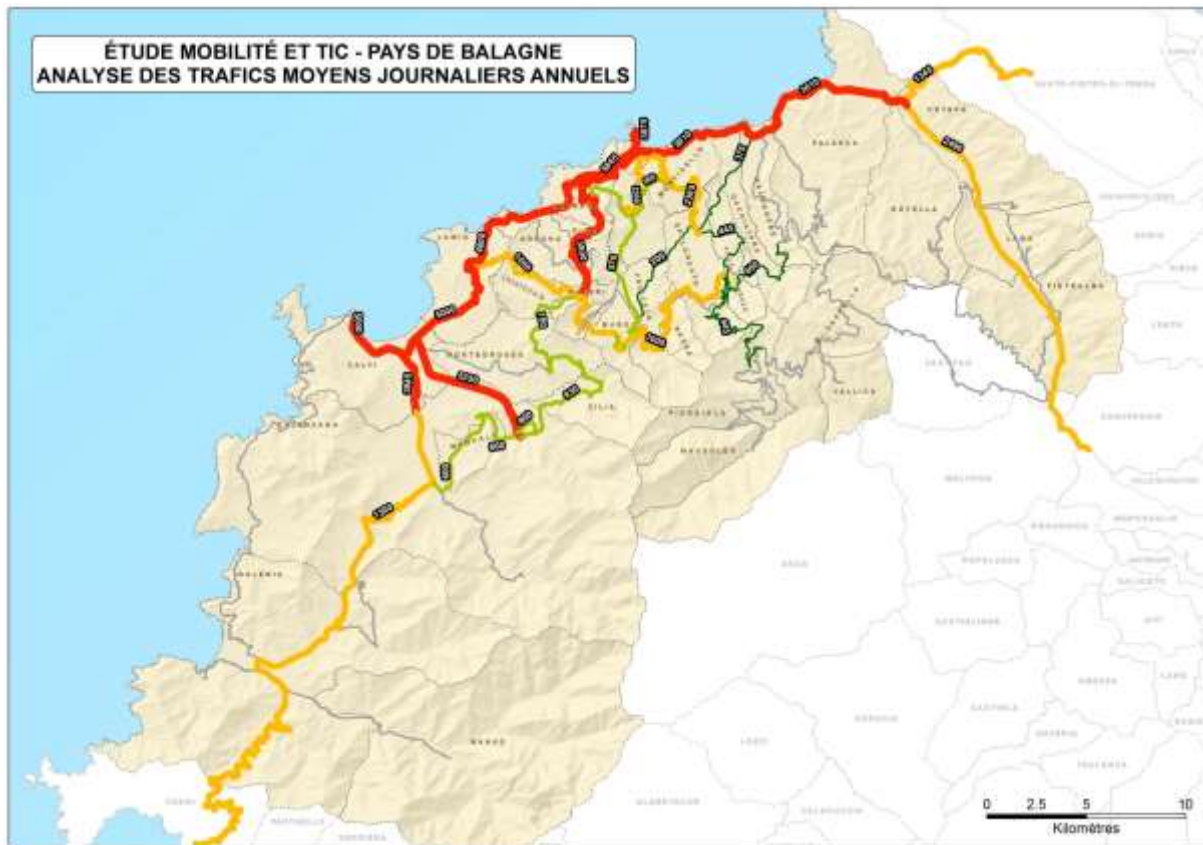
Parmi les enjeux évoqués :

- s'inscrire dans une vision générale et prospective de l'organisation des déplacements et de la mobilité sur l'ensemble du pays de Balagne,
- développer les liaisons douces en dehors des secteurs urbains
- encourager les transports et véhicules en alternative au véhicule motorisé (transport en commun, véhicule hybride ou électrique, co-voiturage, location de véhicule...)

- élaborer une série de prescriptions et/ou de recommandation allant dans le sens d'un changement de mentalité quant à l'usage du véhicule individuel motorisé (zones de rencontres...)
- améliorer l'accès aux services par la couverture numérique et le développement de services à distance pour limiter les déplacements.

Au sein du diagnostic établi, une carte demeure pour le moins intéressante : celle des flux journaliers de véhicules sur le réseau routiers structurant : la Balanina et la route de Saint-Florent. Toutes deux comptabilisent en période hivernale entre 1500 et 3500 véhicules par jour.

Outre les enjeux en termes de déplacement et mobilité évoqué précédemment, il s'agit de prendre en compte que la commune d'Urtaca est une commune structurante au regard du nombre de « traversées » et du fait que ces flux doivent s'inscrire dans le développement économique de la commune.



Il existe un schéma territorial de randonnée élaboré en 2005 par le Pays de Balagne et le pôle touristique de Balagne, dans l'optique d'une gestion commune des sentiers de randonnée par les trois communautés de communes.

Parmi les objectifs évoqués :

- promouvoir les sentiers courts de type boucle
- traverser les villages pour induire des retombées économiques
- associer les acteurs économiques des plaines



La commune d'Urtaca est en lien direct avec la commune de Lama. Néanmoins, la vallée de l'Ostriconi reste faible en offres de parcours de randonnée. Il serait souhaitable que le projet communal développe des actions en faveur d'un « bouclage » des parcours de randonnées, notamment entre l'Agriate et le Massif de Tenda, via la commune d'Urtaca.

Au titre du développement économique, le SCOT tend à optimiser la localisation des activités économiques du Pays de Balagne, pour assurer l'avenir du territoire par une économie attractive, performante, durable, démultipliée par le renforcement des filières innovantes

Le besoin calculé pour la période 2017-2035 est de 2000 nouveaux emplois dont 30% concerneront des activités nécessitant une implantation en zone d'activité économique (ZAE).

Notons que la communauté de communes des Cinq Pieve dégagerait un besoin potentiel supplémentaire d'environ 4ha qui pourraient être positionnés en création de nouvelles zones, sous condition d'élaboration d'un projet d'aménagement d'ensemble.

Là encore, notons sur le schéma de répartition des zones d'activités économiques actuelles, que les agglomérations de Calvi et d'Île Rousse comprennent la plus grande partie des secteurs économiques.

Ces besoins devraient être confirmés dans le cadre des nouvelles intercommunalités issues de la Loi Notre.

Prescription P54

Prescription relative à la localisation des activités économiques

Les perspectives du dispositif foncier d'accueil et de développement des activités économiques se déclineront comme suit :

- 16,7 hectares disponibles dans les zones d'activités économiques du Pays :

	Communes	Nom	Vocation / secteur d'activité dominant	Surface totale actuelles (ha)	Dont surface disponible (ha)
Niveau 1	Calvi	ZA di Cantone	Secteur secondaire et tertiaire	16,5	5,2
Niveau 1	Corbara	ZA de Corbara	Commerce/Artisanats	24	8,7
Niveau 2	Calvi	Secteur Valle A Legno	Secteur tertiaire	1,7	0
Niveau 2	Calvi	Aéroport Sainte-Catherine	Transport et services	3,3	0
Niveau 2	Corbara-Île-Rousse	Secteur Fogata (Leclerc)	Commerce/Medical	5,6	0,4
Niveau 2	Monticello	ZA de Castellacciu	Artisanats	4,6	0,6
Niveau 2	Belgodère	Lozari	Commerce	4	1,8
TOTAL				59,7	16,7

- Un besoin de 30 hectares supplémentaires à vocations d'activités, réparti par communauté de communes :

Répartition du potentiel complémentaire de 30 hectares		
CC Calvi Balagne	CC Bassin de vie de l'Île-Rousse	CC 5 Pieve di Balagna
16 ha	10 ha	4 ha

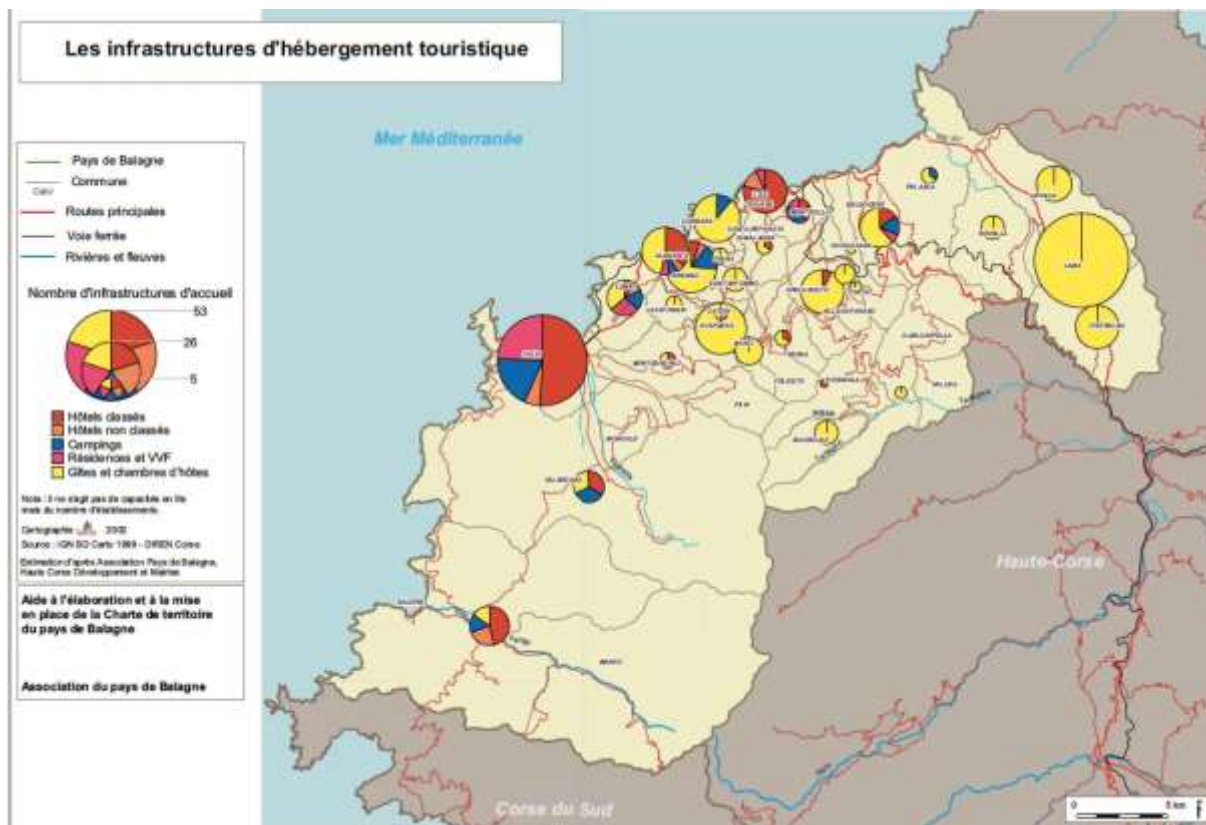
Objectifs :

- Replacer la commune d'Urtaca dans le grand territoire Balanin et la communauté de communes de Cinq Pieve en respectant les objectifs et enjeux énoncés dans le SCOT de Balagne
- Développer une spécificité balanine de la vallée de l'Ostriconi, en lien avec l'identité du fleuve, vecteur d'économie agricole et touristique
- Caractériser le village d'Urtaca dans la vallée de l'Ostriconi

Dans le diagnostic de territoire établi par le Pays de Balagne, dans le cadre de la charte du Pays de Balagne, en 2002, une carte relative aux établissements touristiques a été dressée. Bien que depuis 2002, de nouveaux établissements aient vu le jour sur le territoire communal, il est important de noter que la commune de Lama, à proximité, tend à offrir

l'offre en hébergement la plus importante de la vallée de l'Ostriconi et que plus généralement, l'offre en hébergement touristique de la vallée est très peu diversifiée.

L'enjeu sera donc de réaffirmer la commune d'Urtaca dans ce maillage économique à destination touristique, dans le respect des qualités intrinsèques d'un territoire fortement marqué par la présence agricole et naturel et mettant en scène le patrimoine bâti des villages perchés.



Le Pays de Balagne a édité un guide des bonnes pratiques architecturales et urbaines qu'il s'agira d'inscrire dans le projet de ville et sa traduction réglementaire. En effet, ce guide prend en compte les particularités des constructions balanines (méthodes et matériaux) et la nécessaire inscription des constructions dans leur environnement géographique (topographique).

Parmi les objectifs observés :

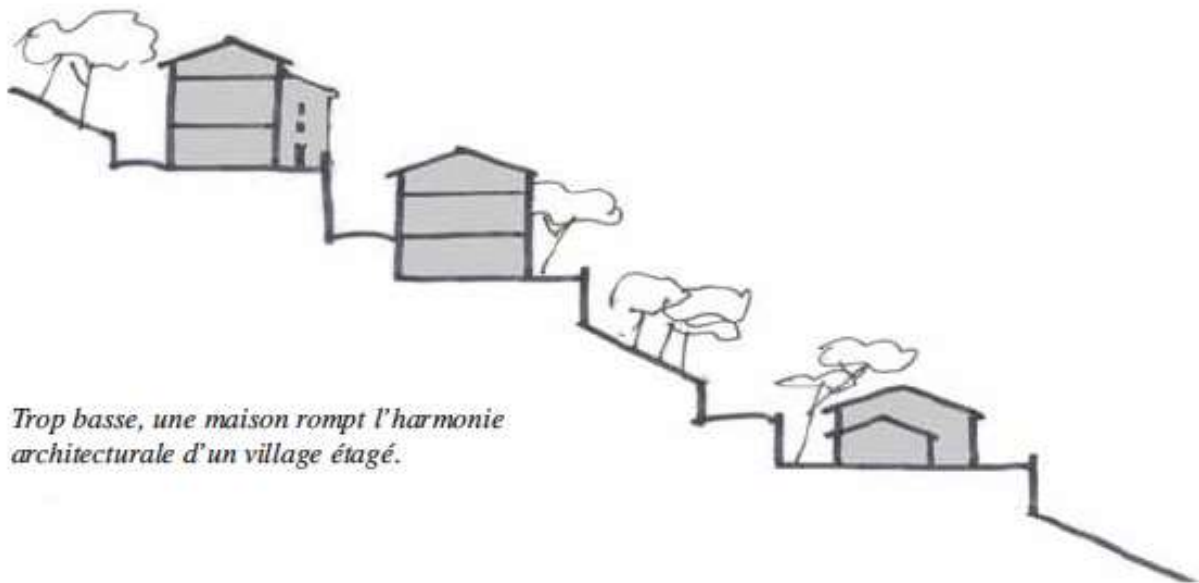
- **promouvoir le développement harmonieux des villages perchés**
- **susciter l'intégration architecturale des maisons individuelles**
- **assurer la maintenance des harmonies urbaines**
- **restaurer et valoriser le patrimoine rural identitaire**

CE QUE DOIT DIRE LE PLU :

ARTICLE UB (ou UC) 11, ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS :

Les bâtiments doivent présenter une unité d'aspect et de volume, s'adapter au terrain naturel et respecter les caractéristiques générales de l'environnement bâti, sans exclure le recours à une expression architecturale contemporaine.

La hauteur des constructions à usage d'habitation doit être sensiblement égale à celle des constructions voisines.



Exemple d'illustrations et de rédaction des prescriptions architecturales conseillées dans le guide des bonnes pratiques architecturales et urbaines du Pays de Balagne

3. *Fonctionnement à l'échelle de la commune*

- **Les équipements de la commune et leur potentialité de rayonnement**

Le village, lieu d'habitat, de commerces et de services.

Le village comprend les équipements publics structurants à son échelle : la Mairie et la Poste.

Il existe également des commerces qui assurent encore une vie de village : le bar de la place, la boulangerie (biscuiterie di U Canale) et l'épicerie.

Néanmoins, notons que l'activité du bar qui était saisonnière et à présent annuelle.

Des activités en lien avec le BTP se sont également développées dans le village.

Plusieurs associations d'intérêt sportif, patrimonial, religieux, de santé ou de loisirs créatifs sont également présentes sur le périmètre communal.

Les activités du village contribuent à faire vivre chacune des parties du village.

Il s'agirait donc, dans le projet de ville, à mettre en valeur les espaces publics à proximité des activités existantes afin de leur donner davantage de lisibilité.



Biscuiterie à la sortie du village sur la route de Lama

La périphérie villageoise et ses équipements.

L'école d'Urtaca fait partie du Regroupement pédagogique Intercommunal de l'Ostriconi comportant deux écoles, l'une à Pietralba, l'autre à Urtaca qui accueillent les enfants des villages de Lama, Novella, Pietralba et Urtaca.

L'école de Pietralba accueille les enfants de la maternelle au CE1 et l'école d'Urtaca accueille les enfants du niveau CE2, CM1 et CM2.

Cet équipement se situe au piémont des reliefs remarquables de la commune, à mi-parcours entre l'axe structurant de la Balanina et le village.

C'est un équipement qui est excentré du village, isolé de la vie villageoise.

L'association Espoir Autisme a pour projet la création d'une maison de l'autisme qui sera localisée à proximité de l'école existante. Deux équipements dont le rayonnement dépasse la seule échelle communale, devront donc fonctionner de pair.

C'est avant-tout l'interface entre les équipements et la route du village qu'il s'agirait d'améliorer en premier lieu pour sécuriser les dessertes et améliorer le fonctionnement des équipements, mais également par souci d'intégration paysagère.

En effet, l'école et la future maison de l'autisme sont deux constructions qui ont ou auront un impact visuel fort dans le paysage de plaine, encore préservé de l'urbanisation. Ces équipements se présentent comme « l'entrée basse du village ». Ils devront toutefois s'adapter d'abord aux contraintes de la discontinuité de l'urbanisation.

Aussi, il s'agira de soigner tout particulièrement les espaces non bâtis, les limites parcellaires et les abords de ces équipements pour valoriser cette séquence dans l'ascension vers le village.



La plaine agricole vecteur d'emplois.

La charcuterie Costa se situe dans la Plaine de Campo Piano, au Nord de la commune.

Il existe également une activité d'hébergement touristique et un forgeron dans la vallée.

La commune souhaiterait s'équiper d'un secteur d'activité dans ce secteur pour valoriser le savoir-faire local.

Enjeux :

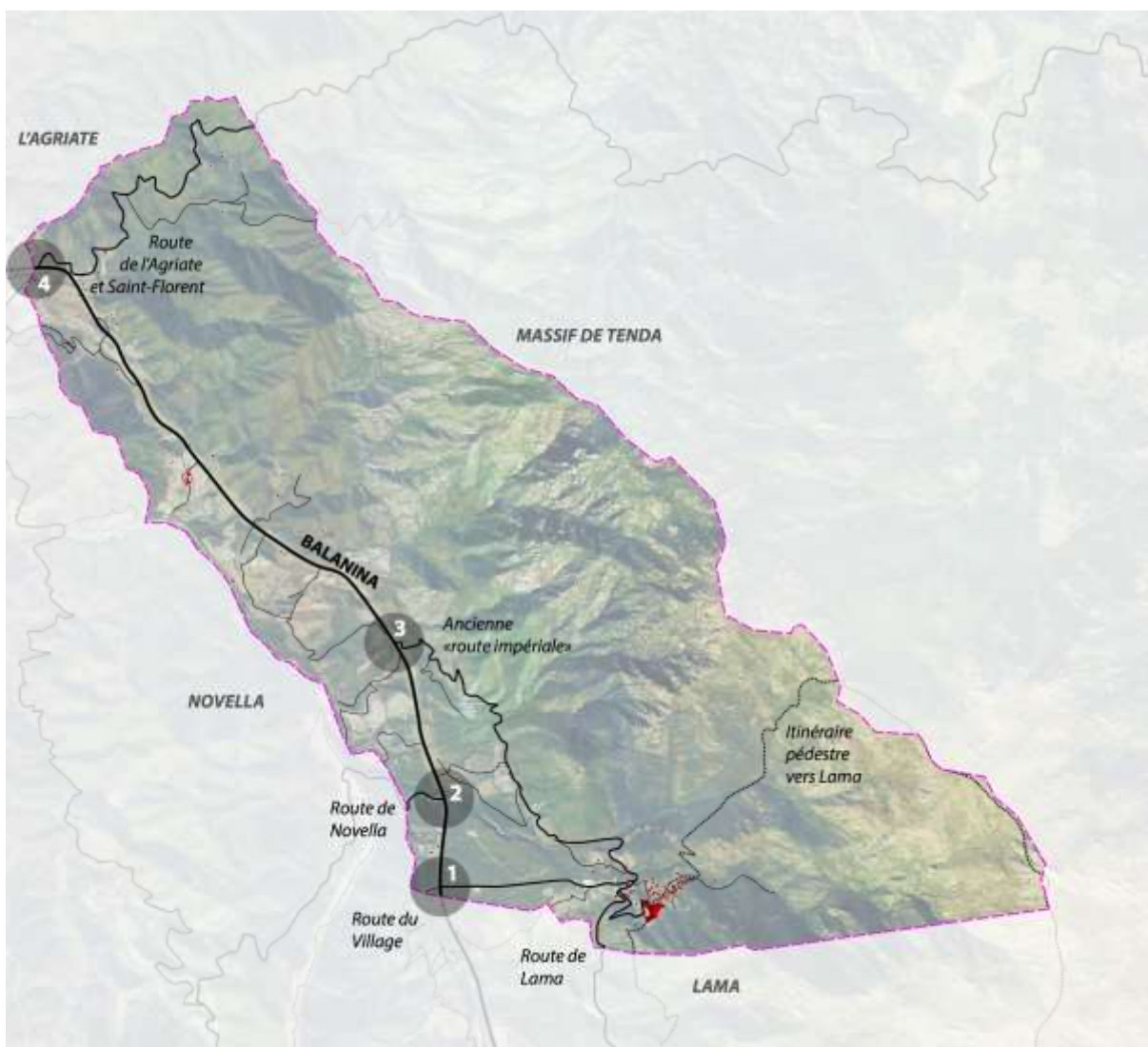
- **conforter la complémentarité des activités de la commune en fonction de leur localisation géographique**
- **A ce titre, la plaine devra inscrire ses activités en continuité avec un développement économique valorisant le patrimoine agricole, le paysage intermédiaire entre plaine et montagne sera à même d'offrir**
- **valoriser les activités, services et commerces en lien avec le patrimoine villageois et agricole**

- **La trame de déplacement**

La commune d'Urtaca présente une trame de déplacement remarquable suivant la linéarité du fond de vallée et irrigant l'espace agricole et autour du village, reliant le chapelet des villages de l'Ostriconi et le territoire de la vallée avec le Massif de Tenda.

La trame de viaire d'Urtaca se hiérarchise en un axe principal de déplacement (La Balanina), une trame secondaire de desserte de l'espace villageois, un maillage tertiaire de déplacement au cœur des espaces historiques du village.

La commune bénéficie également d'une trame de déplacement de type sentiers ou sentes piétonnes au cœur des espaces naturels et au cœur du village historique.



Carte du réseau de déplacement de la commune d'Urtaca.

La Balanina

Cet axe récent est la colonne vertébrale de la trame viaire d'Urtaca. Néanmoins, cet axe de déplacement est perçu et pratiqué aujourd'hui comme un axe de transit.

Cette voirie traverse les paysages agricoles du fond de vallée de l'Ostriconi.

Le paysage est encore marqué par les travaux de la réalisation de la Balanina : incision dans la topographie, végétation rase... aucun aménagement de proximité n'a été réalisé.

Quatre croisements ponctuent cet axe sur la commune d'Urtaca(cf. carte)

- le premier au Sud est le croisement avec la route principale menant au village d'Urtaca
- le second est la route du village de Novella
- le troisième est l'ancien tracé historique des village de l'Ostriconi (route impériale, ancienne route nationale, Urtaca/Lama/Pietralba)
- le quatrième est le croisement avec la route de l'Agriate et Saint-Florent

Cette voirie ne répond aujourd'hui qu'à la stricte nécessité de déplacement : aucune aire de repos ou de signalétique particulière d'appréciation du contexte paysager ou économique de Aux croisements, la signalétique est renseignée à minima et la gestion des vitesses est peu sécurisée.



Croisement de la Balanina avec la route du village d'Urtaca : signalétique minimale et peu de sécurité au croisement : marquage d'un stop obligeant à l'arrêt total du véhicule et participant à un conflit de vitesse avec celle de transit de la Balanina.

La route du village

C'est la route du village qui, depuis la Balanina, fait se rejoindre la plaine agricole au noyau villageois.

Côté plaine, cet axe dessert quelques exploitations de carrière et agricole, l'équipement scolaire pour desservir les principaux quartiers du village. Il se termine en amont du village, à l'orée de la forêt qui était, jadis, le départ du chemin muletier d'Urtaca vers San Petru di Tenda.

Cette voie, dans sa matérialité, se résume à la voie roulée et ne présente aucun traitement des bas-côtés des abords paysagers.

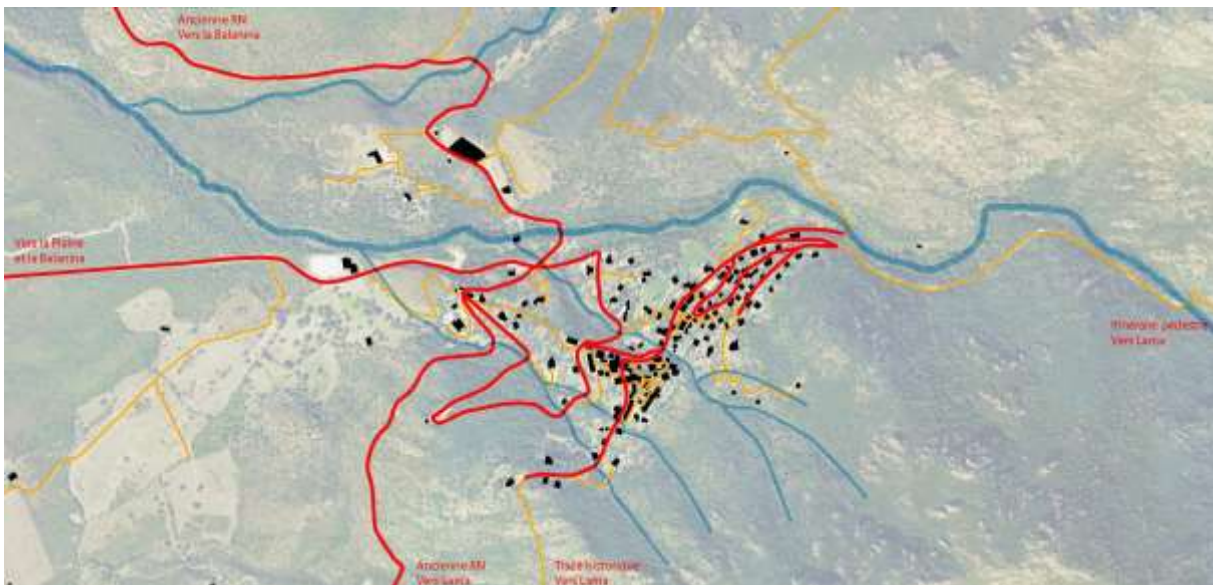
Nous rencontrons donc deux séquences : la première partie dans la plaine qui dessert des activités économiques et une seconde partie qui inscrit cet axe dans la vie du village.

La première partie présente sensiblement la même problématique que la Balanina. C'est à dire que dans sa vocation de desserte, on interrogera, à l'occasion du projet de ville, les améliorations possibles de la signalétique et de la sécurité au droit des échanges.

Dans la seconde partie, celle du village, une difficulté supplémentaire se dessine : la voie présente une étroitesse qui peut représenter des difficultés pour les déplacements des véhicules motorisés.

Les enjeux concernant cette partie de voirie sont de deux ordres :

- réinterroger le gabarit de la voie lorsque cela est possible
- favoriser les zones de rencontre avec le piéton au droit de la desserte des équipements et pour la traversée du village



Hiérarchie de la voirie sur le secteur villageois.

En rouge les voies principales : la route du village et l'ancienne route nationale

En orange, les voies secondaires et de desserte

L'espace public villageois

Le réseau viaire carrossable

Il est composé d'un maillage viaire très étroit mais encore carrossable de desserte au sein du village ou dans les secteurs de lotissement.

Il correspond à l'espace public villageois, dessiné « en creux » des espaces bâtis.

Ces voies très réduites dans leur gabarit ne permettent souvent pas le croisement de deux véhicules.

Les enjeux pour la circulation au sein du village :

- **s'interroger sur la gestion des flux (développement d'un sens de circulation unique, de sens prioritaire pour certaines séquences...)**
- **développer des aménagements propices au croisement des véhicules dans les secteurs du village (zone de croisement, élargissement ponctuel, arrêts minute, marquage au sol...) et au partage de voirie (trottoir, refuges piétons, matérialiser les traversées piétonnes...)**
- **libérer au maximum les espaces publics les plus étroits de tout mobilier urbain pouvant présenter une entrave à la circulation**

Les sentes piétonnes et les places publiques

Les sentes piétonnes

Ce maillage, bien que réduit au seul secteur villageois, est intéressant en ce qu'il exploite la contrainte topographique du milieu pour développer un réseau piéton naturellement dissocié du réseau carrossable.

Une diversité typologique du réseau piéton offre une qualité de parcours qu'il s'agira de conserver : pente, plan incliné à gradins, escaliers, passages sous routes...

Les places publiques

Les places principales sont celles du parvis de l'église paroissiale (piazza cumuna), au cœur du quartier le plus ancien du village et celle du quartier de Poggiola en balcon sur le grand paysage de la vallée. Il existe également un élargissement de la voirie créant place au droit du croisement de la route principale du village avec le guadellu et une place remarquable à la sortie du village au départ du sentier pédestre que les événements météorologiques récents ont partiellement condamné : la place de la fontaine (funtana vechja)



La place de l'église et du monument aux Morts et la place de Poggiola.



La place de la fontaine du Guadellu, sur la voie principale du village.



La place du pont et de la fontaine dans le secteur de l'Ortu

Cette trame de déplacement au cœur du village est remarquable dans son caractère patrimonial.

Il s'agira donc de :

- **préserver le caractère patrimonial de ce maillage en développant des prescriptions urbaines particulières s'agissant du traitement du sol, du mobilier urbain...**
- **de continuer de développer, lorsque cela est possible, ce maillage de sentes piétonnes et de places et placette s'inscrivant dans la pente**

Le stationnement

L'amélioration de la trame du village est intimement liée à la gestion des zones de stationnement.

A ce jour, la commune ne dispose pas de stationnement hiérarchisé au cœur de son secteur villageois. Les habitations bénéficiant d'un stationnement privé sont rares en cœur de village. En résulte un espace public en cœur de village encombré par la présence des véhicules qui cherchent à se rapprocher soit du lieu d'habitation : stationnement sur l'espace en pied d'immeuble lorsque cela est possible, soit au plus près des équipements.

Néanmoins, aucune matérialisation de ces espaces ne permet leur hiérarchisation et leur optimisation.



Pour accéder à la Mairie, et à l'Eglise, par exemple, les stationnements se concentrent dans un élargissement de l'espace public au droit du Casone de l'entrée de village et autour du monument aux morts.



Exemple de stationnement en pied d'habitation sur l'espace public et dans un garage privé bâti en cœur de village.

En périphérie du village historique, le stationnement des véhicules privés se situe en général au cœur de la parcelle, soit à l'extérieur, soit dans un volume bâti annexe de la maison principale.

La présence de stationnement en périphérie du village induit un impact visuel plus important qu'au cœur du village en raison du contraste évident avec la qualité du panorama paysager qu'offre ces parties moins denses du village.

Le stationnement des véhicules en périphéries du village est induit soit par la présence d'équipement, soit par celle d'activité économique ou commerciale.



Stationnement d'engins à proximité immédiate de la route du village et stationnement de véhicule à la sortie du village sur la route menant à Lama et leur impact visuel vis à vis du contexte paysager.

Le stationnement, c'est également le stationnement temporaire lié à la desserte des équipements (notamment l'école, la Mairie, les commerces...) et la desserte des transports en communs.

Il s'agira dans le projet de commune centre de donner une réponse à la problématique de stationnement par :

- **une hiérarchisation du stationnement sur l'ensemble de la commune par secteur (marquage au sol des places, création de poche de stationnement en périphérie immédiate du village...).**
- **une mise en valeur de l'interface visuelle entre zone de stationnement et contextes paysager et bâti (parking végétalisé, prescriptions architecturales et urbaines des constructions et des limites parcellaires...).**
- **une amélioration de l'accessibilité et de la sécurité à proximité des équipements publics et commerciaux (places PMR, dépose rapide, arrêt minute...)**

4. *Identité et patrimoine de la commune.*

- **Toponymie**

ÛRTACA (Ôrtaca)

Le signifié est clair en synchronie : il s'agit de l'ortie.

De fait, le substantif latin *òrtaca* « ortie » connaît une évolution phonétique majeure : au XIIe siècle, la voyelle initiale, ici le o, tonique et entravée (suivie de deux consonnes), se ferme en u. Ainsi *ò+rt+aca prend la forme attendue d'Ûrtaca, qui désigne toujours l'ortie.



- **Les trois paysages d'Urtaca.**

Le paysage d'Urtaca se développe en trois niveaux : la plaine, le paysage intermédiaire et le paysage de montagne.

La plaine de l'Ostriconi

La plaine est irriguée par l'Ostriconi, ce qui lui confère des caractéristiques paysagères particulières. La végétation et l'agriculture y sont remarquables car profitant de la richesse de la plaine alluviale.

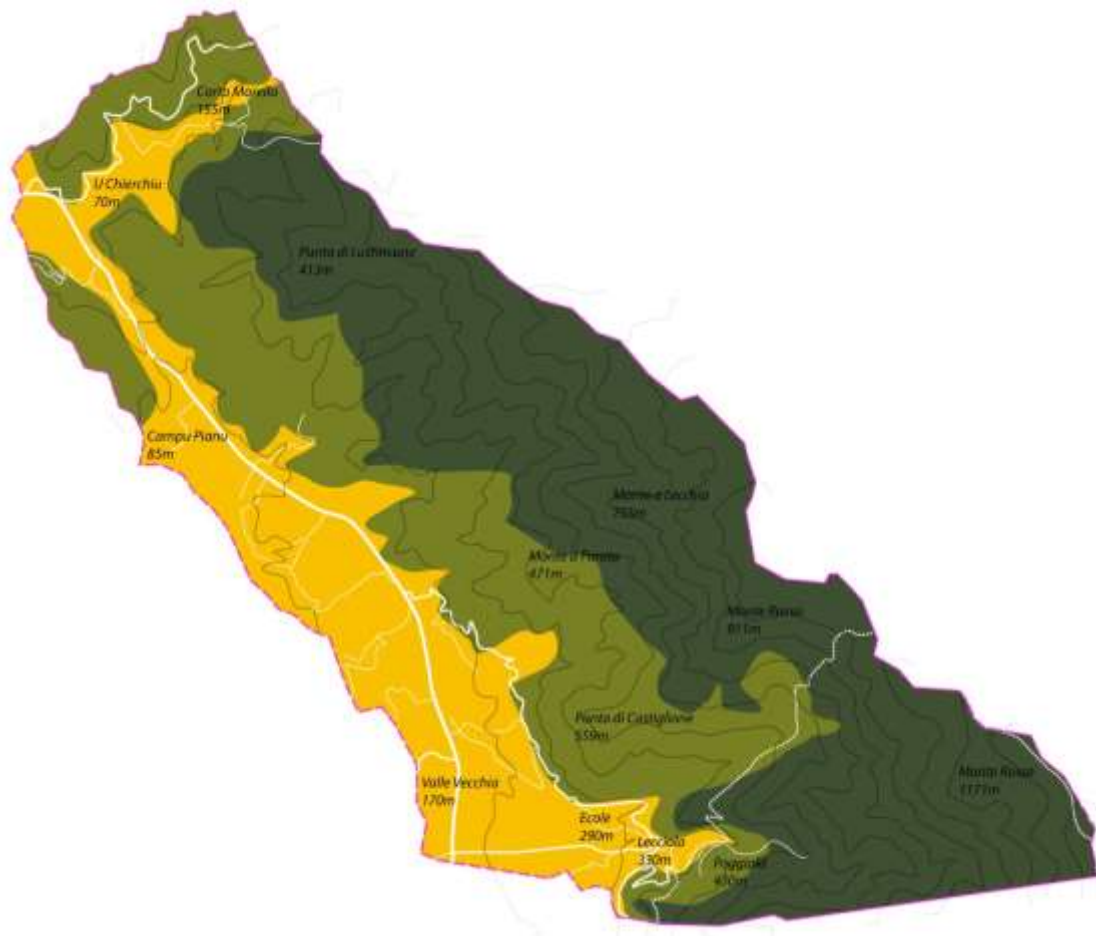
C'est l'Ostriconi lui-même qui définit les limites de la commune dans sa partie aval.

Le paysage de piémont

Le paysage intermédiaire est un paysage de maquis moyen à mature. Il est aujourd'hui très peu mis en valeur.

La montagne

Enfin, le dernier niveau paysager est celui de la montagne. Il est délimité par les premières émergences rocheuses et une végétation de maquis plus rase, mais également par la présence de massif de végétation remarquable, accueillant de nombreuses espèces animales et végétales. C'est également celui qui présente les nombreuses pointes et sommets qui forment la limite administrative de la commune du Nord-Ouest au Sud-Est.



- **Le village en trait d'union entre les paysages de la commune**

Le village historique se développe dans le paysage intermédiaire, entre la plaine agricole et les espaces naturels de la montagne.

Le village historique fonctionne comme une mise en lien entre ces deux paysages.

Toute l'organisation de la commune « historique », est fonction d'une vie agricole et pastorale basée exclusivement sur l'auto-suffisante alimentaire. Le commerce villageois servait à pallier au manque que l'on pouvait observer sur la commune.

- **Le développement historique des paysages d'Urtaca**

Le village d'Urtaca faisant jadis partie de l'ancienne Pieve di Canale, dans la vallée de l'Ostriconi. La vallée de l'Ostriconi est réputée pour la qualité de son blé.

« C'est dans la serre ou montagne de Tenda déjà nommée, du côté du midi, dans un bois appelé l'Arenoso que prend la source et naît une rivière appelée Ostriconi. Elle descend par une vallée d'une quinzaine de miglia de longueur environ jusqu'à la marine et se jette dans la mer sur une plage qui s'appelle aussi Ostriconi, de sorte que la rivière, la vallée et la plage portent le même nom. Il n'y a sur cette plage aucune habitation sinon, à quelque distance de la marine, une église champêtre qui a de très bons revenus et qui a titre de pieve d'Ostriconi. Il y a dans la vallée, où court cette rivière, plusieurs villages. En commençant par le haut de la vallée où naît la rivière, on rencontre d'abord Urtaca, puis Lama, puis Novella, Cruschini, Pachina, Palasca et Spelonche. Toute cette vallée produit du blé en petite quantité. La pieve d'Ostriconi était autrefois de la juridiction de l'évêque du Nebbio. Elle est aujourd'hui de celle de l'évêque de Mariana. Et parce qu'il n'y avait rien à dire d'autre sur l'Ostriconi je priais Sa Seigneurie de bien vouloir dire quelque chose de la Balagne, d'autant que le jour avançait, et que nous nous régaliions tous de la belle vue que nous avions de l'endroit où nous étions assis. Et poursuivant Monseigneur nous dit :

Après l'Ostriconi, en allant droit vers le Sud, on entre en Balagne, un pays d'un plus petit circuit que le Nebbio, parce que la Balagne n'a pas 60 miglia de circuit, mais plus réputé que le Nebbio, tant par l'abondance de l'huile (que l'on y produit) que parce que le Magnifique Office y a un officier particulier qu'on appelle Lieutenant du Deça-des-Monts et qui administre la justice aux Balanins exclusivement. Et ce Lieutenant a sous ses ordres un Castellano, un Cavaliero et quelques soldats. La Balagne renferme cinq pievi. »

Extrait de la Description de la Corse d'Agostino Giustiniani

Néanmoins, à la lecture des cartes anciennes qui sont à notre portée : Plan Terrier, Carte d'Etat Major et cadastre napoléonien, nous pouvons observer que la culture était diversifiée, bien que localisée par secteurs : le fond de vallée comprenant les terres labourables et la culture d'oliviers dans les secteurs les mieux irrigués, le paysage intermédiaire et proche des villages comprenait également des cultures d'olivier (peut-être de qualité différente), la culture de vignes, mais également des petites parcelles de cultures qui étaient utilisées très certainement pour la subsistance alimentaire des foyers (jardins) et enfin, de grandes parcelles de terres labourables ou de maquis qui furent très certainement le territoire de vacance des bestiaux.

Le plan Terrier nous indique que l'agriculture profite du réseau hydrographique naturel de la vallée. En effet, nous noterons une plus forte concentration des espaces agricoles au droit de la rencontre des affluents avec l'Ostriconi.

Cinq secteurs se démarquent en fond de vallée :

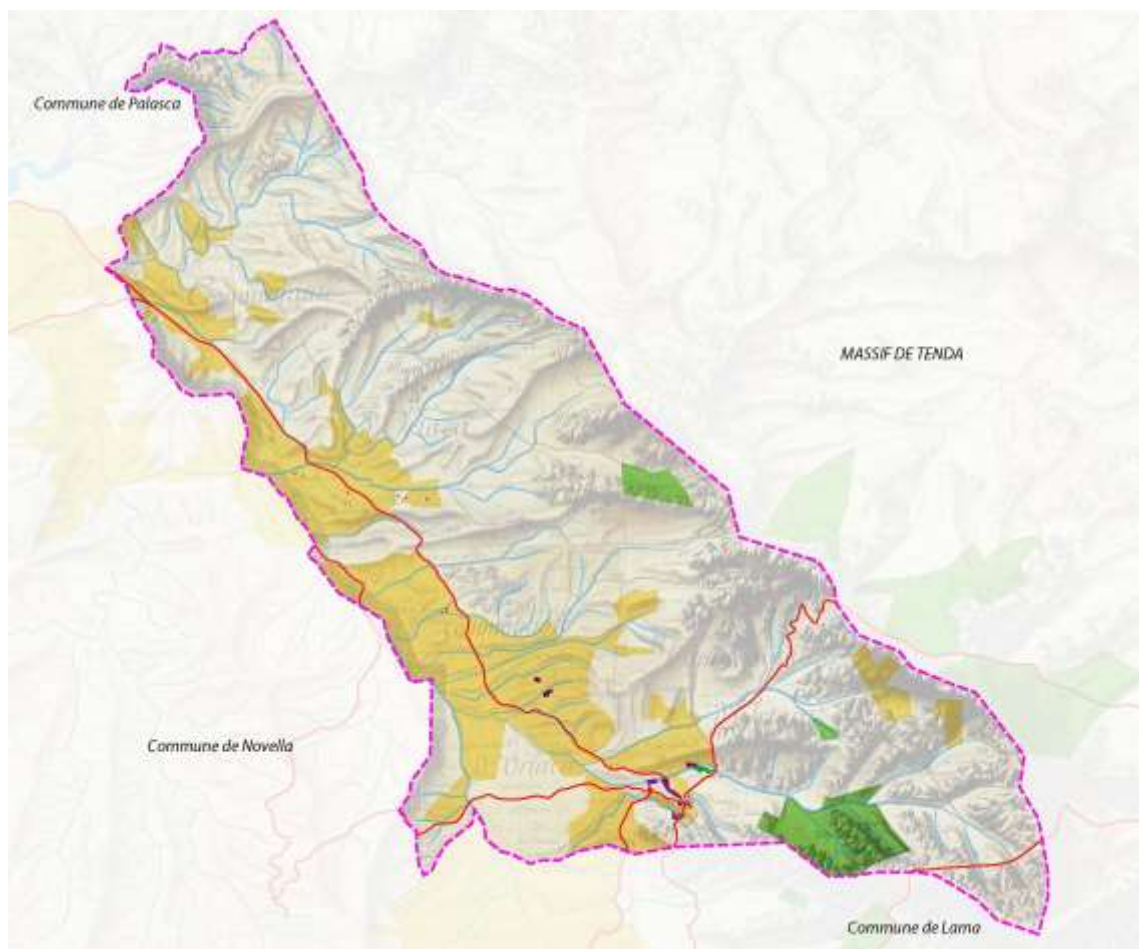
- u chjerchju, qui ne bénéficie pas de route structurante sur le plan Terrier
- le cours de Busca le long duquel nous rencontrons plusieurs fontaines
- le secteur de Vitullacce/Gargalagna au coeur duquel quelques parcelles de vignes sont identifiées à proximité de la fontaine
- enfin, la périphérie villageoise qui se particularise par la présence de jardins et de vignes
- un dernier secteur est identifié en amont du village, à l'entrée de la forêt, qui bénéficie également d'une fontaine pour irrigation.

Par ailleurs, outre les implantations bâties très ponctuelles et principalement liées à la vie agricole en fond de vallée, notons que l'essentiel des espaces urbanisés d'Urtaca se concentrent dans le village.

Sont identifiés un certain nombre de constructions remarquables qui séquentent l'espace villageois :

- l'entrée du village aval marqué par le Chapelle Saint-Nicolas sur la route principale conduisant à la vallée
- le village, qui était traversé par la route menant à Lama
- la sortie du village en amont avec la présence du moulin et de la fontaine, sur la route qui reliait Urtaca au massif de Tenda

La commune en 1793, représentée sur le Plan Terrier.



*En jaune, les espaces agricoles et en violet la culture de la vigne.
En vert, les espaces boisés. En rouge, les anciennes voies de déplacement.*

Notons que la logique de col à col qui s'affranchissait de la topographie à dos de mule a aujourd'hui disparu. En effet, au-delà de la route historique qui reliait Urtaca à Lama et Pietralba, il existait un chemin qui reliait le village de Novella avec celui de San Pietro di Tenda.

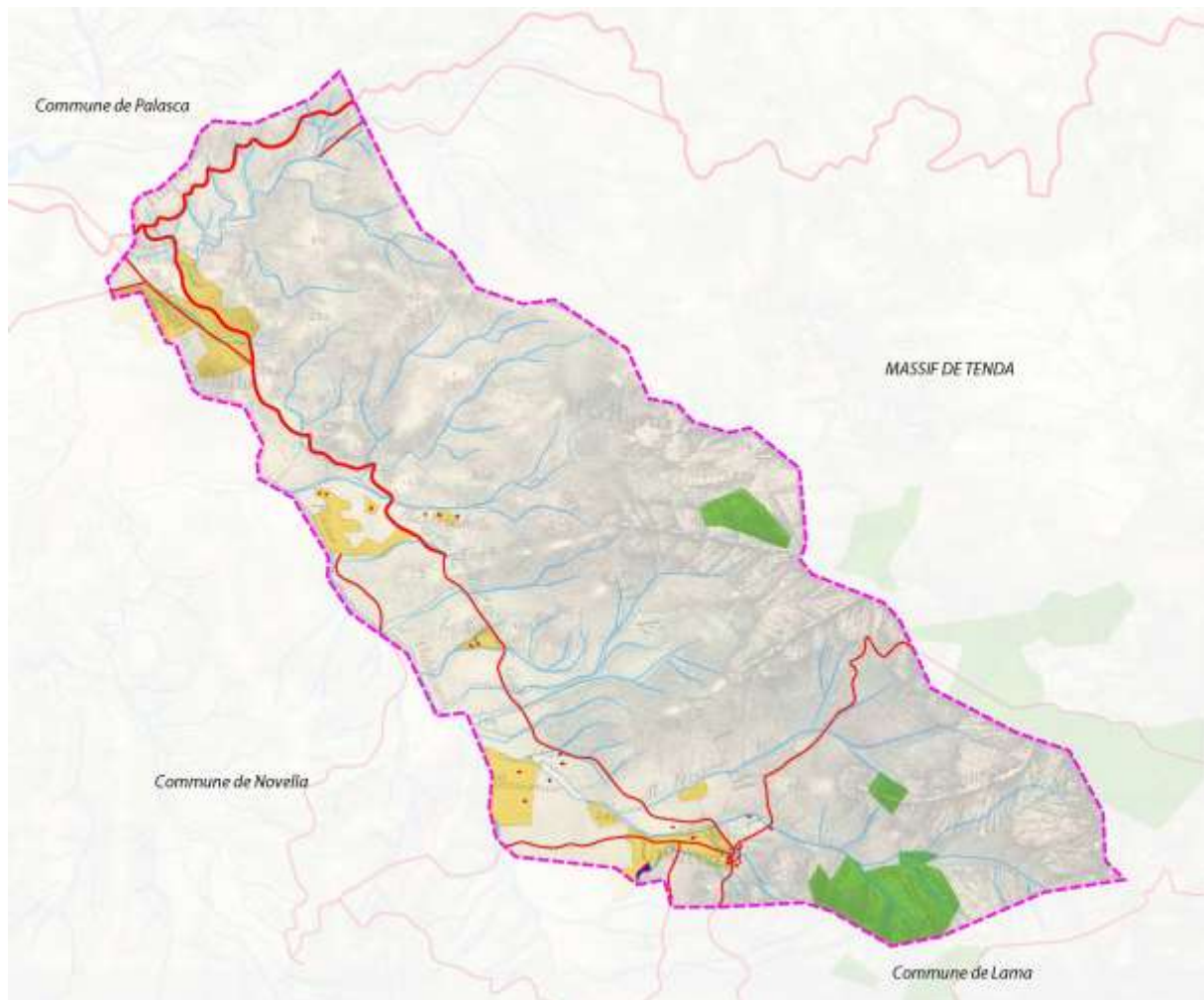
La carte d'Etat Major révèle peu d'évolution d'avec le Plan Terrier.

Un choix semble avoir été fait quant à la représentation des espaces agricoles. Les plus grands domaines semblent avoir été retenus pour la représentation cartographique.

Nous retrouvons ainsi la concentration des espaces agricoles au droit des affluents de l'Ostriconi.

Le secteur agricole en amont du village, à partir de cette date, ne sera plus identifié.

Analyse historique de la Carte d'Etat Major



*En jaune, les espaces agricoles et en violet la culture de la vigne.
En vert, les espaces boisés. En rouge, les anciennes voies de déplacement.*

Le cadastre napoléonien, quant à lui, nous renseigne davantage sur l'évolution dont a bénéficié l'agriculture. En effet, les terrasses à blé qu'évoquais Monseigneur Giustinani ont progressivement laissé plus de place à la culture de l'olivier.

Ce développement agricole spécifique s'est accompagné d'un développement des constructions en fond de vallée.

Le maillage routier se développe également, laissant apparaître une trame secondaire de desserte agricole en fond de vallée

Les espaces boisés se sont également développés. Ils sont toujours exploités au 19es.



La commune représentée sur le cadastre Napoléonien

En vert sombre, les oliveraies et en violet la culture de la vigne.

En vert clair, les espaces boisés. En rouge, les anciennes voies de déplacement.

Entre le Plan Terrier et le cadastre napoléonien, le périmètre communal s'est modifié en perdant du terrain au Nord, dans le vallon du chjerchju, mais aussi au Sud, au profit de la commune de Lama.

• Evolution historique des paysages urtacais de 1793 à nos jours

Notons que la commune d'Urtaca présente une pérennité historique de l'occupation de son espace. Aucune modification majeure vient transformer l'occupation du sol.

Le fond de vallée est historiquement agricole, les crêtes, quant à elles, sont des espaces boisés remarquables.

Néanmoins, au cours de l'histoire, nous noterons une diminution des parcelles dédiées à la culture des oliviers et la disparition de la culture de la vigne et des parcelles de cultures du blé.

Aujourd'hui les parcelles agricoles sont en grande partie destinées à une culture diversifiée et aux estives landes et prairies permanentes.

Par ailleurs, le vallon du chjerchju a développé des espaces agricoles au Nord-Ouest de la commune, en frange des ZNIEFF de l'Agriate.

Les espaces bâtis ont, depuis 1860, tendance à se développer en fond de vallée.

Néanmoins, les constructions du fond de vallée sont dédiées généralement aux activités agricoles.

Sur les crêtes, la protection des espaces boisés historiques désormais inscrits en Zone Naturelle d'Interêt Floristique et Faunistique.

Le village se développe sur ses coteaux les moins contraints par la topographie.

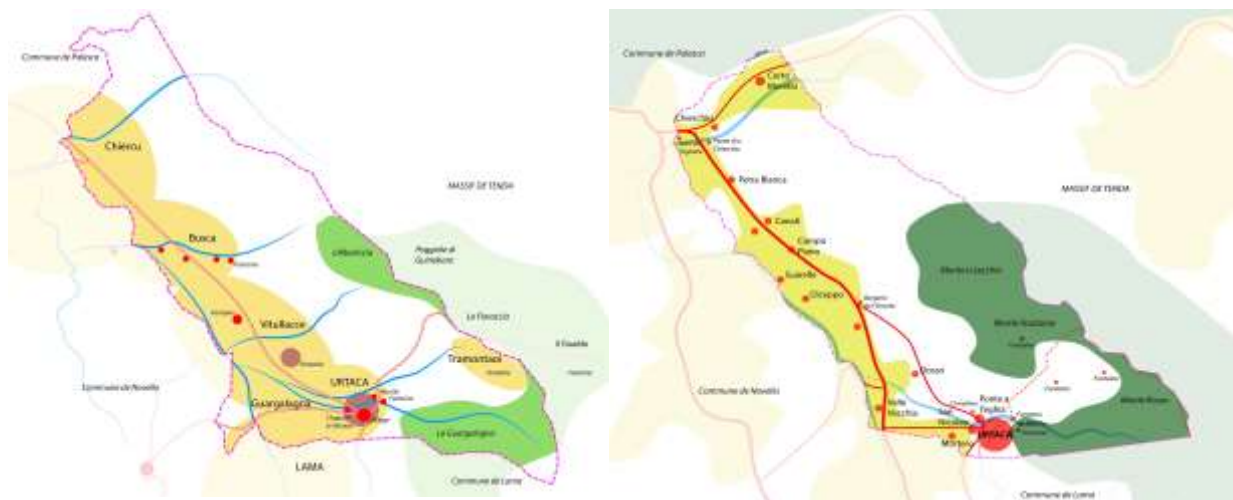
Le village marque une tendance à « descendre » vers les espaces de plaine et à suivre les voies de déplacement.

Au sujet des déplacements, nous noterons l'abandon de la logique de déplacement de village en village au profit d'un axe de transit (la Balanina) qui ignore désormais le chapelet villageois de la vallée de l'Ostriconi.

Par ailleurs, la liaison historique d'Urtaca vers San-Petru di Tenda a disparu. Au Nord de la commune, l'itinéraire pédestre existant rejoint le village de Lama.

Au Nord, le vallon de Chierchju voit lui apparaître, au cours de l'histoire, la route de l'Agriate.

Analyse cartographique historique simplifiant les principes d'occupation du sol au 18es et de nos jours.

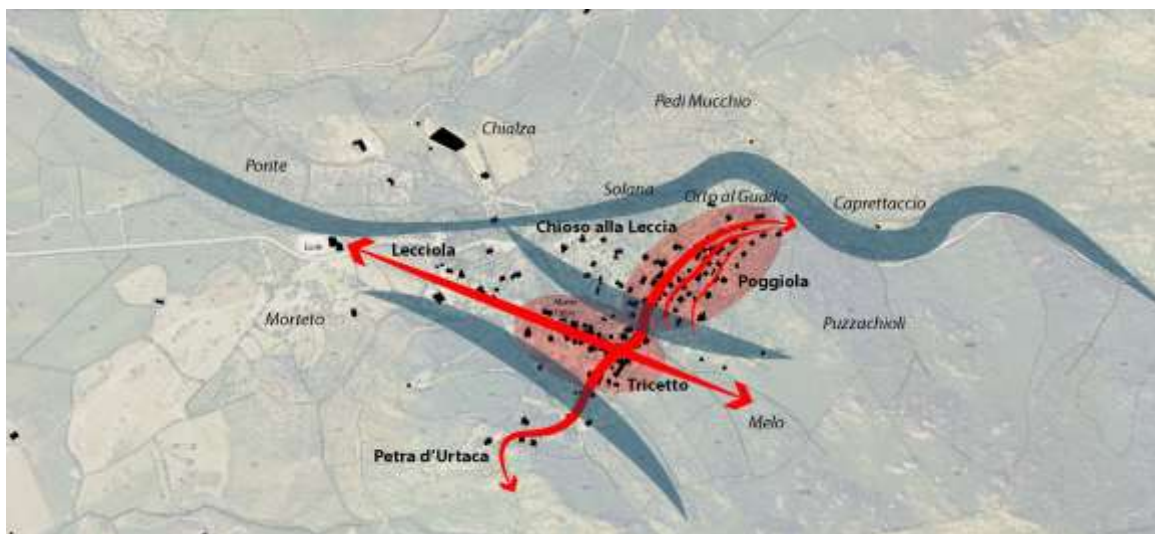


- **Le secteur du village**

Le village est adossé sur le flanc nord du Monte di u Gattu (696 mètres) qui culmine à l'altitude moyenne de 380 mètres, aligné sur la courbe de niveau, le long de la voie de communication.

La **logique de développement du village** suit deux directions, en lien avec les caractéristiques topographiques :

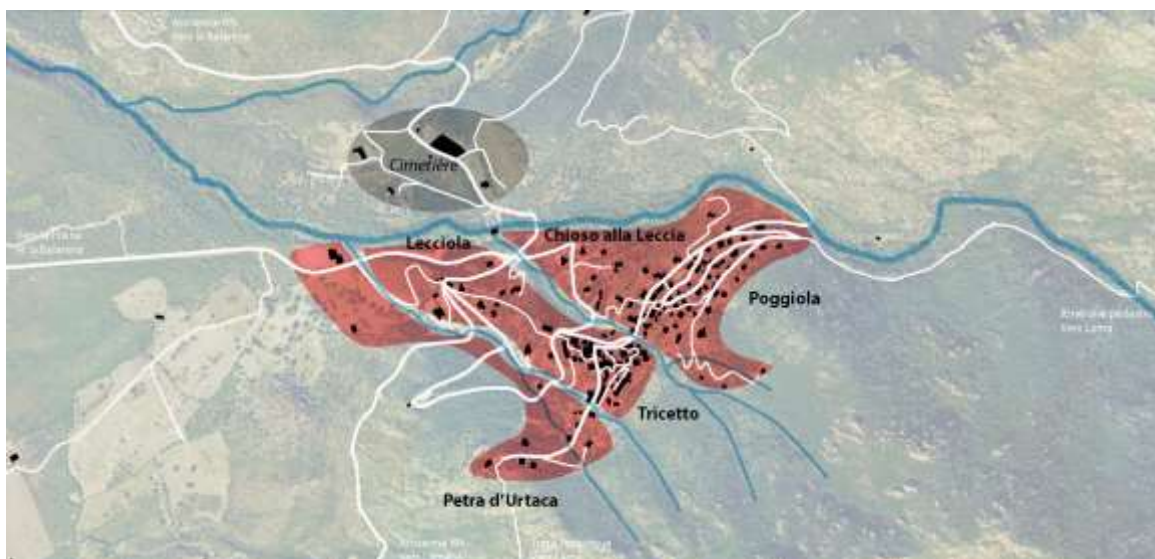
- la première s'oriente Nord-Ouest/Sud-Est, qui comprend le noyau historique médiéval et se développe entre deux cours d'eau, le long d'une ligne de crête
- le second Sud-Ouest-Nord-Est, qui suit les courbes de niveaux de la colline (et donnera son nom à la seconde formation villageoise : Poggiola, de Pogghju (coteau saillant au flanc d'un versant))



Par ailleurs, l'hydrographie partitionne clairement le village en **trois secteurs d'urbanisation** correspondants aux trois quartiers et leur extensions suivantes :

- Lecciola-Tricellu
- Chioso alla Leccia-Poggiola
- Petra d'Urtaca

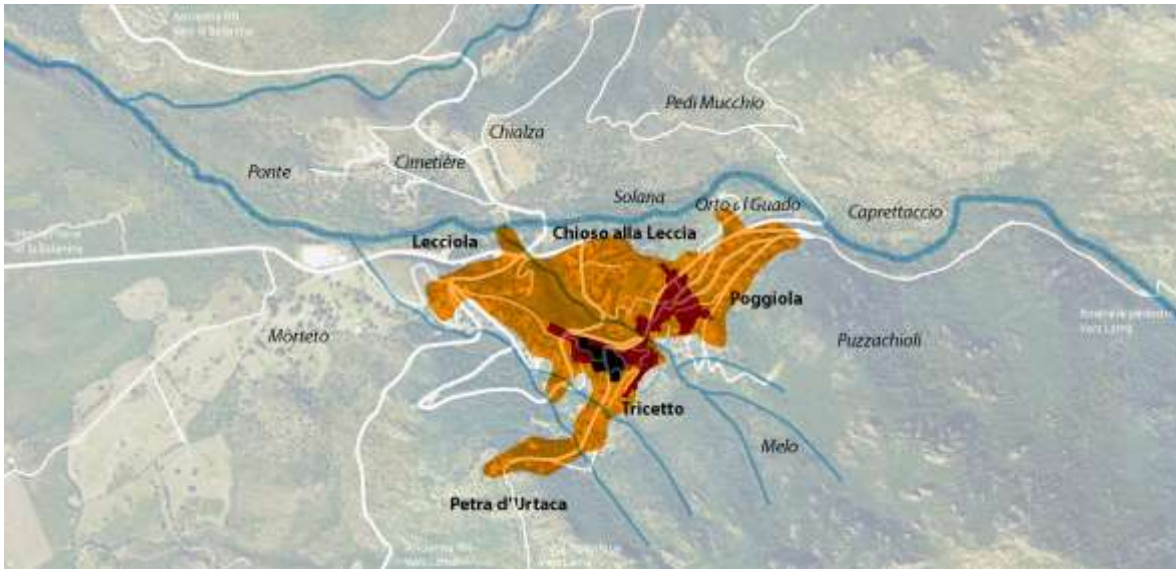
Remarquons que la présence du Gargalagna isole le cimetière du village.



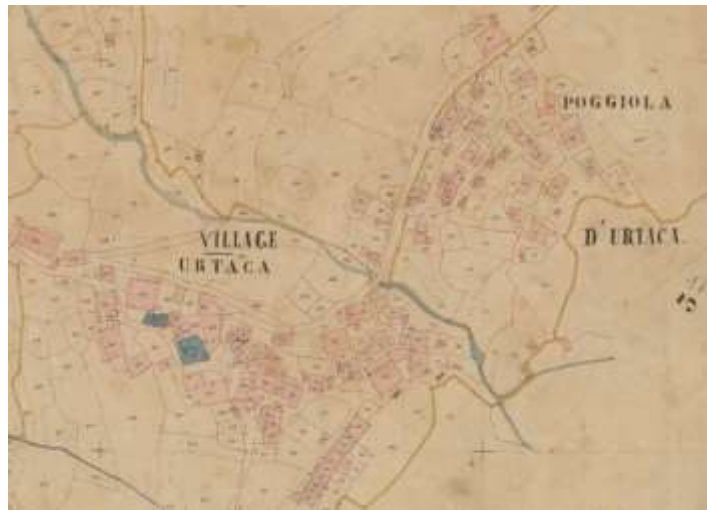
Le village historique

Il se développe à partir d'un village principal : le Tricellu et d'un hameau : Poggiola.

L'urbanisation contemporaine tend à se développer en aval du village et plus timidement en amont de Poggiola.



Développement historique du village : en noir, le village en 1793, en rouge, le village en 1860 et en orange les extensions villageoises contemporaines.



Extraits cartographiques du plan Terrier et du Cadastre Napoléonien

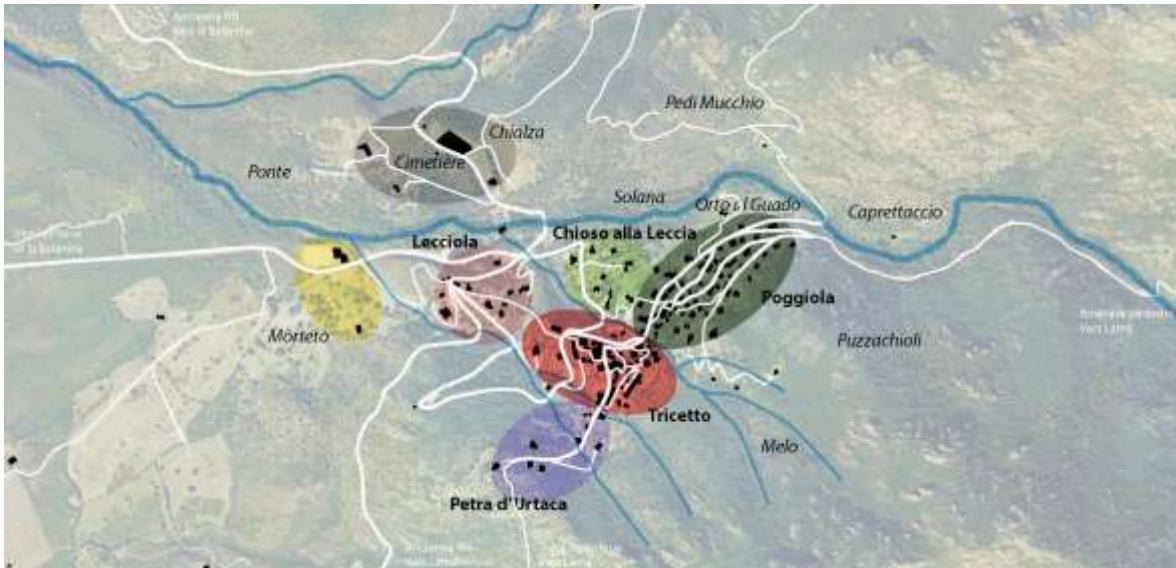
Urtacha compte 19 feux dans le registre de taille de 1454, 33,5 dans celui de 1537 (Franzini 2003, p. 988). La population s'élève à 240 habitants lors de la réalisation du plan Terrier à la fin du XVIIIe siècle. Les sols sont réputés difficiles, les habitants sont essentiellement cultivateurs.

Plusieurs moulins sont répertoriés en 1828 et 1863 (Service de l'Inventaire, CTC, A.D.C.D.S. 6M 1074). Quatre moulins à farine sont situés sur le cours d'eau Gargalagna, (lieu-dit Solana, Guado, Capritaccio, Dugaria).

Le village et ses quartiers

L'analyse de la morphologie et de l'histoire du village nous permet d'identifier plusieurs quartiers qui développent chacun leur propre identité :

- les quartiers historiques de Tricellu et Poggiola, très dense, dont la morphologie urbaine témoigne de la contrainte topographique
- les quartiers périphériques à proximité immédiate du village, en entrée de village : Petra d'Urtaca, Lecciola et Chioso alla Leccia. Il se développent sur les anciennes terrasses jardinées du village.
- Les quartiers périphériques éloignés du village : Chialzo et Moreto, qui comptent au moins un équipement structurant pour la commune (école et cimetière).



Les quartiers du village d'Urtaca

Enjeux pour le projet de ville :

- **promouvoir un développement en cohérence avec la contrainte topographique du milieu**
- **valoriser l'inscription dans la pente**
- **valoriser les coupures naturelles du réseau hydrographique**
- **préserver l'identité de chaque quartier et développer leur différence et leur complémentarité**
- **préserver et mettre en valeur les quartiers patrimoniaux**
- **améliorer la densité des quartiers périphériques**
- **promouvoir la contemporanéité dans les secteurs périphériques :**
- **valoriser des coupures urbaines ou des séquences marquant l'entrée et la sortie de chaque quartier**

5. Description des principaux monuments.

Objets inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques

L'église paroissiale Notre-Dame-de l'Annonciation comporte un harmonium de marque Alexandre & Fils daté de la seconde moitié du 19e siècle, classé Monument Historique au titre d'objet par arrêté du 15 février 2010.

Il n'existe aucun autre monument historique classé ou inscrit à l'inventaire national. Néanmoins, parmi les figures architecturales associées à la typologie villageoise, nous pouvons citer la présence remarquable de plusieurs édifices.



L'église paroissiale Notre-Dame-de l'Annonciation est attribuée au XVIIe siècle (années 1640). Elle est composée d'une nef et d'une façade surmontée d'un fronton triangulaire.

Bien qu'elle ne bénéficie d'aucune protection particulière, l'église est évoquée dans le recueil de Nicolas Mattei « Le baroque religieux Corse » (ed. Albiana).

« Urtaca : Saint-Nicolas puis Annonciation

Pieve di Canale ou Lama, diocèse de Marianaed'Accia. L'inventaire de 1760 précise que Saint-Nicolas était alors loin du village, *a centopassi*, et ne possédait qu'un seul autel dédié au Saint-Titulaire. La population avait conservé la coutume de s'y porter en procession deux ou trois fois par an.

On officiait alors dans une autre église *posta in mezzo delpaese (che) a per titolo la SS. Annunziata*. L'inventaire précise que l'église contient l'autel majeur et, côté Sud, ceux du Rosaire et de Saint Philippe Neri.

L'église est actuellement, comme en 1760, gauche et contrefaite. Les autels sont absents mais trois tableaux sont encore présents. Le premier, au-dessus de l'autel majeur ou de ce

qu'il en reste, figure logiquement une Annonciation qui ressemble à celle de Saint-Blaise de Calenzana. L'annonce se fait ici en présence de Sainte-Lucie. Il est à noter que ce dernier prénom est très répandu dans cette paroisse.

La seconde toile montre la remise du Rosaire à Dominique et Catherine avec les quinze mystères. Elle est accrochée au mur Sud, hors de toute structure d'autel. La troisième figure la Vierge à l'Enfant au-dessus de Saint-Philippe Neri et Sainte-Lucie – encore une fois – présentant ses yeux sur un plat. Elle est actuellement remisee dans un débarras. Il est évident que nous avons bien là trois tableaux qui ornaient les trois autels mentionnés par l'inventaire de 1760. »

La chapelle San Nicolao était encore l'église paroissiale, en 1646, lors de la visite de Mgr Marliani (Moracchini-Mazel 1967, p. 235).

Elle est aujourd'hui entièrement crépie mais on reconnaît par son plan un bâtiment de style roman. Elle est constituée d'une nef unique (environ 12 mètres par 7 mètres) terminée à l'Est par une abside voutée en cul-de-four.

Le commune compte de nombreuses constructions d'intérêt patrimonial qui sortent du cadre du monument esseulé et met en avant l'idée d'un patrimoine diffus, en réseau, sur l'ensemble de la commune.

Il peut se décliner par thématiques :

- **le patrimoine religieux** : église, chapelle, chapelles funéraires, monuments aux morts, cimetière...



Chapelles funéraires et leur parcelle enclose.

- **le patrimoine villageois** : les jardins, les treilles, les murs de soutènement, les escaliers sur voûte, les ricciades, les murs de clôture des jardins, les fours à pain...



Jardins en terrasses plantées d'oliviers sur les Haut de Poggiola et escaliers sur route au Tricellu

- **le patrimoine agricole** : les terrasses de culture et leurs murets de pierres sèches, les aghje, les moulins, les pailliers...



Paillier à proximité de la Balanina et murs de pierres sèches à proximité de l'ancienne nationale.

- **le patrimoine hydraulique** : les canaux d'irrigation des jardins, les canaux en milieu bâti, les fontaines, les ponts...



Canalisation de l'eau pour les jardins en terrasses de l'Ortu et fontaine à la sortie du village.

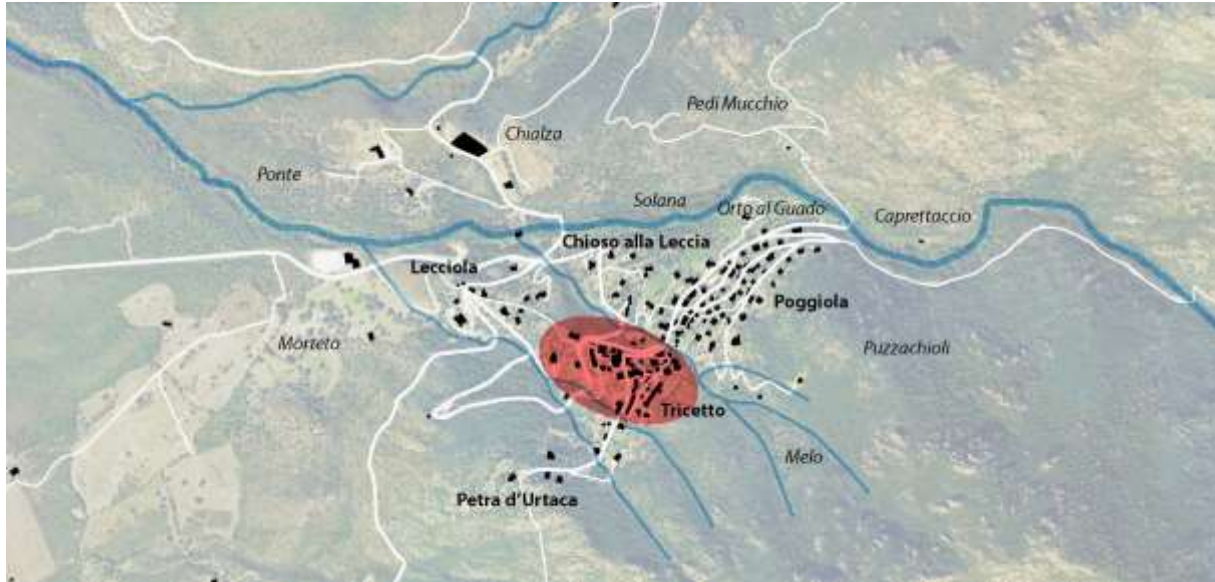
Enjeux pour le projet de la commune.

- **protéger et de mettre en valeur l'ensemble du patrimoine observé**
- **sensibiliser et faire découvrir les différentes thématiques patrimoniales**
- **inscrire la protection du patrimoine dans les enjeux inhérents à la prise en compte des risques naturels**
- **favoriser la restauration du patrimoine bâti dans le cadre d'une politique d'amélioration de l'habitat**
- **inciter à la mise en valeur des espaces non bâtis**

La première implantation médiévale

Le village présente un cœur villageois datant du moyen-âge.

L'architecture médiévale se caractérise par un habitat très épuré, dont les volumes et l'aspect se rattache à la fonctionnalité et l'optimisation maximale de la construction.



L'urbanisme médiéval se développe à partir d'émergences rocheuses qui serviront de plan de fondation pour les constructions : la roche présentant une stabilité à l'architecture, que les villageois rechercheront.

Notons que les habitants du village se sont orientés de manière à faire face à la vallée de l'Ostriconi : le village médiéval s'oriente ainsi Nord-Ouest/Sud-Est.

Les motivations pour une telle orientation peuvent trouver des réponses à la fois pour des raisons d'ordre défensives : en effet, il faudra attendre la bataille de Lepante pour voir la mer et ses côtes se pacifier, avant cette date, il s'agit donc de se donner les moyens de voir arriver l'assaillant par les entailles géographiques qui permettent la progressions des attaques barbaresques. La seconde raison peut être motivée par une volonté d'économie du foncier agricole. En effet, le foncier agricole au Nord du village, mais exposé au Sud (adret) était à l'époque plus valorisable au titre de foncier agricole que foncier à bâtir.

La typologie architecturale de ce quartier est la suivante :

- volumes intérieurs étroits (portée entre deux murs limité à la longueur des rondins de bois en ressources locales), ayant une conséquence directe sur la largeur de la façade dépassant rarement 6 à 7m de large
- les façades sont en pierres apparentes
- le rez-de-chaussée, à l'époque rarement habité en raison de son implantation semi-enterrée et humide, et présentant une hauteur de plafond relativement faible
- les niveaux supérieurs peuvent s'étager de un à deux étages maximums et comprendre également un étage de combles
- les baies dans les façades sont plus hautes que larges à l'exception des baies des combles qui peuvent se présenter aussi hautes que larges
- les baies sont alignées verticalement
- les baies sont fermées par des menuiseries extérieures en bois, le vitrage partitionné en général de 6 à 8 carreaux et par des volet en bois à persiennes à jalousies
- les toitures sont généralement à deux pentes : les charpentes sont en bois recouvertes d'une couverture en tuiles.
- Les éléments de modénatures sont rares, voire inexistant.

- Les débords de toiture sont simples, généralement sans corniches
- Les balcons et terrasses sont rares et lorsqu'ils existent, ils sont un ajout en façade ou s'aménagent sur la totalité de surface des volumes présents en RDC
- L'accès au logement à cette époque de construction se faisait communément par un escalier extérieur maçonné sur voute (la voute en plein cintre donnait alors accès à la cave en RDC).

Les Palazzi et les Maison de Notables



Elle se développe en périphérie immédiate de la première implantation villageoise médiévale de Tricellu, suivant la ligne de crêtes au Nord-Ouest et au Sud-Est.

Les palazzi qui se développent sur cet axe, sont ceux qui présentent la plus jolie facture urbaine et architecturale.

Urbaine car son implantation sur la crête rocheuse et en discontinuité avec le noyau villageois érige cette architecture en tête de proue du village : l'image du village s'en retrouve très fortement marqué.

Architectural car la volumétrie, les proportions et les caractéristiques ornementales marquent une rupture avec le style architectural médiéval qui était alors jusqu'à présent résumé à sa plus simple fonctionnalité.

L'architecture des palazzi est généreuse :

- dans ses volumes : l'architecture détachées présente le bâtiment sur ses quatre façades



- les façades sont plus larges et les baies se développent en trois à cinq travées alignées verticalement et présentant un rythme régulier entre les différentes façades
- les toitures sont à quatre pentes en tuiles, les éléments en saillis (cheminées) peuvent présenter des caractéristiques architecturales remarquables
- les corniches sont à la génoise
- les façades étaient généralement enduites à la chaux, des bandeaux peuvent souligner les différents niveaux et encadrer les baies.
- Les fenêtres et portes sont plus hautes que larges refermée par des menuiseries bois (id.médiéval), les baies de l'étage des combles sont aussi hautes que larges ou de forme ovale
- les palazzi peuvent comprendre jusqu'à trois niveaux d'étages nobles, soient cinq niveaux en tout en comptant le rez-de-chaussée et l'étage des combles.
- Les menuiseries extérieures, notamment les portes d'entrées en bois sont menuisées. La porte est surmontée d'une lunette ajourée et fermée par un ouvrage en fer-forgé
- Les balcons et terrasses, lorsqu'ils existent, entrent dans une composition ordonnancée classique, en équilibre avec l'ensemble des éléments de la même façade. Ils se superposent généralement au-dessus de la porte d'entrée principale, au centre de la façade.

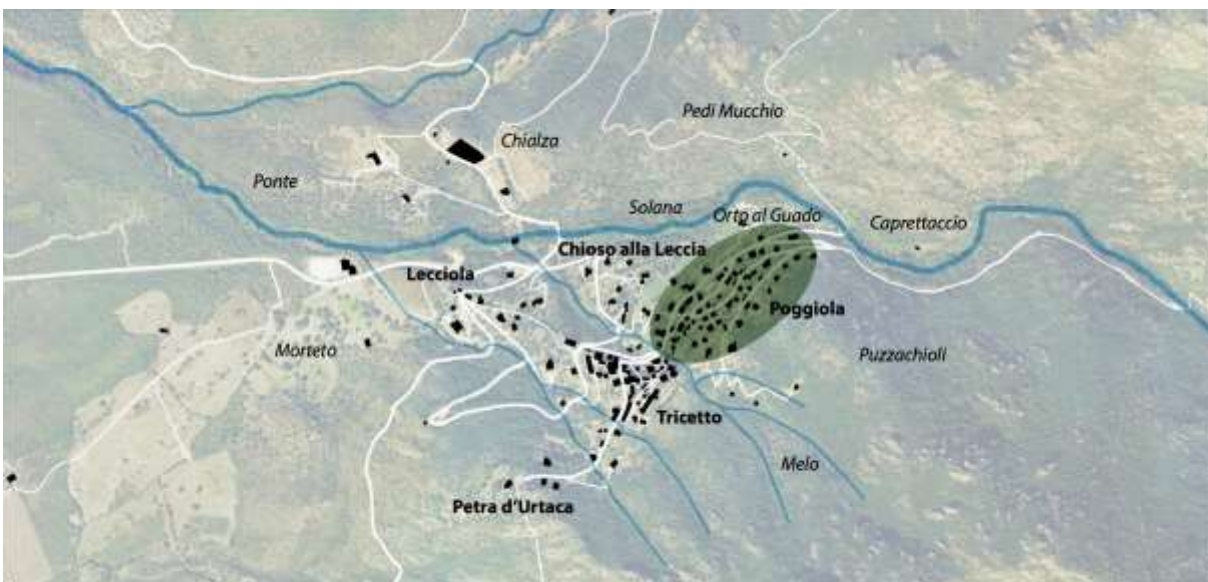
- Les garde-corps des balcons et terrasses sont en fer forgés présentant des éléments de décors travaillés en volutes. Les plus simples présenteront des barreaux droits de section carrée surmontée d'un fer plat en guise de main courante.
- Les seuils de porte, appuis de fenêtres et finition de sols des terrasses sont en matériaux locaux : granit, schiste ou carreaux de terre-cuite.

Le Hameau de Poggiola



Un second développement se dessine au-delà du guadellu. Ce développement plus récent se développe en terrasse au dessus de l'ancienne route historique qui traversait le massif de Tenda. Le quartier de Poggiola est un ancien hameau.

- le quartier est moins dense que le coeur historique médiéval et caractérisé par la



- présence de parcelles non bâties et jardinées ou agrémentée de treilles formant terrasses
- l'architecture dépasse rarement deux à trois niveaux, dont un est souvent semi enterré sur un de ses côtés, en raison de la qualité de l'inscription de l'architecture dans la pente.
- lorsqu'elles ne sont pas bâties, les parcelles présentent des ouvrages de soutènement qui peuvent s'étagérer d'un à deux niveaux.
- les volumes de constructions sont simples et présentent quelquefois des extensions annexes inhérentes à des fonctions particulières : escaliers extérieurs, terrasses
- les toitures sont à deux pentes, le faitage parallèle aux courbes de niveau, recouvertes de tuile canal
- cette partie du village bénéficie encore de sentes piétonnes ou des escaliers permettant de se frayer un chemin entre le haut et le bas du quartier.



Les quartiers périphériques

Ces développements contemporains présentent une densité faible : à la fois dans l'occupation du sol et dans la hauteur du bâti.

- l'implantation bâtie ne présente plus de front continu
- les espaces non bâtis sont peu structurés, les aménagements en terrasses sont souvent dégradés ou détruits
- l'architecture est généralement de type néo-provençale, maçonnerie et enduite, mais quelques réalisations s'inscrivent davantage dans le modernisme (lignes épurées, toiture terrasses, enduits blancs) ou le néo-régionalisme (toitures terrasses et placage pierres) et la construction contemporaine (maison en bois)
- les volumes des habitations sont complexes
- les toitures sont à deux et plus généralement à quatre pentes,
- les baies s'élargissent au profit d'une logique plus large que haute



Maison maçonnée en toiture terrasse à Petra d'Urtaca, maison en bois au Chialzo et nouvelles constructions néo-provençales à Lecciola

Enjeux :

- **préservier et mettre en valeur le patrimoine bâti existant sur les secteurs périphériques**
- **promouvoir une architecture contemporaine répondant à une diversité typologique du bâti**
- **favoriser une densification des secteurs périphériques**
- **valoriser les nouveaux matériaux et savoir-faire dans les nouvelles constructions**
- **garantir une bonne prise en compte de la contrainte topographique dans l'implantation bâtie**
- **promouvoir une architecture soucieuse du contexte bâti et paysager patrimoniaux**
- **inscrire les nouvelles constructions dans les préoccupations du 21es (accessibilité, consommation d'énergie...)**

Analyse de l'état initial de l'environnement

1. Milieu physique

1.1. RELIEF ET GEOLOGIE

La commune d'Urtaca se situe dans la vallée de l'Ostriconi, aux portes des Agriates, le long de la route territoriale 30 appelée "la Balanina" qui relie Ile Rousse à Ponte-Leccia.

Urtaca se situe aux frontières de deux microrégions : le Nebbiu et la Balagne.



Carte du relief

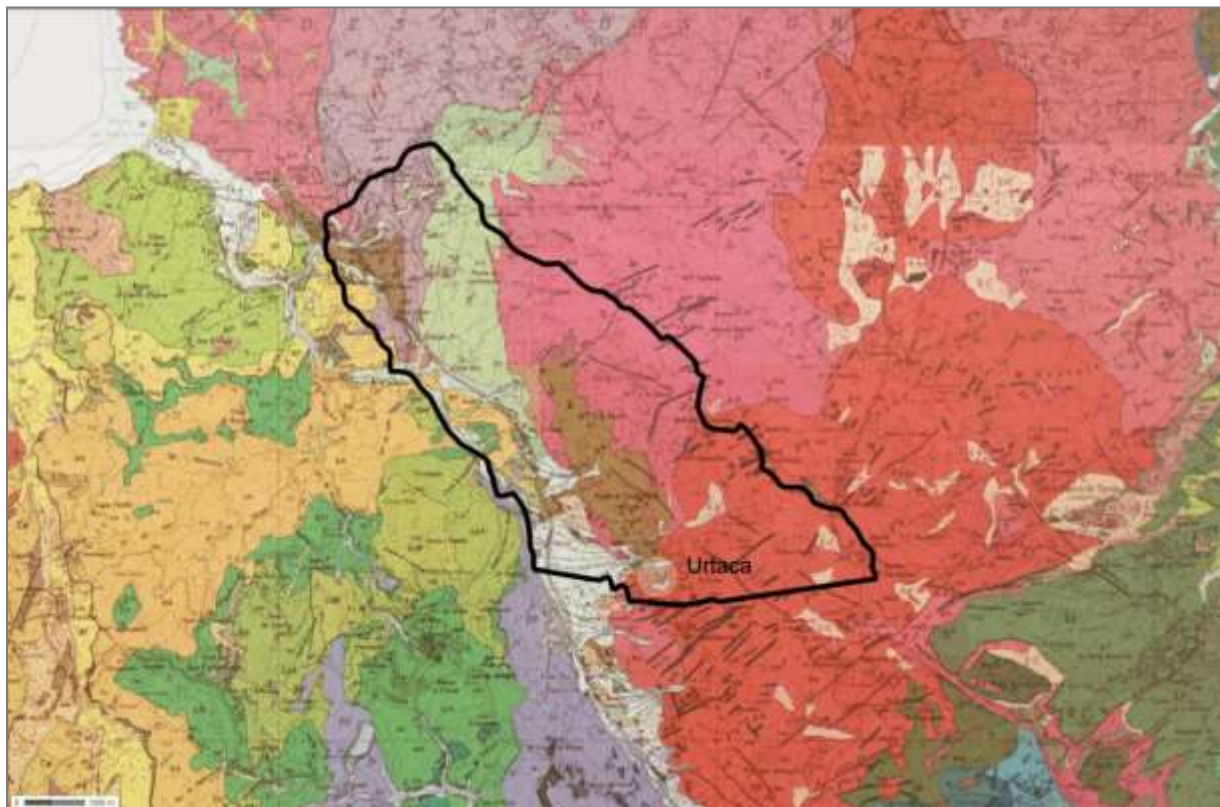
La commune s'étend sur une bande de terre orientée Sud-Est/Nord-Ouest depuis les crêtes de la Serra di Tenda jusqu'au lit du fleuve de l'Ostriconi.

Sur le territoire, le relief varie de 50m (RT30) à 1262 m d'altitude (hauteur du Monte Calamicomo). Le village d'Urtaca se loge entre 300 et 400 m d'altitude.



Carte topographique d'Urtaca

Sur le plan géologique, la commune appartient à la Corse alpine. Elle se positionne au Nord du massif hercynien du Tenda qui sépare les synclinaux tardifs de Balagne, à l'ouest, et du Nebbio, à l'est.



Carte géologique de la commune d'Urtaca et ses environs

1.2. RESSOURCE EN EAU

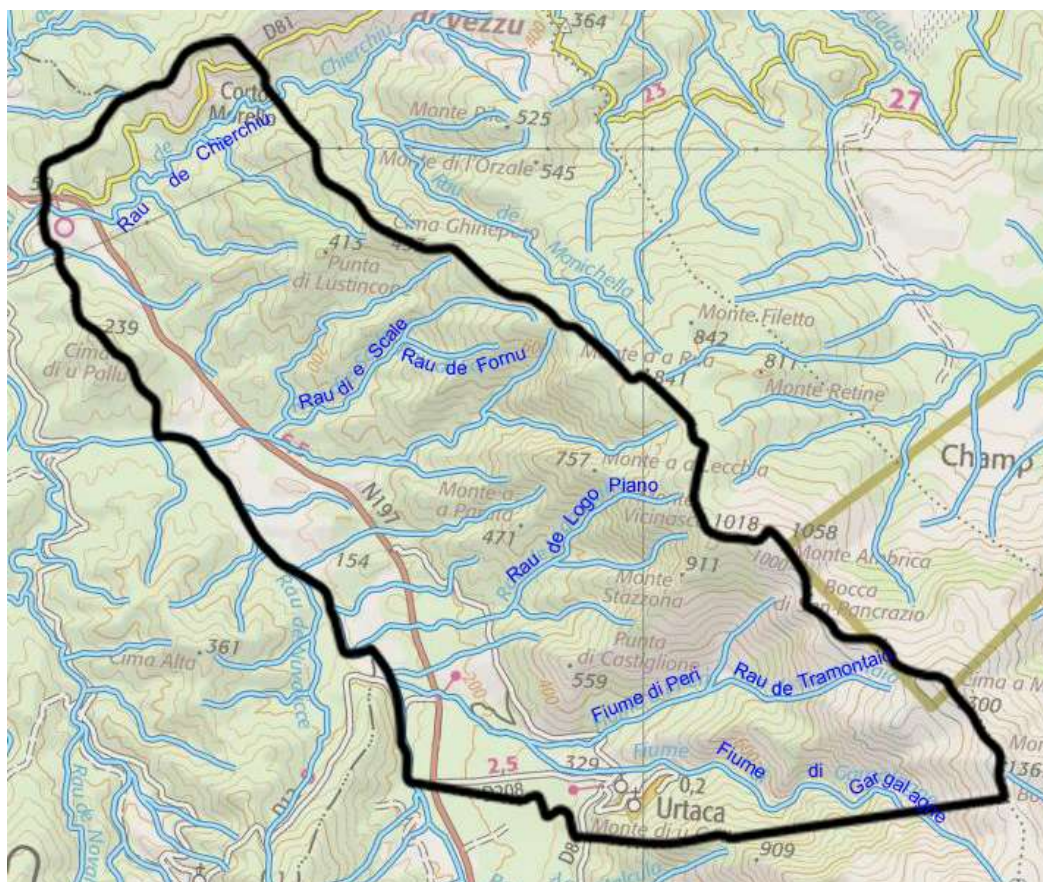
1.2.1. Masses d'eau superficielles

La commune est rattachée au sous-bassin versant "Ostriconi et côtiers" qui s'étend des Agriates à Lama dans les terres. Sa superficie est de 261,7 km². Le principal cours d'eau "l'Ostriconi" prend sa source sur les pentes du Monte Reghia di Pozzo à 1 050 m d'altitude sur la commune de Pietralba et s'écoule sur 23 km avant de se jeter dans la mer Méditerranée au niveau de la commune de Palasca.

Le fleuve de l'Ostriconi délimite la partie occidentale de la commune d'Urtaca et a formé la vallée d'Urtaca.

La commune est aussi drainée par un ensemble de cours d'eau qui prennent source sous la ligne de crêtes de la Serra di Tenda avant de se jeter dans le fleuve de l'Ostriconi. Les principaux cours d'eau sont le fiume di Gargalagne qui traverse le village, le fiume di Cuvertoio, le ruisseau de l'Orneto, le ruisseau di Appiatelli et le fiume di u chjerchju.

Les cours d'eau sont soumis au climat méditerranéen, à savoir des débits faibles en moyenne, des étiages sévères et des épisodes pluvieux parfois violents pouvant entraîner une forte montée des eaux et des crues.



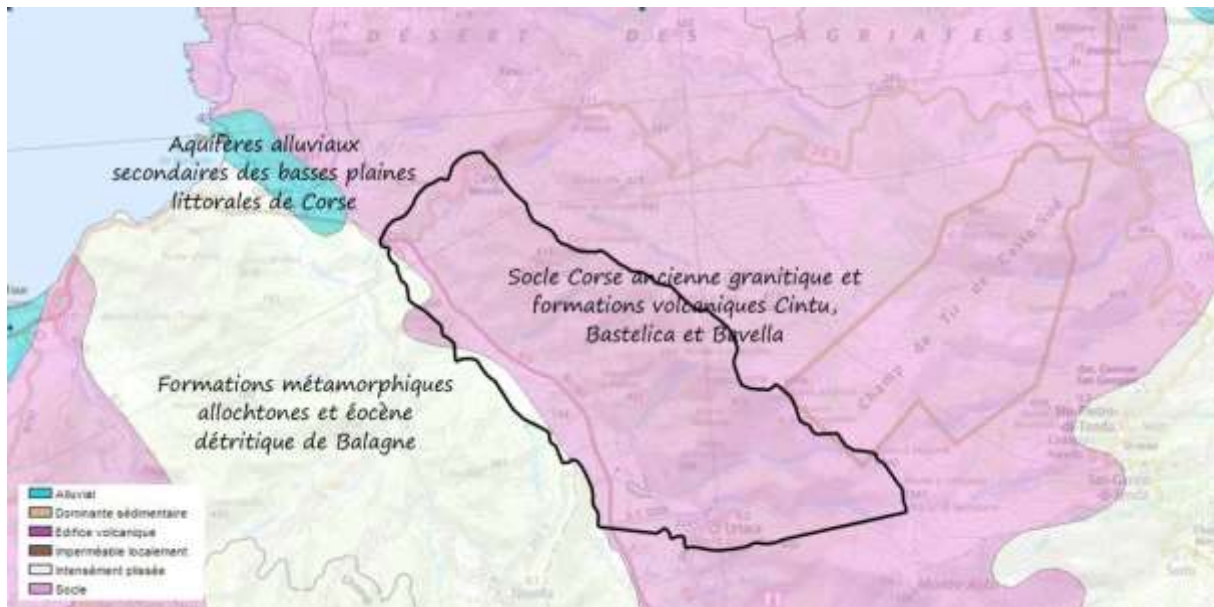
Carte du réseau hydrographique

Le SDAGE Rhône-Méditerranée renseigne la qualité écologique et chimique des masses d'eau. L'Ostriconi présentait un état écologique moyen de ces eaux en 2017. L'état chimique était inconnu.

Les principales pressions affectant la qualité des eaux sont les pollutions agricole, domestique et industrielle.

1.2.2. *Masses d'eau souterraines*

La commune est principalement rattachée à la masse d'eau souterraine "Socle Corse ancienne granitique et formations volcaniques Cintu, Bastelica et Bavella (FREG608).



Carte des masses d'eau souterraines

source : Rhône- Méditerranée eau france

La nappe dominante se recharge naturellement, par infiltration des précipitations, même s'il est estimé que 90% des pluies efficaces ruissellent; Ainsi, le volume apporté par les pluies aux eaux souterraines a été évalué de 150 à 200 Mm³/an. Les eaux émergent au niveau de multiples sources issues de fractures généralement au contact de roches différentes.

Les prélèvements ne semblent pas être à l'origine d'un déséquilibre de l'état quantitatif de la ressource dans la Corse ancienne granitique. Mais en zone alluviale, l'exploitation de la nappe exerce une pression importante sur la quantité d'eau, surtout en période estivale. Concernant l'état qualitatif, l'eau présente une bonne potabilité chimique. Le SDAGE du bassin de Corse stipule un bon état quantitatif et chimique des eaux de la nappe en 2014.

La nappe d'eau a une valeur économique élevée, de par les volumes prélevés et son étendue. Cependant, il s'agit d'un aquifère complexe, où la recherche d'eau n'est pas aisée et dont les débits prélevés ne seront jamais élevés. De plus, il peut y avoir localement des problèmes de qualité d'eau (fer et manganèse essentiellement).

La masse d'eau peut souffrir par endroits de certaines pressions, en rapport essentiellement avec l'occupation du sol et les activités anthropiques, à savoir :

- des systèmes d'assainissement défectueux,
- des décharges sauvages,
- un élevage intensif porcin micro régional.

1.2.3. Alimentation en eau potable

Le territoire communal est desservi par un réseau de distribution unique géré par la commune.

L'eau potable provient du captage de Figaretu situé sur la commune ou bien du réseau de l'OEHC via la commune de Pietralba. L'été, quand les nappes phréatiques sont au plus bas, le réseau de l'Office Hydraulique de la Corse est sollicité. Cette eau est déjà traitée et arrive directement dans les réservoirs.

Le captage de Figaretu a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 06 septembre 2000 déclarant d'utilité publique l'instauration d'un périmètre de protection rapproché. Les prescriptions relatives au périmètre de protection devront être intégrées dans le PLU.

En 2018, l'eau destinée à la consommation humaine est conforme au regard des paramètres physico-chimique et bactériologique. Parfois, la teneur en chlore libre est insuffisante et l'eau est trop faiblement minéralisée. Parfois aussi, l'eau n'est pas conforme au regard des paramètres bactériologiques (novembre 2013, octobre 2016).

source : <http://orobnat.sante.gouv.fr/>

Milieu physique et Ressource en eau

CHIFFRES CLES :

- 1 grand cours d'eau délimitant la partie occidentale de la commune : le fleuve de l'Ostriconi
- plusieurs vallons et cours d'eau temporaires
- 1 262 m : point culminant (Monte Calamicomo)

ATOUTS :

- L'Ostriconi a façonné la vallée d'Urtaca et a permis le développement de l'agriculture en plaine
- Des sols de type alluvionnaire qui ne constituent pas un risque au regard du phénomène retrait et gonflement des argiles
- L'absence de carrières alluviales (absence de pollutions éventuelles)
- Un village localisé sur le versant en surplomb de la vallée d'Urtaca (effet balcon)
- Un bon état quantitatif et chimique de la nappe d'eau en 2014
- Un état écologique moyen des eaux de l'Ostriconi en 2017

FAIBLESSES :

- De nombreux vallons et cours d'eau temporaires pouvant enregistrer des débits importants en périodes de fortes précipitations et être à l'origine d'inondations (comme le 02 octobre 2015)
- Des pressions d'origine agricole et domestique sur les masses d'eau

PRESSIONS / TENDANCE EVOLUTIVE :

- Climat : tendance à l'augmentation des précipitations et des débits du fait du changement climatique : recrudescence des épisodes de fortes pluies

LIEN AVEC LE PLU :

- La question de l'endiguement des vallons sous l'effet d'aménagements routiers ou de l'urbanisation
- La question de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement urbain
- L'identification et la préservation des cônes de vue sur le grand paysage afin de mettre en valeur les zones de crêtes environnantes
- La capacité de la ressource et du réseau pour répondre aux besoins en eau potable de la population future.

LEVIERS D'ACTIONS DU PLU:

- PADD : la reconnaissance et l'inscription de cônes de vue à préserver
- Zonage :
 - le classement en zone naturelle ou agricole des terrains assurant une fenêtre remarquable sur le paysage
 - protection des cours d'eau, des ripisylves au travers d'un classement en zone naturelle et/ou en EBC
- Règlement :

- l'instauration de règles d'urbanisme destinées à réduire le phénomène de ruissellement urbain (gestion des eaux pluviales à la parcelle)
- la définition de règles de hauteur du bâti préservant les cônes de vue

ENJEUX :

- **La protection des cours d'eau, des vallons et de leurs berges - Enjeu fort**
- **La valorisation des vues sur le grand paysage - Enjeu modéré**
- **La question de l'alimentation AEP pour répondre aux besoins futurs - Enjeu modéré**

2. Energie et Climat

2.1. LE CLIMAT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1.1. Les données climatiques

La commune d'Urtaca bénéficie d'un climat méditerranéen qui se caractérise par des hivers doux et humides et des étés secs et chauds. Ce climat participe à la qualité du cadre de vie.

La station météorologique la plus proche d'Urtaca se situe à Calvi.

La température maximale moyenne est de 20,4°C, avec un record de chaleur atteint en juillet 1983 égal à 42,1°C.

La température minimale moyenne est de 10,8°C, la plus basse connue remontant à Janvier 1963, avec -5,6°C.



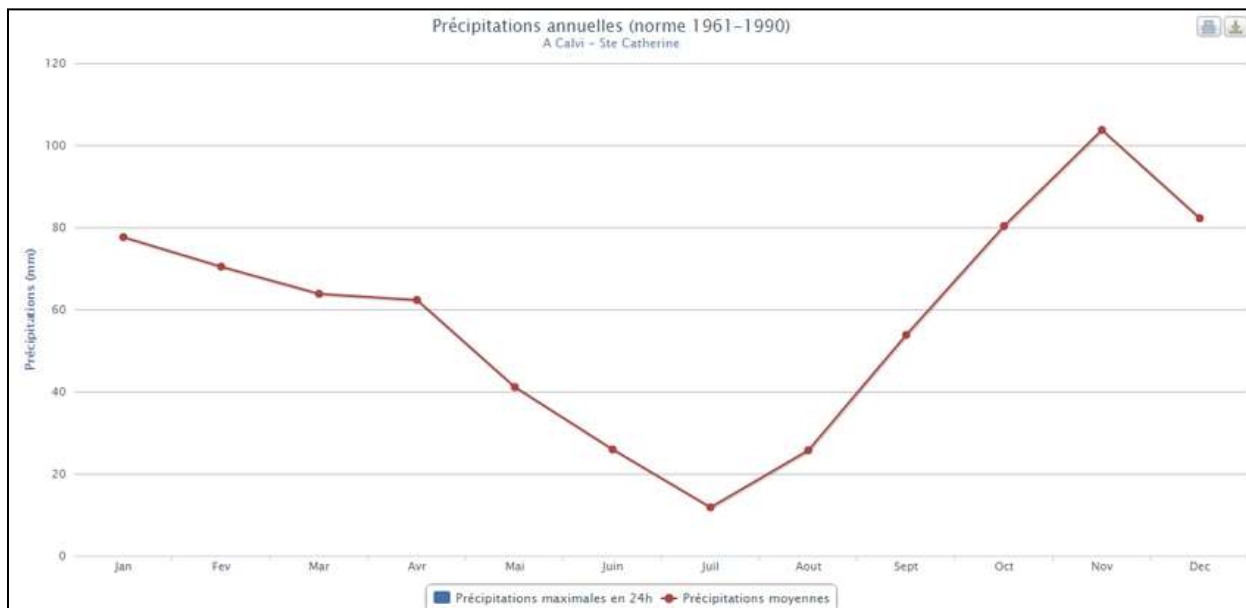
Moyenne annuelle des températures moyennes journalières entre 1961 et 1990 à Calvi, Sainte Catherine. Source : Infoclimat, Décembre 2014

L'ensoleillement sur la commune est exceptionnel. La station basée sur l'aéroport Sainte-Catherine de Calvi a enregistré une moyenne de 2373 heures de soleil par an.

La composante soleil mérite une prise en compte particulière. Ce fort ensoleillement est favorable au développement des sources d'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) d'autant plus dans le contexte local où 57% des logements de la commune ont été construits avant 1975 (année de la 1ère réglementation thermique) et ce font donc vieillissants sur le plan énergétique.

Les pluies sont abondantes au printemps et en automne. Le cumul annuel moyen sur Calvi, correspond à 698,6mm/an. Les épisodes de pluies peuvent être violents et peuvent donner des lieux à des ruissellements importants. Le record des précipitations a été enregistré le 21

août 2005, avec 130mm. Le dernier épisode marquant remonte au 02 octobre 2015 où un pont génois fut emporté par les eaux sur la commune.



Moyenne annuelle des hauteurs de précipitations entre 1961 et 1990. Source : Infoclimat, Décembre 2014

Les vents observés à l'île Rousse sont très variables selon leur orientation. Ainsi les vents violents de secteur sud-Ouest (Libeccio) représente 14% du total des vents, les vents de secteur Nord-Est (Grec) froid et sec représente 10.4% des vents. Il amène souvent pluie et orages.

La composante vent mérite une prise en compte particulière dans l'aménagement et la construction du bâti. Le vent peut aussi constituer un potentiel de développement de l'éolien (micro-éolien).

2.1.2. Les impacts du changement climatique

Face au changement climatique, le climat va se modifier et risque d'aggraver certains phénomènes naturels.

Ces bouleversements climatiques futurs auront plusieurs conséquences sur la commune :

Principaux effets du changement climatique sur la Corse	
Ressource en eau	<p>Sur les écoulements :</p> <p>L'allongement de la période d'étiage et des débits moins importants : le régime hydrique des fleuves est modifié. Alors que l'étiage estival était de 3 mois avant 1984, il est de 5 mois depuis 1985. La diminution des débits en période d'étiage combinée à l'augmentation de la température des eaux est susceptible de dégrader la qualité des eaux de surface.</p> <p>Sur la recharge des nappes :</p> <p>l'augmentation de l'évapotranspiration va contribuer à limiter les infiltrations profondes d'eau dans le sol</p>

	<p>Sur la ressource en eau :</p> <p>La diminution de la ressource en eau en lien avec la baisse des précipitations et l'augmentation des épisodes de sécheresse devrait provoquer des conflits d'usages plus prégnants. Pour les besoins de l'agriculture, les besoins en eau d'irrigation devraient augmenter.</p>
Risques naturels	<p>Un risque incendie accru suite à des étés chauds et secs</p> <p>Un renforcement possible du risque de crues torrentielles ;</p> <p>Les épisodes de sécheresses alternés à de fortes pluviométries auront pour conséquence d'accroître le retrait et gonflement des argiles ;</p>
Biodiversité	<p>L'augmentation de la température des cours d'eau corrélée avec la baisse des flux devrait favoriser l'émergence d'espèces invasives et une pauvreté des biotopes ;</p> <p>Le renforcement des pollutions du fait de la baisse de la ressource en eau (pouvoir de dilution diminuée) qui entraînera l'eutrophisation des milieux aquatiques.</p>
Energie	<p>La baisse des besoins de chauffage en hiver mais a contrario un recours systématique à la climatisation causant des pics de consommation énergétique en été.</p>

L'une des orientations stratégiques du Schéma Régional Climat Air et Energie est de réduire la vulnérabilité de la Corse au changement climatique.

Pour cela, la Corse, au travers de ce schéma a pour objectif d'anticiper les impacts potentiels du changement climatique sur la population, sur la biodiversité et sur les différents secteurs d'activités du territoire.

Elle concentre notamment ces efforts sur les grands axes stratégiques suivants :

- Améliorer la prise en compte des **risques naturels** dans l'aménagement du territoire et anticiper leur évolution dans un contexte de changement climatique ;
- Protéger les populations face à l'amplification des **risques sanitaires** liés au changement climatique ;
- Prendre en compte les risques de réduction et de dégradation de la **ressource en eau** dus au changement climatique en anticipant les conflits d'usage y compris les besoins des milieux aquatiques ;
- Préserver la **capacité d'adaptation des espèces et des écosystèmes** ;
- Anticiper les besoins d'**adaptation des filières agricoles** sous l'effet des changements climatiques ;
- Anticiper les impacts du changement climatique et notamment l'accroissement du risque incendie dans le secteur de l'**exploitation forestière** ;
- Porter une attention particulière au **confort d'été dans le bâti** pour limiter le développement de la climatisation ;
- Aménager la ville pour assurer le **confort thermique en été dans les bâtiments et les transports**, et lutter contre le **phénomène d'îlot de chaleur urbain** ;
- Préserver les **capacités de production d'énergies**, notamment au niveau des installations hydroélectriques et des centrales thermiques.
- Mettre en oeuvre la REUT (réutilisation des eaux usées de la STEP)

2.2. L'ENERGIE

2.2.1. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Corse

Dans la production d'électricité régionale, la part des énergies renouvelables (hors grand hydraulique) représentait en 2012, 16% de la production électrique. La couverture des besoins est d'abord assurée par les centrales thermiques (Vazzino et Luciana), l'import d'électricité (provenant d'Italie et de Sardaigne) et les ouvrages hydrauliques. Dans ce contexte particulier (insularité, forte dépendance vis à vis de l'Italie et de la Sardaigne), les objectifs stratégiques retenus dans le SRCAE sont :

- **réduire les consommations finales d'énergie dans tous les secteurs** : atteindre une baisse des consommations totales de 16% en 2020 et 54% en 2050. Les secteurs "Résidentiel/Tertiaire" et "Transport" sont les plus concernés car ils pèsent pour beaucoup dans les consommations. Cela implique une rénovation du parc résidentiel et tertiaire, la construction de bâtiments performants (BEPAS, BEPOS ...), le développement de modes de transport alternatif à l'automobile individuelle et le développement de motorisations et de carburants alternatifs.
- **développer la production d'énergies renouvelables** : atteindre un taux de couverture de la demande finale par des énergies renouvelables de 10% en 2012 à environ 20% en 2020, et à 100% en 2050. Le SRCAE précise que les filières relatives à la grande et à la petite hydroélectricité et à la biomasse (bois énergie et, parallèlement, bois matériau) seront développées prioritairement. Plus généralement, l'ensemble des filières seront mises à contribution pour atteindre les objectifs. Ce développement des énergies renouvelables se fera en lien avec la préservation de la qualité de l'air, des continuités écologiques des cours d'eau et des besoins en eau d'autres usages, des paysages, des terres agricoles, dont l'unique objet est l'augmentation des productions animales et végétales locales, dans l'optique d'une autoconsommation accrue.

2.2.2. Consommation d'énergie et production actuelle des énergies renouvelables

En Corse, la consommation d'énergie est très fluctuante, évoluant au grès de la saison hivernale (besoins en chauffage) et estivale (augmentation de la demande en lien avec l'accueil des touristes).

La production d'énergies renouvelables en Corse est estimée à 732 GWh en 2008, et 557 GWh en 2011 (le chiffre 2011 est plus faible en raison d'une production d'électricité hydraulique en baisse).

La production d'énergies renouvelables correspond ainsi à un taux de couverture des consommations finales d'énergie de la Corse par les énergies renouvelables d'environ 11% en 2008, et seulement 8% en 2011. En comparaison, en France métropolitaine, ce taux de couverture était de 11,3% en 2008 et de 12,9% en 2012.

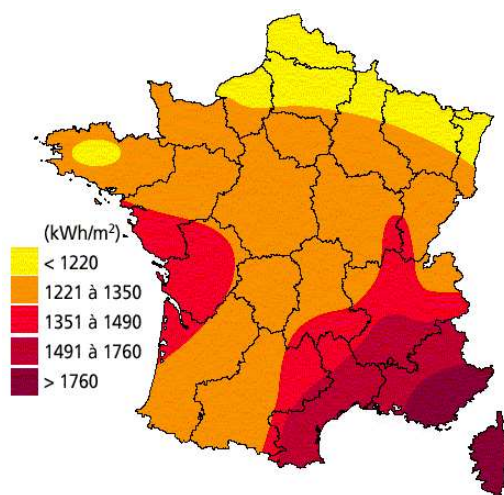
Historiquement, les principales sources d'énergie renouvelable en Corse sont le bois-énergie pour la production de chaleur et l'énergie hydraulique pour la production d'électricité.

Energies renouvelables		2008	2011
Production électrique	Grande hydraulique	449,0	251,0
	Petite hydraulique	51,0	43,0
	PV bâtiment	2,7	11,3
	PV sol	0,0	16,2
	Eolien	34,0	25,3
	Solaire thermodynamique	0,0	0,0
	Bois cogénération	0,0	0,0
	Déchets cogénération	0,0	9,0
Total production électricité renouvelable [GWh]		537	356
Production de chaleur	Bois-énergie	110,5	110,5
	Biomasse agricole	0,0	0,0
	Déchets	0,0	0,0
	Solaire thermodynamique	10,3	15,5
	Aérothermie	75,0	75,0
	Géothermie + thalassothermie	0,0	0,0
Total production chaleur renouvelable [GWh]		196	201
Total production EnR [GWh]		732	557
Consommation d'énergie finale [GWh]		6 767	6 877
Part des EnR dans la consommation finale		11%	8%

Productions d'énergies renouvelables en 2008 et 2011

2.2.3. Potentialités de développement des énergies renouvelables

2.2.3.1. Le solaire



La Corse et Urtaca bénéficient de conditions d'ensoleillement exceptionnelles (irradiation moyenne de 1760Kwh/m²) favorable à l'énergie solaire.

En 2011, la puissance photovoltaïque installée a atteint 63,7 MWc, répartis entre 9,1 MWc sur des toitures et 54,6 MWc au sol.

La filière photovoltaïque en toiture a dépassé les objectifs du Plan Energies Renouvelables 2007-2013 de la Collectivité Territoriale de Corse. Les nouveaux tarifs d'achat instaurés depuis mars 2011 ont freiné la croissance de la filière pour les projets de forte puissance d'autant plus que les capacités

techniques d'accueil ont été dépassées.

La commune d'Urtaca ne compte pas de centrale photovoltaïque sur son territoire.

2.2.3.2. L'éolien

En 2010, la production annuelle d'électricité d'origine éolienne s'est élevée à 27 GWh pour une puissance installée 18 MW. Elle est générée par trois parcs éoliens implantés sur les territoires du Pays Bastiais et de Balagne.

Selon le Schéma Régional Eolien, les sites favorables à l'implantation d'éoliennes sont les sites où la vitesse du vent est supérieure à 4m/s à 80 m. Il ressort de ce document que les zones de crêtes d'Urtaca sont propices à l'implantation d'éolienne.

2.2.3.3. Le bois énergie

La Corse est la plus boisée des îles Méditerranéennes. Les formations boisées couvrent 47% de la superficie insulaire contre seulement 27% pour la France continentale. Dans ce contexte, l'utilisation du bois à des fins énergétiques est intéressante. Les résultats de l'étude en cours sur le potentiel de bois-énergie en Corse estiment les ressources mobilisables entre 52 500 et 92 500 tonnes par an à 35% d'humidité (plaquettes), soit un productible additionnel de 160 à 280 GWh pour le collectif/tertiaire. Toutes les essences sont intéressantes.

Actuellement, la Corse compte 8 chaufferies mais aucune ne se situe sur Urtaca.

Energie et Climat

CHIFFRES CLES :

- La température maximale moyenne est de 20.4 °C
- La température minimale moyenne est de 10.8 °C
- 2 373 heures de soleil par an
- une moyenne de 698,6 mm de pluie par an
- 57% des logements construits avant 1975

ATOUTS :

- Un climat exceptionnel participant à la qualité du cadre de vie
- Un climat présentant un potentiel de développement de sources d'énergie renouvelable (solaire thermique, photovoltaïque)
- Le poste résidentiel semble être un des premiers postes à l'origine des consommations et des émissions de GES sur la commune. Un constat qui s'explique par la présence de nombreux logements et d'un habitat ancien (57% du bâti construit avant 1975)

FAIBLESSES :

- Un climat avec des périodes à risque de fortes sécheresses (juillet-août) et de fortes pluies (octobre-novembre)
- Un habitat ancien mal isolé (57% des logements construits avant 1975)

PRESSIONS / TENDANCE EVOLUTIVE :

- Climat : tendance à l'augmentation de phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresse, forte pluie) du fait du changement climatique
- Confort thermique des bâtiments : tendance à l'amélioration énergétique des bâtiments du fait de la réglementation thermique 2012 en vigueur et de la RT 2020 à venir (bâtiment à énergie positive)
- Population : Augmentation des consommations énergétiques et des émissions de GES du fait de la croissance démographique

LIEN AVEC LE PLU :

- La question de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement
- La question du confort thermique des bâtiments
- La question des déplacements alternatifs à l'automobile pour réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre

LEVIERS D'ACTIONS DU PLU:

- PADD : le principe de densification des espaces urbains et la mixité des fonctions urbaines au travers du rapprochement des zones d'habitat et d'emploi
- OAP : la définition et la matérialisation des cheminements doux à créer
- Zonage : l'inscription de cheminements doux en emplacements réservés
- Règlement : la définition de règles d'urbanisme favorisant un bâti durable et ne contraignant pas le développement des énergies renouvelables

ENJEUX :

- La prise en compte du climat et des effets du changement climatique dans l'aménagement (exposition au soleil, au vent, minéralisation des sols, potentiel de développement des énergies renouvelables) - **Enjeu modéré**
- La rénovation énergétique des bâtiments existants - **Enjeu modéré**
- La maîtrise de la consommations énergétique des ménages - **Enjeu modéré**

3. Biodiversité et trame verte et bleue

3.1. LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS LE PLU

Le diagnostic écologique occupe une place importante dans l'état initial de l'environnement.

Avec la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle II :

- le PLU doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et intégrer les objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques. En Corse, le PADDUC vaut SRCE.
- le PLU doit réaliser une analyse du fonctionnement écologique du territoire identifiant les espaces naturels remarquables et ordinaires et les corridors pertinents.

Les modalités de préservation des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques peuvent être intégrées dans plusieurs articles du règlement du PLU (1, 2, 6 à 9, 11 et 13).

Plus récemment, avec la loi d'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 27 mars 2014, la prise en compte de la biodiversité dans le PLU a connu des évolutions. Ainsi, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) doivent préciser les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques.

Le règlement d'urbanisme a évolué aussi en permettant :

- de délimiter des secteurs et de définir des prescriptions pour des motifs d'ordre écologique destinés à maintenir des continuités écologiques,
- de rendre inconstructible des terrains équipés mais non bâtis en zone urbaine pour des motifs liés à leur intérêt pour le maintien des continuités écologiques,
- de délimiter des emplacements réservés spécifiquement aux continuités écologiques,
- de définir un coefficient de biotope : part obligatoire de maintien ou création de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables sur l'unité foncière.

3.2. LES ZONES A STATUTS ENVIRONNEMENTAUX

La richesse écologique d'un territoire peut s'apprécier au regard de la présence de périmètres à statuts environnementaux de portée juridique différentes.

La commune d'Urtaca est concernée par 1 site Natura 2000 au titre de la Directive "Oiseaux", par 1 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II.

Les modalités de prise en compte des périmètres environnementaux dans les documents d'urbanisme sont détaillées dans le tableau suivant :

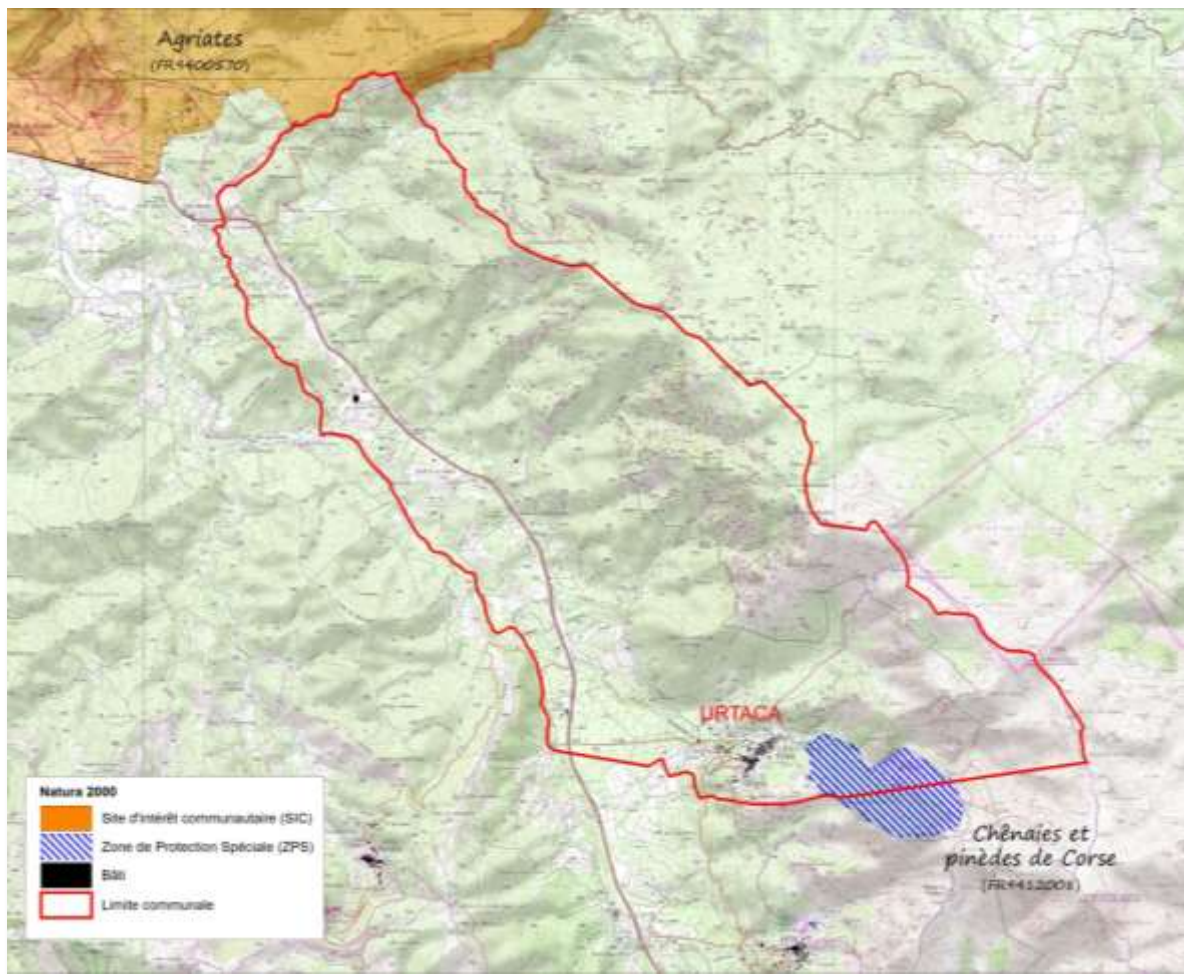
ZONES A STATUTS	NIVEAU DE GESTION	PORTEE ET IMPLICATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME
INVENTAIRES		
ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)	Régional	Outil de connaissance des espaces naturels. Pas de portée normative. Données à prendre en compte dans les documents d'urbanisme pour orienter les aménagements et valoriser la biodiversité.
PROTECTIONS		
Natura 2000 (SIC/ZSC,ZPS)	Communautaire (Europe)	Procédure de protection des espaces naturels au travers d'un document d'objectifs identifiant des mesures à mettre en œuvre. Dans le cadre du PLU, démontrer l'absence d'incidences notables négatives sur le réseau Natura 2000.

Notons que la commune se situe en limite du site d'intérêt communautaire "Agriates" et de la réserve de chasse d'Ifana.

3.3. *LES SITES NATURA 2000*

Urtaca est concernée par la Zone de Protection Spéciale "Chênaies et pinèdes de Corse" qui s'étend sur une petite partie du territoire au Sud.

Code	Désignation	Surface totale (ha)
FR9412008	Chênaies et pinèdes de Corse	5 sites d'une superficie totale de 686 ha



Localisation des sites Natura 2000 Source : INPN

Description et vulnérabilité de la ZPS "Chênaies et pinèdes de Corse"

Il s'agit d'un site éclaté en 5 sous-unités. Les 5 boisements situés en Haute-Corse sont des chênaies vertes de petite taille mais avec des arbres âgés et de belle taille abritant des couples d'Autours des palombes (et également d'Aigle Royal). La micro-région étant peu boisée, leur conservation est très importante pour cet oiseau à nidification exclusivement forestière.

Sur la commune, la sous-unité "Urtaca-Lama" a été intégrée dans la ZPS du fait de la présence de l'Autour des palombes (un nid y était connu il y a quelques années). De plus, bien que ne faisant pas partie de la liste des espèces de la ZPS, la présence de l'Aigle royal (annexe I de la Directive oiseaux) a été confirmée.

Deux paramètres de vulnérabilité sont identifiés :

- le risque d'une exploitation forestière par coupe sur les zones de nids (hypothèse peu probable les terrains étant soit peu accessibles soient soumis au régime forestier avec des consignes de protection autour des nids)
- les risques d'incendie non négligeables dans les chênaies et importants dans la pinède à Pin maritime.

Les espèces d'intérêt communautaire

Code	Nom commun	Nom latin	Abondance	Conservation
A400	Autour des Palombes	<i>Accipitergentilisarrigonii</i>	présente	bonne
A331	Sittelle Corse	<i>Sittawhiteheadi</i>	présente	bonne
A091	Aigle Royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	présente	Non déterminée

Les enjeux de conservation de la ZPS

- La lutte contre les incendies ;
- L'information et la sensibilisation du public ;
- La prise en compte de la biologie des espèces dans la gestion forestière. Pour l'autour il est impératif de protéger l'arbre porteur du nid et d'éviter de faire des travaux de février à août à proximité du nid. Pour la sittelle, il est capital de favoriser les résineux au dépens des feuillus, de maintenir des vieux arbres en mosaïque avec des plus jeunes et enfin de conserver des arbres morts pour la nidification. Pour l'aigle royal, il faut limiter le développement d'activités de pleine nature à proximité des nids, éviter les travaux et épreuves sportives à certaines périodes de l'année (février à juin inclus) et limiter le survol par les aéronefs,
- Pour l'Aigle royal, favoriser toutes les mesures d'ouverture des milieux (brûlages dirigés, girobroyage des landes, maintien de l'activité pastorale en montagne)

3.4. LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE, FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- les **ZNIEFF de type II** qui sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I.

Urtaca est concernée par 1 **ZNIEFF de type I** et 2 **ZNIEFF de type II**. Notons que la ZNIEFF "Désert des Agriates" grignote très peu la commune.

Code	Désignation	Surface totale (SIG) en ha	Surface sur la commune (ha)	Part de la commune dans la ZNIEFF	Part de la ZNIEFF dans la commune
Les ZNIEFF de type I					
940004198	Chênaies vertes de Pietralba et Urtaca	187 ha	128 ha	68%	4%
Les ZNIEFF de type II					
940013187	Massif du Tenda et Monte Astu	6 159 ha	640 ha	10%	20,5%
940004071	Désert des Agriates	11 824 ha	10,6 ha	0,1%	0.3%

Superficie communale : 3118 ha

La ZNIEFF de type I - Chênaies vertes de Pietralba et Urtaca

La présence d'un couple reproducteur d'Autour des palombes au sein des vallons d'Urtaca et de Pietralba est à l'origine de la désignation de la ZNIEFF. Les espaces boisés des vallons sont particulièrement favorables à la reproduction de l'espèce ; les milieux ouverts attenants sont utilisés par le rapace comme zone de chasse.

La forêt de Chêne vert est le seul habitat déterminant de la ZNIEFF. Le Chêne vert est l'essence dominante de la forêt d'Urtaca ; d'autres feuillus sont présents en bordure des ruisseaux et sur les versants exposés au Nord.

La ZNIEFF comme 9 espèces déterminantes: Euprocte de Corse, Porte Queue de Corse, Aigle Royal, Autour des Palombes, Pigeon Biset, Gagée de Granatelli, Hélianthème d'Égypte, Vermiculaire d'Angers, Vesce plaisante.

La ZNIEFF de type II - Massif du Tenda et Monte Astu

Le massif du Tenda est situé dans le Nord de l'île et assure la transition entre la chaîne du Cap Corse et celle de San Petrone en Castagniccia. La partie occidentale de la montagne du Tenda est drainée au nord par l'Aliso qui se jette dans le golfe de Saint-Florent et au Sud par l'Ostriconi.

Dans sa longueur, la ZNIEFF s'étend du Monte Filetto (842 m) jusqu'au rocher de Pietrapolo (1104 m) en suivant la crête.

Le paysage végétal des crêtes du Tenda apparaît très dénudé. La végétation arborescente y fait pratiquement défaut. On peut noter quelques bosquets d'arbres (châtaigniers, chênes, ifs, houx, et quelques rares pins laricio) constituant des îlots au milieu des pelouses pâturées et des formations basses.

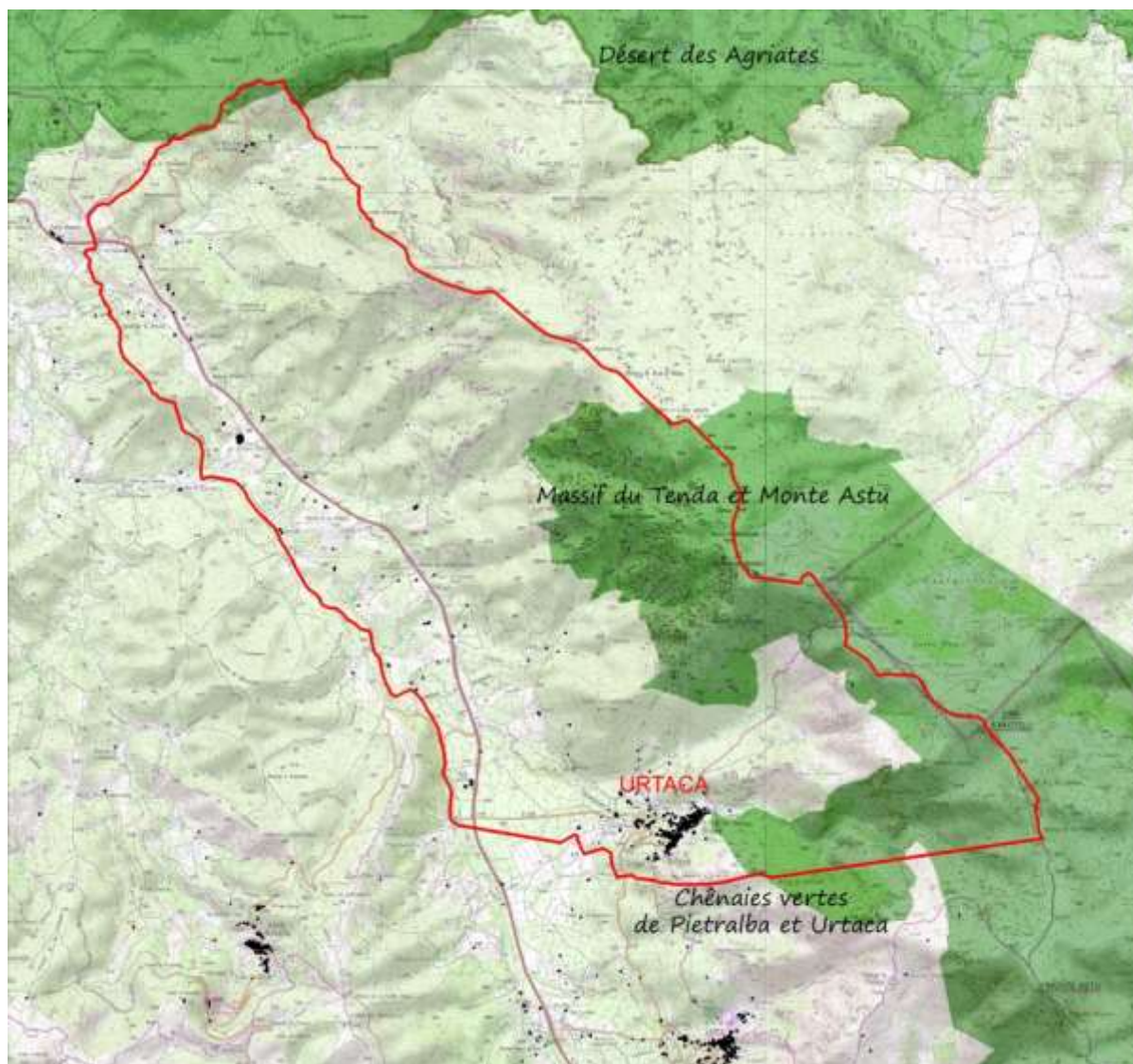
Les habitats déterminants de la ZNIEFF : Landes épineuses (31.7), Bois de Châtaigniers (41.9), Forêts d'ifs corse (42.A72), Forêts méditerranéennes de Peupliers, d'Ormes et de Frênes (44.6), Forêts de Chênes verts (45.31), Bois de Houx (45.8), Végétation des falaises continentales siliceuses (62.2). La ZNIEFF aussi compte 50 espèces déterminantes.



Localisation des ZNIEFF de type I et II

3.5. SYNTHÈSE DES PÉRIMÈTRES ENVIRONNEMENTAUX

Les périmètres à statuts environnementaux couvrent un quart de la superficie communale et se localisent sur les hauteurs de la commune.



Synthèse des périmètres environnementaux

3.6. LA TRAME VERTE ET BLEUE

3.6.1. Définition et composition de la trame verte et bleue

La définition de la **trame verte et bleue** (TVB) émane d'une des volontés phares du Grenelle de l'Environnement de voir prise en compte la difficile problématique des continuités écologiques dans le cadre de la programmation et de la planification urbaine. Ramenée au contexte du PLU d'Urtaca, cette définition repose sur l'identification des différents **réservoirs de biodiversité**, et des **corridors écologiques** qui les relient, c'est-à-dire un ensemble de **continuités écologiques** (forestières, prairiales, bocagères...) qui caractérisent le territoire.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des « espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations. » (Source : Document cadre - Orientations nationales – version 2011).

Un **corridor écologique** est « un milieu ou un réseau de milieux répondant à des besoins fondamentaux des êtres vivants : se déplacer (pour des animaux très mobiles) ou se propager (pour des plantes ou des animaux peu mobiles), de façon à pouvoir se nourrir ou se reproduire » (Source : Document cadre - Orientations nationales – version 2011).

3.6.2. Urtaca dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Corse (SRCE)

La loi du Grenelle de l'Environnement 2 portant « Engagement National pour l'Environnement » du 12 juillet 2012 prévoit une prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme, à partir des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, qu'ils devront prendre en compte. L'objectif de cette mesure est de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques afin de favoriser le maintien de la biodiversité.

En Corse, le PADDUC vaut SRCE et intègre la trame verte et bleue.

Les objectifs de la trame verte et bleue défini à l'échelle régionale visent :

- la préservation des réservoirs dits "zonages" ;
- la remise en état des réservoirs dits "espèces" ;
- la remise en état des réservoirs de biodiversité lié aux zones humides ;
- la préservation des corridors écologiques potentiels liés aux sous-trames "Haute-Montagne" et "Moyenne Montagne" ;
- la remise en état des corridors écologiques potentiels liés aux sous-trames "Piémonts et vallées", "Basse altitude" et "Milieux aquatiques et humides".

Sur la commune d'Urtaca, les enjeux définis se posent :

- au droit du massif de la Tenda et de sa ligne de crête reconnu comme réservoir de biodiversité et corridors ;

- en plaine d'Ostriconi où les terrains agricoles sont reconnus comme des espaces agricoles stratégiques.



Extrait de la carte des enjeux environnementaux du PADDUC sur la commune d'Urtaca

3.6.3. *la Trame Verte et bleue de la commune*

Les réservoirs de biodiversité de la commune correspondent au site Natura 2000 et aux ZNIEFF de type I et II. Ces périmètres environnementaux qui se recoupent, s'étendent sur des espaces forestiers.

Le territoire ne compte pas véritablement de barrières urbaines susceptibles d'altérer les continuités écologiques : la Balanina qui traverse la commune reste une barrière encore franchissable et l'urbanisation reste concentrée autour du village historique.

Le territoire est constitué de divers milieux dont la fonctionnalité écologique varie en fonction de la structure et la composition de l'habitat.

L'analyse des composantes locales fait ressortir 3 entités écologiques composant le territoire d'Urtaca :

- la sous-trame "Milieux ouverts et semi-ouverts" : parcelles agricoles (cultures, pâturages) avec conservation d'un maillage bocager (haies, arbres isolés, bosquets), prairies, pelouses, rochers
- la sous-trame "Milieux semi-fermés et fermés" : maquis boisé, yeuseraies
- la sous-trame "Milieux humides et aquatiques" composant la trame bleue communale.

La richesse biologique sur Urtaca est liée à la présence des espaces forestiers accueillant des espèces d'oiseaux remarquables : Autour des Palombes, Sittelle de Corse et l'Aigle royal. Les pâtures, au contact de ces espaces forestiers, sont aussi favorables à l'Aigle royal (accès à la ressource trophique).

Les continuités écologiques sur la commune sont fluides. Le principal corridor écologique le long de la ligne de crête du Massif de la Tenda et le long du fleuve de l'Ostriconi sont à préserver. Les vallons perpendiculaires à la ligne de crête forment aussi des micro-corridors écologiques à préserver tout comme le réseau de haies bocagères en plaine. Ce maillage forestier assure une continuité selon un axe Ouest-Est.

Milieux ouverts et semi-ouverts

Les milieux ouverts et semi-ouverts sont bien représentés sur la commune. Les espaces agricoles en plaine, les zones de pâtures de montagne, les pelouses, les friches herbacées et les jeunes peuplements composent cette sous trame.

En plaine, les éléments bocagers (haies, bosquets, arbres isolés) offrent des milieux ouverts de grande qualité. Les haies, plantées par l'homme pour protéger les cultures des vents dominants servent de zone de refuge pour les oiseaux et d'insectes et facilitent leur déplacement.

Sur les parties hautes de la commune, à des altitudes comprises entre 300 et 500 m, les habitats rocheux entrent dans la composition de cette sous-trame.

Ils constituent des corridors effectifs pour la faune, en particulier favorable aux oiseaux et plus particulièrement aux rapaces, aux chauves-souris (zone de nourrissage) et à certains insectes.

Assurant un rôle de nourrissage, de repos et de nidification, les milieux ouverts sont favorables pour de nombreuses espèces animales et notamment l'Aigle royal.

Milieux fermés et semi-fermés

Sur la commune d'Urtaca, le chêne vert est l'essence dominante en forêt. Divers feuillus l'accompagnent, notamment dans les secteurs les plus frais et humides de la forêt (bord de ruisseaux et versants exposés au nord) : Frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*), Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Erable de Montpellier (*Acer monspessulanum*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Houx (*Ilex aquifolium*), ...

Les milieux fermés sont favorables aux flux d'espèces animales et constituent des zones de chasse recherchées par l'avifaune et la chirofaune qui y trouve des espaces favorables à sa reproduction.

Trois espèces remarquables sont rattachées à cette sous-trame : Autour des palombes, Sittelle de Corse et Aigle royal.

Milieux aquatiques et humides

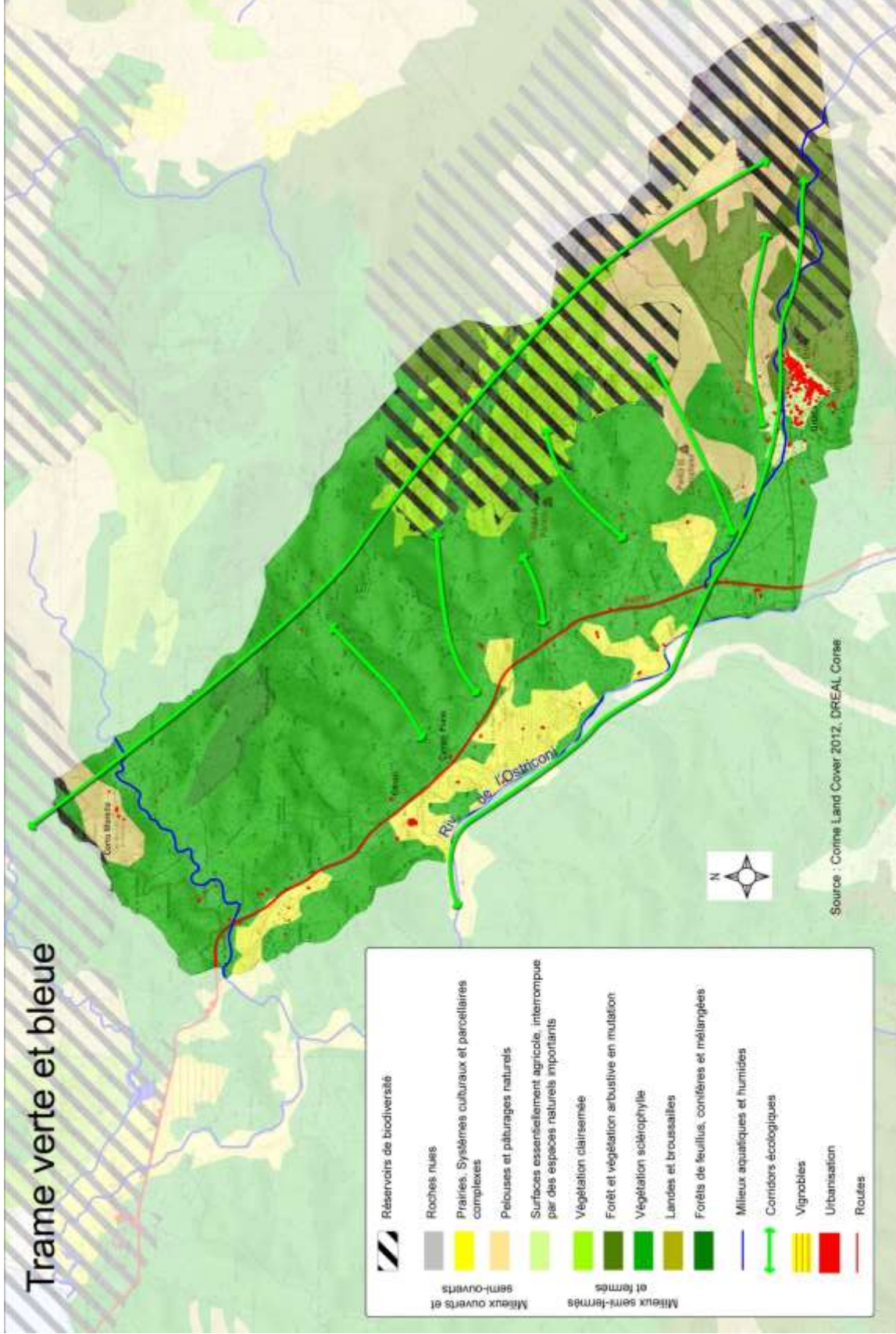
Les milieux aquatiques et humides sont représentés par les cours d'eau permanents et temporaires qui forment l'armature de la trame bleue.

Ces milieux sont à la fois à préserver en tant que réservoirs de biodiversité et pour leur rôle de corridor écologique. Un espace tampon de part et d'autre des cours d'eau (comprenant les berges, la ripisylve) constitue un espace de fonctionnalité qu'il convient de préserver.

Synthèse de la trame verte et bleue

Sous-trame	Objectifs
Milieux ouverts et semi-ouverts	Favoriser l'agriculture en plaine et préserver les haies bocagères Maintenir et favoriser les espaces pastoraux de montagne (favorable à l'Aigle royal)
Milieux fermés et semi-fermés	Préserver l'intégrité des espaces forestiers (réservoirs biologiques pour l'Autour des Palombes, la Sittelle de Corse et l'Aigle Royal) Préserver les boisements des vallons
Milieux aquatiques et humides	Préserver la fonctionnalité des cours d'eau de la commune ainsi que leurs berges et leurs ripisylves

Trame verte et bleue



Biodiversité et Trame verte et bleue

CHIFFRES CLES :

- 1 ZPS couvrant 2% de la superficie communale
- 1 ZNIEFF de type I couvrant 4% de la superficie communale
- 2 ZNIEFF de type II couvrant 21% de la superficie communale

ATOUTS :

- La plaine agricole constitue une zone d'intérêt pour l'avifaune, les chiroptères et les insectes au regard de la trame bocagère et des effets lisières.
- Les espaces pastoraux en montagne sont favorables à l'Aigle Royal
- Trois espèces remarquables affectionnent les ensembles boisés de la commune : Sittelle Corse, Autour des Palombes et Aigle Royal
- Des corridors écologiques fonctionnelles en l'absence de véritable barrière écologique (la route territoriale de la Balanina reste franchissable par de nombreuses espèces)

FAIBLESSES :

- Néant

PRESSIONS / TENDANCE EVOLUTIVE :

- Urbanisation : Diminution des espaces naturels et agricoles et risque de dégradation des ripisylves du fait de la pression urbaine.

LIEN AVEC LE PLU :

- La question de la consommation des espaces agricoles et naturels
- La question de la minéralisation des sols
- La gestion des eaux usées et pluviales

LEVIERS D'ACTIONS DU PLU:

- PADD : L'élaboration du PLU est l'occasion de porter à la connaissance de la population les zones de richesse environnementale et de prendre en compte la trame verte et bleue dans les aménagements futurs.
- OAP : l'apport du végétal en milieu anthropisé
- Zonage :
 - le classement en zone inconstructible (naturelle ou agricole)
 - le classement des haies bocagères au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - le classement des boisements et ripisylves en EBC

- Règlement : le raccordement au système d'assainissement collectif ou bien un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur

ENJEUX :

- La protection des ensembles boisés (réservoirs biologiques pour l'Autour des Palombes, la Sittelle de Corse et l'Aigle Royal) et des boisements le long des vallons - **Enjeu fort**
- La protection des espaces agricoles en zone de montagne (espaces pastoraux favorable à l'Aigle Royal) - **Enjeu fort**
- Le confortement et la valorisation de la zone agricole en plaine - **Enjeu fort**
- La protection de la fonctionnalité des corridors écologiques - **Enjeu modéré**

4. Paysages naturels et agricoles

4.1. LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LE PLU

L'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme est un moment privilégié au cours duquel il est possible de poser les bases d'une stratégie de reconquête des paysages qui étaient en voie de banalisation et de construire de nouveaux paysages de qualité.

Le diagnostic paysager occupe ainsi une place importante dans l'état initial de l'environnement. Les enjeux sont d'identifier les risques de dégradation et les atouts paysagers (cônes de vue, site remarquable, ...) puis d'orienter les choix d'aménagement et les règles de constructibilité.

Récemment, la prise en compte du paysage dans le PLU a connu des évolutions avec la loi ALUR. Ainsi, le PADD doit définir des orientations générales en matière de paysage et doit formuler des objectifs en matière de protection, de gestion et/ou d'aménagement des structures paysagères. Le règlement d'urbanisme a évolué aussi :

- en précisant que les règles relatives à l'aspect extérieur des constructions auront pour objet, en outre, de contribuer à la qualité paysagère ;
- en autorisant le changement de destination en zone naturelle de bâtiments présentant un intérêt architectural et patrimonial, dans la limite que cela n'entraîne pas de conséquences négatives sur le paysage.

4.2. URTACA DANS L'ATLAS DES PAYSAGES DE CORSE

L'Atlas des Paysages est un document de connaissances partagé qui n'a pas de portée réglementaire. Il s'agit d'un état des lieux des paysages destinés à mieux comprendre le paysage et sa dynamique d'évolution.

Dans l'atlas des paysages de Corse, la commune d'Urtaca est rattachée aux ensembles paysagers « Massifs du Tenda » et « Ostriconi ». Deux sous-unité paysagères s'y distinguent ensuite avec, sur une petite partie au Nord Est : « Monte Astu » et sur la majorité de la commune: « U Canale ».

Entité des Massifs de Tendre et d'Ostriconi – Atlas des paysages de Corse





Zoom sur la commune d'Urtaca et mise en avant des sous-unités paysagères – extrait de l'Atlas des paysages de Corse

D'après l'Atlas des paysages de Corse : « Contrairement à la rive orientale, globalement rectiligne, la côte ouest de la Corse présente une alternance de concavités et de convexités: les creux sont d'anciennes vallées envahies par la mer, tandis que les bosses correspondent à des reliefs épargnés par la submersion, lorsqu'en d'autres temps géologiques, le niveau des eaux est monté. » Le massif littoral de la Tendre fait partie de ces grandes masses montagneuses qui s'avancent dans la Méditerranée.

Ainsi, au niveau d'Urtaca, les principaux enjeux vont ressortir du fait de la géomorphologie favorisant les covisibilités entre points hauts et points bas. En effet, les espaces sis en ligne de crête, sur les sommets et les cols, sont aisément visibles depuis la plaine et le littoral et vice-versa. Il est donc important de prendre en compte lors des aménagements la qualité paysagère non seulement de la vallée mais également des piémonts.

Par ailleurs, certains motifs, tel le bocage, les murs de pierres sèches, les terrasses ou oliveraies, ainsi que les sites archéologiques doivent être préservés et valorisés.

Enfin, le caractère groupé des villages anciens, tel celui d'Urtaca doit faire l'objet d'une attention toute particulière afin d'assurer sa préservation, en tant que facteur de qualité paysagère. Le mitage des versants boisés doit également être maîtrisé.



Vue sur le village groupé d'Urtaca

4.3. URTACA DANS LE SCOT DE BALAGNE

La commune d'Urtaca fait partie de la communauté de communes d'île Rousse Balagne et à ce titre est concernée par le SCOT de Balagne, en cours d'élaboration. Une première version du PADD est mise à disposition par le Syndicat Mixte de Balagne. Elle offre une première approche des enjeux paysagers définis à l'échelle du territoire communautaire.

En effet, le premier objectif est de « fonder la stratégie territoriale sur la préservation valorisation des ressources naturelles et paysagères et sur un modèle urbain économe ». Un extrait, relatif au paysage est présenté ci-contre.

► Préserver les paysages

Evocation des impacts et risques de banalisation actuels, notamment les impacts de l'urbanisation et de l'intérêt d'une gestion des espaces limites.

Identification des paysages à enjeux, notamment les espaces-franges urbaines, des entrées de villes, des espaces péri-urbains,...

Objectifs et principes de préservation-valorisation

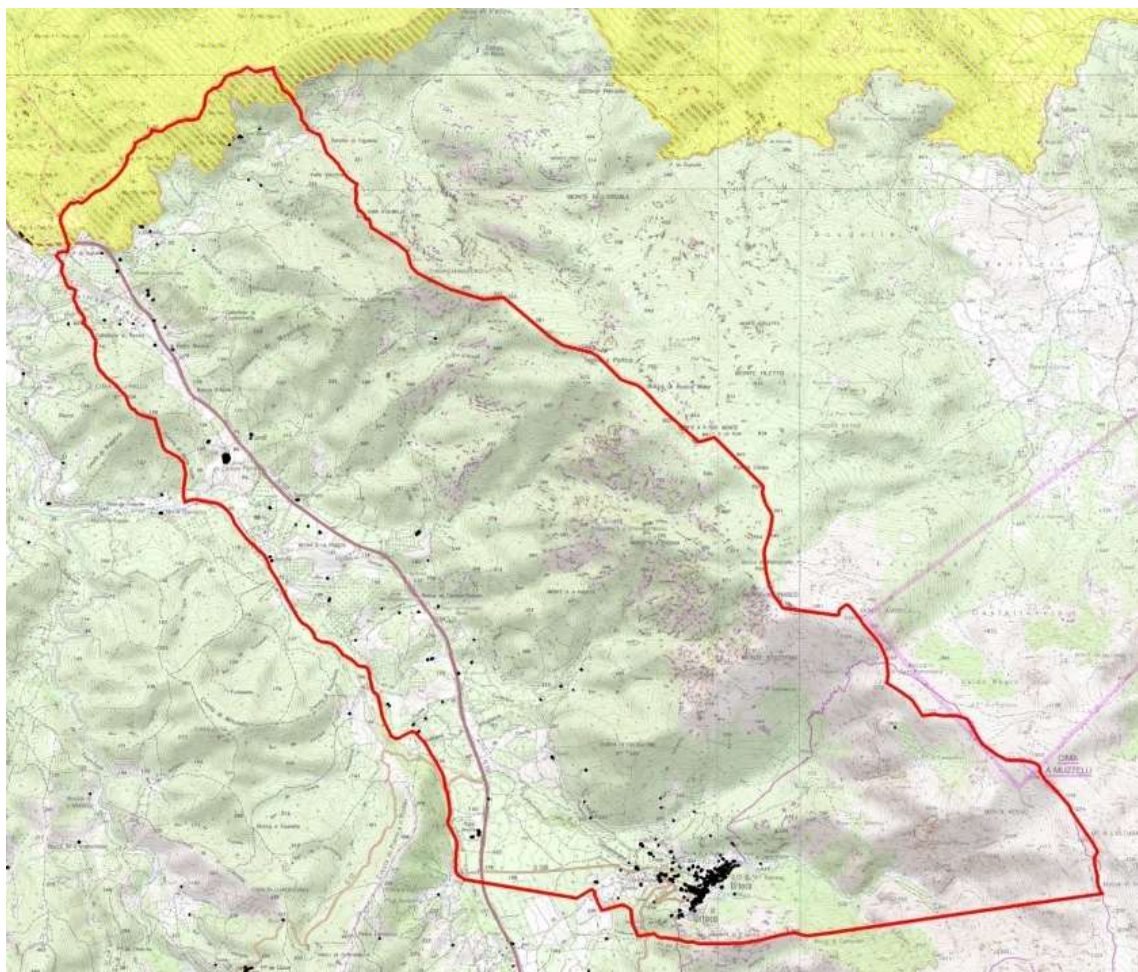
- Préserver, articuler et mettre en valeur les espaces naturels et agricoles périurbains, comme écrin de l'urbanisation;
- Valoriser la multi-fonctionnalité des espaces intermédiaires, franges urbaines,
- ...

Extrait de la première version de travail du PADD du SCOT de Balagne

4.4. LA PROTECTION DES PAYSAGES

La loi du 2 mai 1930 protège les sites naturels dont la conservation ou la préservation présente au point de vue artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. Comme pour les édifices, celle-ci prévoit deux degrés de protection en fonction des caractéristiques et de la valeur patrimoniale du site : le classement et l'inscription.

La commune d'Urtaca entre dans le périmètre du site inscrit "Désert des Agriates ".



Carte des sites inscrits sur la commune d'Urtaca

Ces protections induisent une prise en compte importante du grand paysage lors de l'étude.

4.5. URTACA DANS LE GRAND PAYSAGE

Urtaca vient se placer dans un contexte géomorphologique déterminant aussi bien du point de vue de l'organisation de la commune que des perceptions visuelles.

Urtaca est une commune sans façade maritime quoiqu'ayant vue sur mer. Son territoire est une bande de terre orientée Sud-est-Nord-ouest, s'étalant en direction de la mer depuis les crêtes de la Serra di Tenda, et occupant ses flancs nord-occidentaux jusqu'au lit de la rivière Ostriconi.

La commune est limitée :

- à l'est, par une ligne de crête démarrant à 300 m d'altitude à la Serra di Lubertaccia, s'élevant au fur et à mesure en passant par Cima d'Olmelli (312 m), Cima Ghinepero (493 m), Teghie a Partica (672 m), Monte a a Rua (841 m), Monte Vicinasco (1 018 m), Monte Ambrica (1 063 m), Cima a Muzzelli (1 299 m), Monte a l'Alturaia (1 371 m) sommet « à cheval » sur San-Gavino-di-Tenda et Urtaca, jusqu'à la limite Sud-est de la commune à 1 349 m d'altitude ;
- au sud, par une ligne droite tirée vers Monte diu Gattu (696 m) à l'ouest, se prolongeant ensuite jusqu'au gué sur l'[Ostriconi](#), à hauteur de la jonction RT30 - D8 ;
- à l'ouest la limite suit la rive gauche de l'Ostriconi, du niveau 153 m à celui de 57 m, en amont de l'ancienne mine de Chiaraginca, puis remontant la crête de BonaFede, Cima di u Pallu (239 m) et redescendant sur l'[Ostriconi](#) au pont de Teghiele au lieu-dit Petra Moneta ;
- au nord, c'est une nouvelle ligne de crête qui rejoint la Serra di Lubertaccia surplombant une portion de la route D81. C'est déjà le désert des Agriates.



Contexte morphologique du grand paysage

Les vues aériennes ci-dessous illustrent les relations entretenues entre Urtaca et l'anse de Peraiola et la vallée de l'Ostriconi.



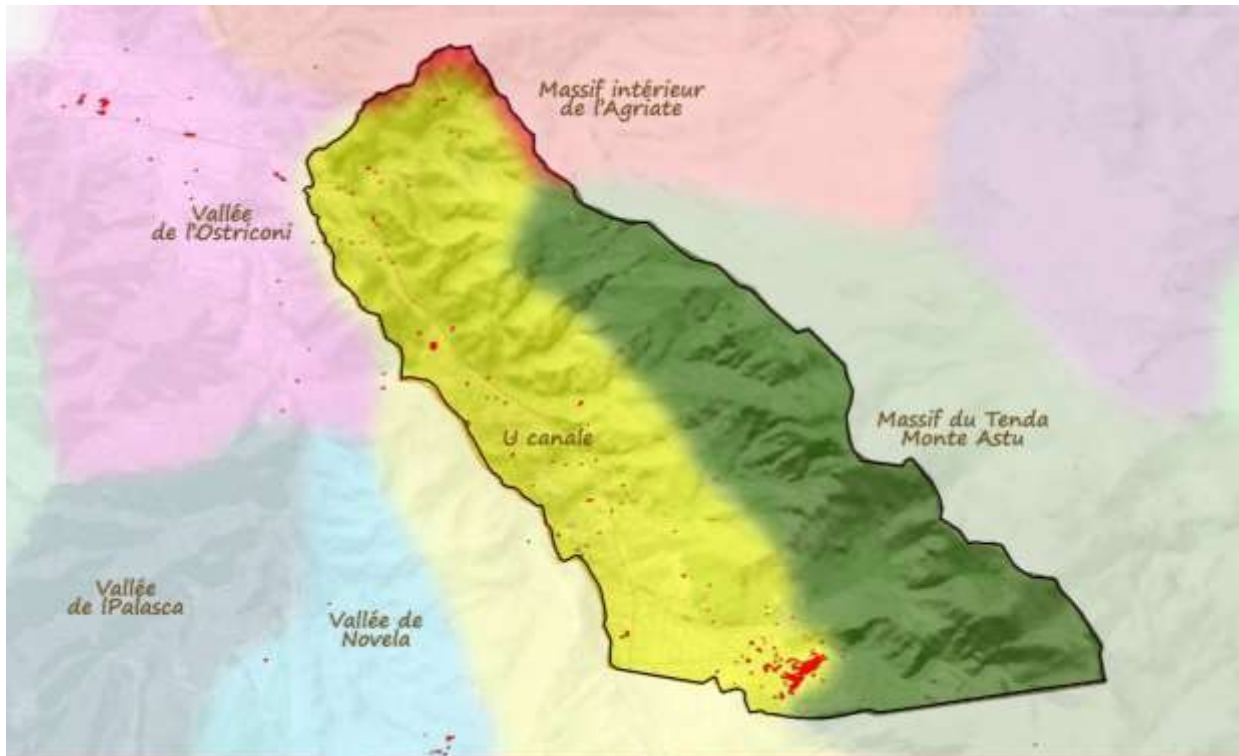
Mise en évidence du lien visuel entre Urtaca et l'anse de Peraiola sur vue aérienne



Mise en évidence de l'isolement du village sur vue aérienne

4.6. RETRANSCRIPTION DU GRAND PAYSAGE A L'ECHELLE COMMUNALE

En appliquant l'analyse des principaux éléments structurant le paysage à l'échelle communale, on retrouve sur le territoire trois entités très différentes avec :



- Une partie naturelle se distinguant tout d'abord par un relief très vigoureux libre d'urbanisation, structure remarquable du paysage appréhendable depuis les environs ; puis par un espace recouvert de végétation, entre garrigues et forêts de chênes et de pins, lieu de promenade par excellence, disposant d'ouvertures remarquables sur le grand paysage.
- Une partie urbanisée, lovée dans la végétation, peu perceptible depuis les environs, même proches, présentant cependant une forme urbaine remarquable au niveau du centre ancien d'Urtaca et offrant de beaux panoramas grâce à sa situation en belvédère. Le reste de la vallée relie le centre de l'île à la côte occidentale et à la Balagne présente un territoire agricole.

4.6.1. L'unité paysagère d'U Canale

4.6.1.1. Structure paysagère

L'organisation du bassin versant fait que l'ensemble présente deux flancs dissymétriques. A l'Est, les pentes raides et rocailleuses du Tenda créent une délimitation franche, une barrière à la fois spatiale et visuelle. C'est sur ces versants que s'accroche le village d'Urtaca. Du côté opposé la perception des limites de l'ensemble est moins bien nette en raison de la présence des vallées secondaires de Palasca et de Novella, aux paysages plus composites ; sur les vallons et collines aux formes plus douces s'étagent prairies et cultures, pâturages, garrigues à ciste puis maquis à chêne vert.



Deux parties se distinguent au sein de cette entité :

- Une première au niveau de la vallée, où s'inscrit le principal axe de circulation, la **D81**, ainsi que l'ensemble des parcelles agricoles et bocagères.
- Une seconde au niveau des versants et du village qui s'y est développée.
- Une dernière au niveau des versants ceinturant l'entité au Nord et au Sud, relativement préservé, où évolue un tourisme vert.

Entre replat, pentes douces et collines, ce secteur accueille l'ensemble de l'urbanisation. Malgré le mitage qui s'est opéré au cours des dernières décennies, le village ancien d'Urtaca a su conserver sa forme groupée s'orientant vers l'Anse de Peraiola, et son ambiance de village pittoresque. Ainsi, aussi bien par sa silhouette préservée que par la qualité de ses vues, le village d'Urtaca fait partie des sites remarquables de ce territoire. Le reste de ce territoire est composé essentiellement de parcelles agricoles.



4.6.1.2. *Sensibilité visuelle*

D'un point de vue géographique, le grand « toboggan » d'U Canale est l'un des prolongements du sillon, la dépression qui fait communiquer, via l'intérieur de l'île, le littoral occidentale de la Corse. L'ampleur et la linéarité du couloir empêchent de se sentir enfermé : même en fond de vallée, les perspectives axiales et latérales restent ouvertes donnant un sentiment de « grand espace ».

L'ouverture de la RT30 dans l'axe de la vallée a modifié profondément la perception de cette unité paysagère autrefois enclavée. D'après l'Atlas des paysages Corses : « *On peut même dire que l'aménagement routier, au tracé bien intégré dans son environnement, a révélé un paysage en pleine mutation.* »

*On note de nombreux vestiges d'anciennes activités agricoles qui rappellent que ces terres faisaient autrefois l'objet d'une exploitation plus intensive qu'aujourd'hui. Mais depuis la mise en service de la route, l'agriculture reprend de la vigueur le long de la « Balanina ». De part et d'autre de celle-ci les garrigues reculent, des vergers de fruitiers sont nettoyés, des oliveraies replantées, des prairies et des champs d'immortelles remettent en valeur terres agricoles, et ce paysage de nouveau travaillé, humanisé, reconquiert progressivement le pied des versants dénudés par les incendies.



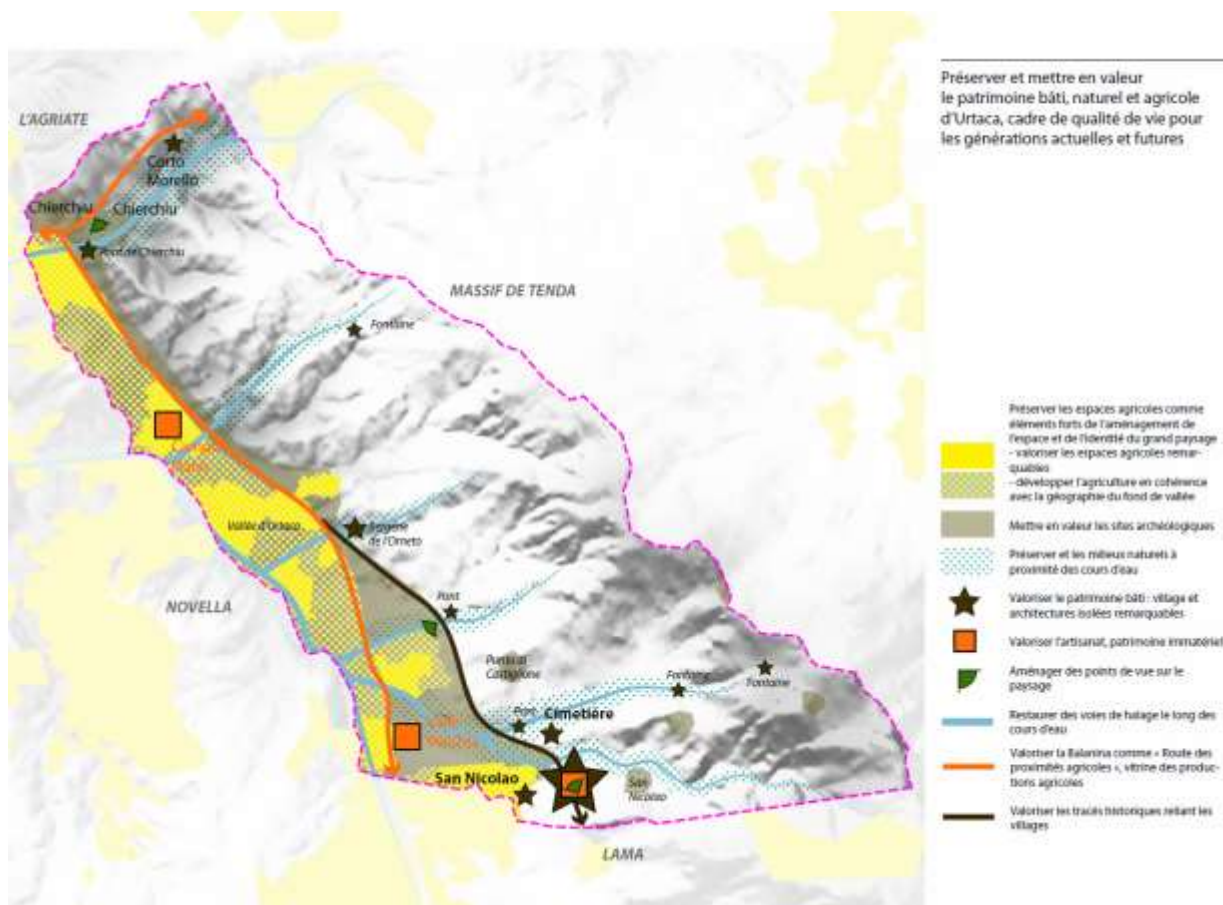
A l'échelle du grand paysage, la vaste plaine, inscrite au cœur de massifs montagneux, crée une ouverture forte soulignant les reliefs de ces massifs. A une échelle plus rapprochée, le paysage agricole, dont les parcelles de terrains sont relativement hétérogènes, (de 2 à 10 ha) est rythmé par les linéaires boisés (ripisylves), boisements éparses et haies, rompant ainsi toute sensation de banalité parfois associée à un paysage agricole.

4.6.1.3. *Tendance d'évolution*

L'évolution du paysage de cette entité est en lien direct avec la pression urbaine et le développement de l'urbanisation qui en découle ainsi que le maintien de l'activité agricole. Il dépend également du risque d'incendie. Le risque inondation joue également un rôle non négligeable.

Enjeux paysagers

- ◆ Préserver la silhouette du vieux village d'Urtaca, site remarquable
- ◆ Conserver le principe de centralité entre village et hameaux
- ◆ Préserver les collines boisées ponctuant le bâti
- ◆ Maîtriser le développement d'Urtaca
- ◆ Eviter le mitage des versants
- ◆ Valoriser les vues remarquables de RT30 et la D208
- ◆ Promouvoir une lisibilité paysagère et préserver les perspectives sur le grand paysage agricole



4.6.2. L'unité paysagère du Monte Astu

4.6.2.1. Structure paysagère

Cette partie, essentiellement couvert de boisements littoraux homogènes, constituent des éléments structurants du paysage depuis les anses situées de part et d'autre de chaque versant. Le site se trouve en parallèle de l'unité paysagères U Canale.

Le Massif de la Tenda dont appartient le monte Astu (1535m), est le massif cristalin le plus septentrional de l'île, le dernier « bastion » de la Corse granitique, même s'il se prolonge au Nord par le massif littoral de l'Agriate. L'ensemble montagneux du Tenda prend la forme d'un grand croissant qui vient fermer le bassin versant de la Conca d'Oru . Depuis ses premiers contreforts jouxtant ceux de l'Agriate au dessus de la vallées de l'Ostriconi, jusqu'au Monte Sant'Anghjulu où le reliefs virent vers l'Est, la chaîne suit approximativement un axe Nord-ouest Sud-est. De ses pente naissent un ensemble de rivières qui rejoignent le fleuve Ostriconi.



Vue de san Pancraziu - Photo Robert Marciano



Vue sur le refuge du Monte Astu

Deux parties se distinguent au sein de cette entité :

- Une première au niveau de la crête, avec un territoire rocheux créant des ouvertures visuelles.
- Une seconde au niveau des versants boisés, formant un espace clos.

4.6.2.2. *Sensibilité visuelle*

D'après l'Atlas des paysages Corse : « Sous un décor minéral des sommets, dont les tons gris clairs se nuancent de rose ou de bleu selon l'heure et la qualité de la lumière, la végétation quant à elle change de carnation avec les saisons : dès que l'été s'éloigne, les pigments bruns des bruyères et les belles teintes rousses des fougères lui donnent ses couleurs hivernales. »

Sur les versants du Monte Astu regardant le Nebbiu, le substrat rocheux affleure comme une croûte craquelée. Le sol cultivable paraît inexistant pourtant la trame de l'ancien parcellaire agropastoral qui reste imprimée sur les versant du massif, parfois jusqu'à plus de 1200 mètres d'altitude, en atteste encore dans le paysage. Outre les réseaux de murs de pierre sèche et de chemins muletiers, la montagne conserve de nombreux paillets, ainsi que des aires de battage (*aghje*) sur les petits cols et plateaux exposés au vent Leur visibilité est favorisée par la présence dans le massif de troupeaux de bovins, de chèvres et de mouton qui maintiennent les milieux relativement ouverts, entre pâturages et fruticées basses

Ce paysage contribue au maintien d'une ambiance d'espace préservé caractéristique du littoral insulaire. Au regard de la visibilité très étendue, cette caractéristique paysagère est très importante.

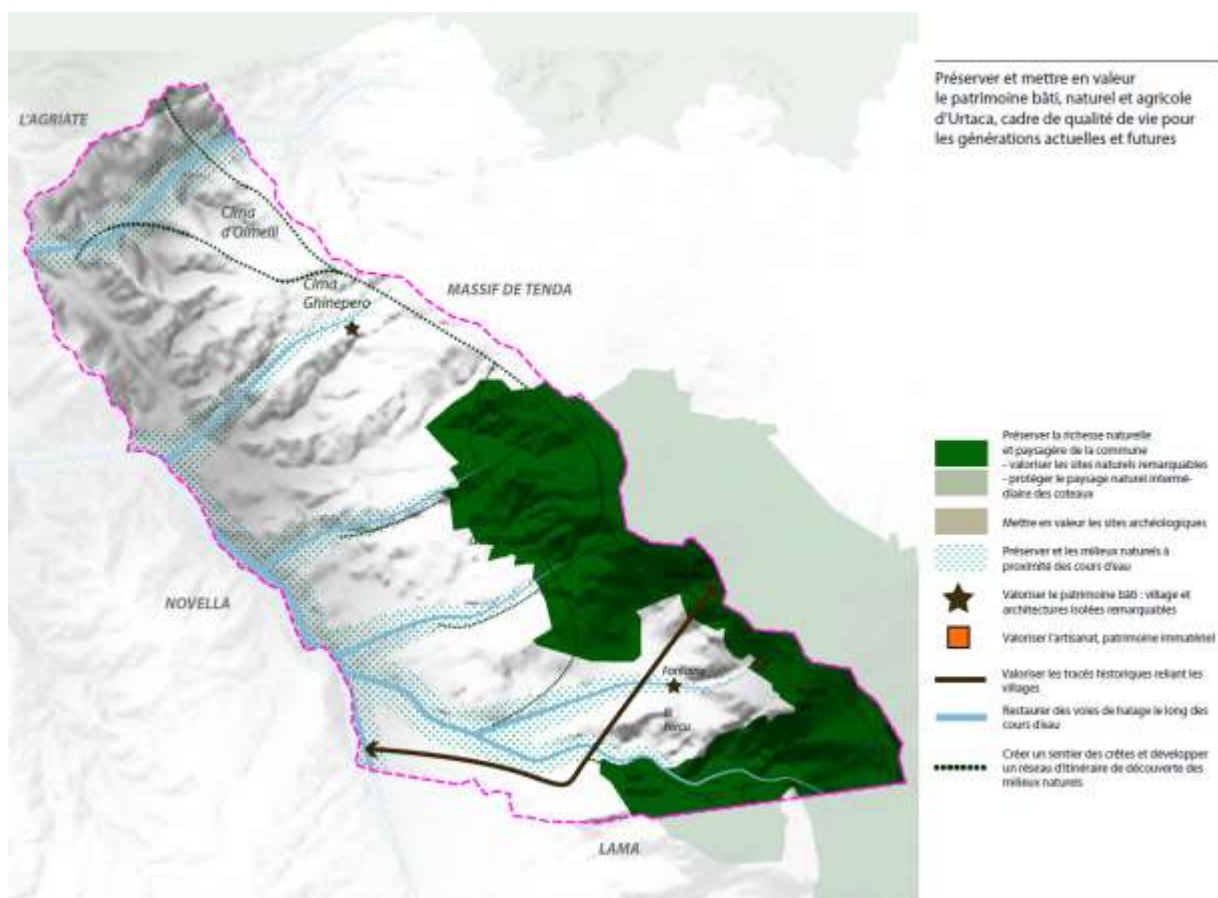


4.6.2.3. *Tendance d'évolution*

L'évolution du paysage de l'entité du Monte Astu est essentiellement à mettre en lien avec le maintien d'une agriculture et la gestion forestière du massif. Le risque incendie joue également un rôle important.

Enjeux paysagers

- ◆ Rechercher un équilibre entre valorisation du massif (via des activités touristiques par exemple) et préservation de son caractère naturel.
- ◆ Valoriser les éléments de la ligne de crête.
- ◆ Eviter le mitage des versants
- ◆ Valoriser les vues remarquables depuis la RT30, le D208 et les sentiers de randonnées



4.7. APPROCHE DU PAYSAGE URBAIN D'URTACA

Comme vu précédemment, la commune d'Urtaca est partagée entre deux types d'occupation en lien direct avec la morphologie de son territoire et son histoire. Ainsi, les espaces naturels s'observent sur le versant et les massifs, tandis que l'urbanisation trône sur un belvédère et sur son piémont.

La qualité paysagère est liée au contraste de formes, de textures et de couleurs. La plaine, les versants et les crêtes se juxtaposent en effet, en accord avec le modelé et présentent une certaine diversité de végétation, de bâti, d'activités et donc, d'ambiances.

C'est à ces espaces urbanisés que s'attache l'étude paysagère suivante. Entre compréhension de l'organisation de l'urbanisation et mise en relief de son identité, de ses atouts et de ses faiblesses, l'idée est ici de mettre en place une approche pragmatique du paysage d'Urtaca.

4.7.1. *Les pénétrantes*

Les entrées de ville, façonnent l'image de la commune. Elles appellent à la découverte du village. L'analyse paysagère des entrées de ville permet une lecture globale du paysage urbain.

Sur la commune d'Urtaca, nous distinguons deux types d'entrée :

- Les entrées sur la commune, qui se font par la RT30. Ces dernières sont peu lisibles dans la mesure où les seuls éléments marquants présent en bordure de route à ce niveau ne renseignent pas sur l'entrée dans la commune



- Les entrées de "ville" qui marquent l'arrivée dans le village
Un travail devra être mené sur les entrées du village : mise en place de trottoir, végétalisations, signalétiques, permettant ainsi de marquer clairement la frontière entre la campagne et le village.

4.7.2. *Le cœur ancien*

4.7.2.1. *Structure paysagère*

Le centre ville, pivot urbain en termes de circulation, présente un réseau viaire très diversifié, de la D208 aux ruelles et impasses, créant des îlots de taille et de densité différente, ponctués de jardins ou de places arborées.



Le bâti est assez homogène, constitué de petites maisons individuelles (R+1, R+2), accolées et alignées, générant un tissu urbain dense autour des églises grecque et latine.



4.7.2.2. *Sensibilité visuelle*

Le cœur du village est agencé en petits espaces villageois, s'organisant selon un réseau de rues et de ruelles au tracé relativement organisé. Urtaca s'est en effet édifié autour de son église.



Enjeux à prendre en compte dans le projet urbain

- ◆ Préserver le caractère pittoresque du centre historique d'Urtaca
- ◆ Préserver la silhouette groupée du vieux village
- ◆ Eviter le mitage des versants
- ◆ Mettre en scène les vues remarquables depuis le village
- ◆ Poursuivre la valorisation du réseau piéton à travers le bourg
- ◆ Préserver l'harmonie de couleurs et de textures du bâti et du mobilier urbain

4.7.3. *Les extensions et les hameaux*

4.7.3.1. *Structure paysagère*

Le village s'est progressivement étendu le long des versants et en contrebas, banalisant l'espace avec une perte du système ancien. Ces extensions sont sous la forme de maisons pavillonnaires au cœur d'une parcelle plus ou moins grande et plus ou moins arborée.

Un secteur s'inscrit dans la continuité du vieux bourg : le hameau de San Nicolao,

4.7.3.2. *Sensibilité visuelle*

En fonction de leur situation, et plus particulièrement leur altitude par rapport au vieux bourg, les extensions du bâti peuvent impacter la silhouette du village Urtaca.

Il faut toutefois souligner que, globalement, le bâti rencontré respecte les volumes et les couleurs du vieux bourg, et font preuve d'une certaine discrétion dans leurs écrans de verdure.

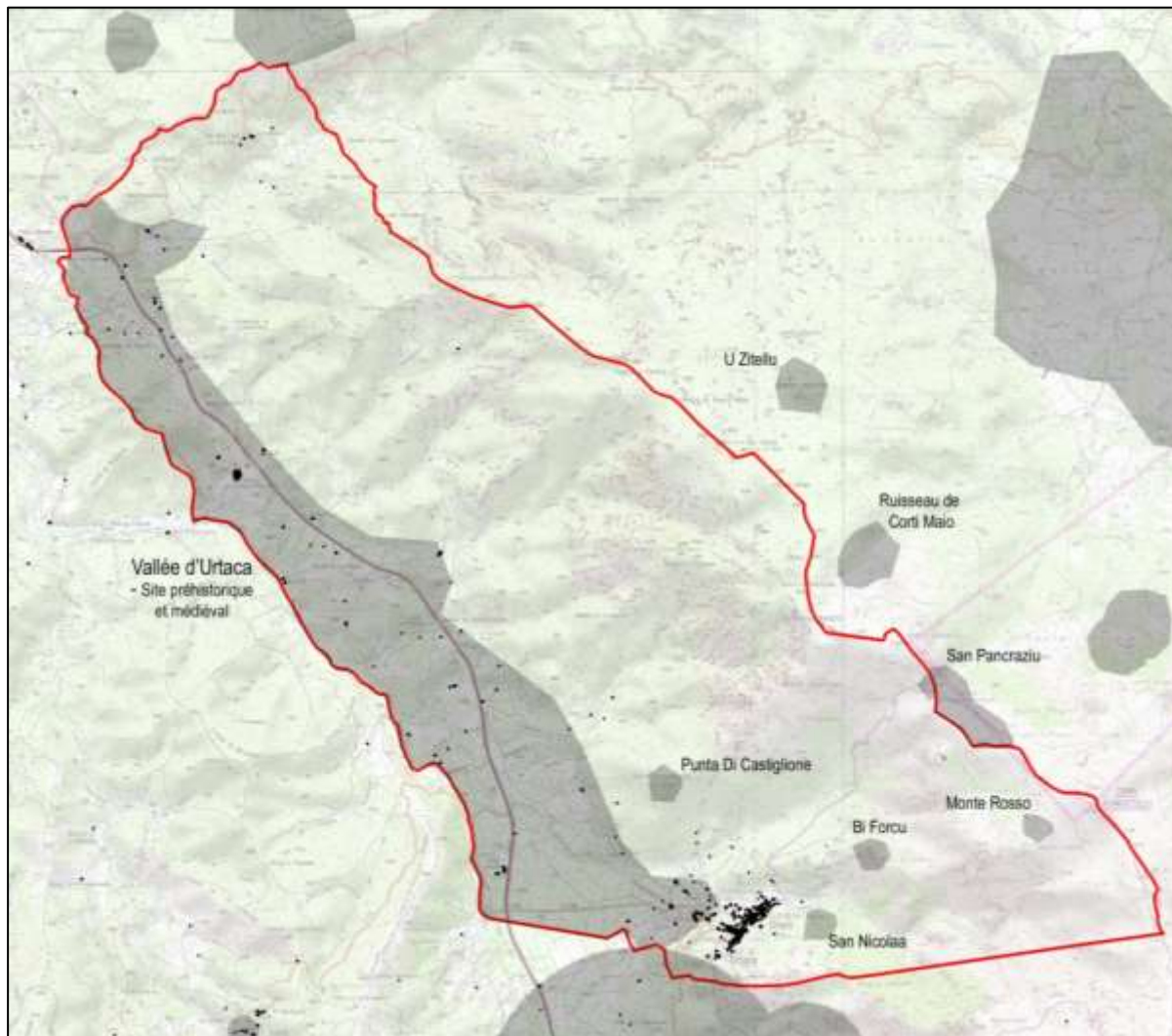
De plus, comme évoqué précédemment, ce secteur n'échange que peu voire pas du tout avec le village. Néanmoins, ces relations doivent donc être prises en compte en cas de nouveaux aménagements.

Enjeux à prendre en compte dans le projet urbain

- ◆ Préserver le caractère discret des divers secteurs d'extensions afin de ne pas remettre en cause la forme et le rôle de point de repère du vieux village
- ◆ Ménager les limites entre zones urbaines et milieu naturel
- ◆ Préserver les ouvertures connectant ces secteurs au paysage environnant
- ◆ Homogénéiser et qualifier le vocabulaire paysager

4.8. LES SITES ARCHEOLOGIQUES

Riche de nombreux témoins de son passé entre le Néolithique et l'Age de Bronze, 5 zones sensibles rattachées à l'Archéologie ont été recensés sur la commune.



Zones de présomption archéologique sur la commune d'Urtaca

4.9. L'AMENAGEMENT URBAIN : MOBILIER ET VEGETAL

Le mobilier urbain est un "outil" au service du citoyen. Son implantation doit respecter des principes d'organisation tout en s'adaptant aux pratiques spécifiques urbaines ou aux usages courants :

❖ Gérer le partage de l'espace

- Accompagner et fluidifier les circulations
- Protéger les usagers, les éléments du bâti et le patrimoine végétal
- Participer à la continuité des cheminements des différents modes de déplacement

❖ **Embellir le cadre de vie**

- Participer à l'amélioration du cadre de vie
- Contribuer à l'identité de la commune
- Harmoniser les espaces publics entre centre ancien et quartiers périphériques
- Améliorer la qualité d'usage touristique

❖ **Offrir un service sur le domaine public**

- Eviter le désordre et la saleté
- Gérer les besoins des espaces de convivialité
- Permettre l'information et la communication aux résidents et visiteurs

En général le mobilier (lampadaires, bacs, bordures, signalétiques,...) est là pour uniformiser et simplifier la lecture du paysage urbain.

Sur Urtaca

Sur la commune un travail dans ce sens a été entrepris depuis quelques années mais reste à continuer :

- Une signalitique confuse et diverse engendre une mauvaise lecture et nuit visuellement
- Un mobilié urbain hétérogène, non adapté et mal dimensionné est source de nuisance
- Le stockage des poubelle et un réel problème



Enjeux paysagers

- ♦ Mettre en place une charte urbaine pour revaloriser la cohésion des espaces urbains de la commune
- ♦ Homogénéiser et qualifier le vocabulaire paysager

Paysage et patrimoine

ATOUTS :

- Une diversité des paysages : paysage agricole en plaine, paysage boisés sur les piedmonts, paysage minéral en altitude
- Un cadre paysager remarquable et singulier tel le village d'Urtaca
- Un travail de valorisation de l'urbanisation déjà entrepris
- Richesse historique et préhistorique qui se traduit par la présence de 5 zones de présomption archéologique sur le territoire

FAIBLESSES :

- Le mitage qui tend à banaliser le paysage en plaine et sur les piedmonts

PRESSIONS / TENDANCE EVOLUTIVE :

- Urbanisation :
 - poursuite du mitage des espaces agricoles et forestiers au détriment de la qualité du paysage
 - extension du village d'Urtaca avec pour conséquence une perte de la visibilité du silhouette villageoise
- Climat et changement climatique :
 - recrudescence des feux de forêt du fait de l'augmentation des températures

LIEN AVEC LE PLU :

- La consommation des espaces agricoles et naturels
- La minéralisation des sols
- La qualité et de la lisibilité du paysage

LEVIERS D'ACTIONS DU PLU:

- PADD : valorisation des entrées de ville au travers de nouveaux programmes (routiers, urbains, paysagers ...)
- OAP : l'apport du végétal en milieu anthropisé
- Zonage :
 - le classement en zone inconstructible (naturelle ou agricole)
 - le classement des haies bocagères au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
 - le classement des boisements et ripisylves en EBC

ENJEUX :

- Le maintien de la zone agricole en plaine (ouverture des vues sur le grand paysage) - **Enjeu fort**
- Le maintien des espaces ouverts autour du village (valorisation de la silhouette du village) - **Enjeu fort**
- La question de la valorisation de la voirie comme support de développement des modes doux - **Enjeu faible**
- La préservation des zones de présomption archéologique - **Enjeu modéré**

5. Risques naturels

La commune d'Urtaca est soumise à quatre type de risques : inondation, feu de forêt, sismique et transport de matières dangereuses.

5.1. RISQUE INONDATION

Source : PrimNet, PPRI, Dossier Départemental des Risques Majeurs (07/2015)

Le risque inondation constitue le premier risque naturel en France. Le risque inondation est souvent lié à deux phénomènes : la formation rapide de crues torrentielles et le ruissellement aggravé par l'imperméabilisation des sols.

Soumis au climat méditerranéen, la Corse est particulièrement vulnérable. Le risque de crues se concentre sur la période de mai à octobre et peut être généré par trois phénomènes météorologiques distincts :

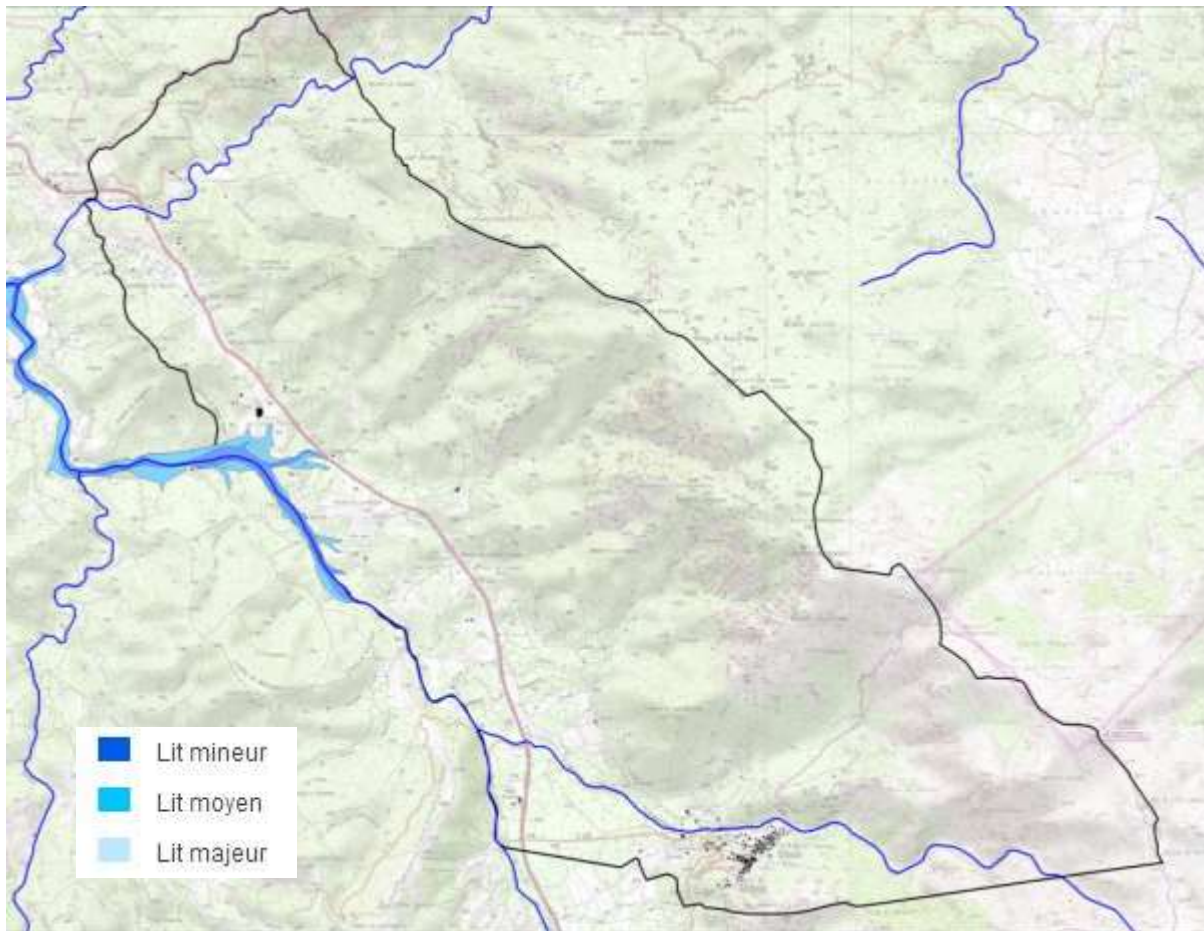
- au printemps, en raison des intempéries et de la fonte nivale (redoux) ;
- durant l'été, en raison d'orages brutaux éventuellement associés à une fonte glaciaire ;
- à l'automne, en raison de pluies de longues durées saturant le bassin.

La commune d'Urtaca enregistre 1 arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite à l'épisode du 02 octobre 2015. Cette nuit là les eaux ont emporté un pont génois qui depuis a été reconstruits.

Lors de fortes pluies, les eaux de crues s'accumulent en plaine d'Ostriconi.

Le fleuve de l'Ostriconi est inventorié à l'Atlas des zones inondables. Notons qu'une habitation ne se situe dans le lits du fleuve.

L'Atlas des zones inondables n'a pas de portée réglementaire tel qu'un Plan de Prévention des Risques (PPR). Il s'agit d'une étude qualitative du risque inondation basée sur une approche hydrogéomorphologique des cours d'eau. Il détermine les lits majeurs et mineurs historiques du cours d'eau mais ne fournit aucune donnée quantitative permettant de caractériser le risque.



Le fleuve de l'Ostriconi dans l'Atlas des zones inondables

5.2. RISQUE INCENDIE DE FORET

Source : PrimNet, Prométhée, Dossier Départemental des Risques Majeurs (07/2015)

En raison d'un couvert végétal assez dense (de type boisé), de la topographie et du climat méditerranéen, le risque incendie de forêt est prégnant sur la commune.

La commune d'Urtaca était considérée par le Schéma d'Aménagement de Corse comme une "zone méditerranéenne très sensible à risque faible".

Depuis 1973, 63 incendies se sont produits brûlant 1264.73 ha de landes, garrigues et maquis (source : base Prométhée).

Les incendies les plus ravageurs se sont produits en été :

- août 1983 : 856 ha
- juillet 1999 : 242 ha

Les services de l'Etat en Corse ont mis en place également une **carte du risque d'incendie pour les activités de pleine nature**. De mi-juin à mi-septembre, l'accès à certains massifs peut être dangereux, en fonction des conditions météorologiques. Cette carte est mise à jour

à 18h pour le lendemain. Des recommandations pour la fréquentation des espaces naturels et pour les travaux en milieux naturels sont données :

- Prudence : soyez attentifs lorsque vous vous promenez dans ces espaces
- Attention ! Limitez votre présence après 11h / Travaux déconseillés après 11h
- Dangereux : ne vous y engagez pas / Travaux déconseillés toute la journée

La commune d'Urtaca se situe en zone "Attention".



Carte du risque d'incendie pour les activités de pleine nature pour le 08 juillet 2015 (mise à jour 07/07, 18h)

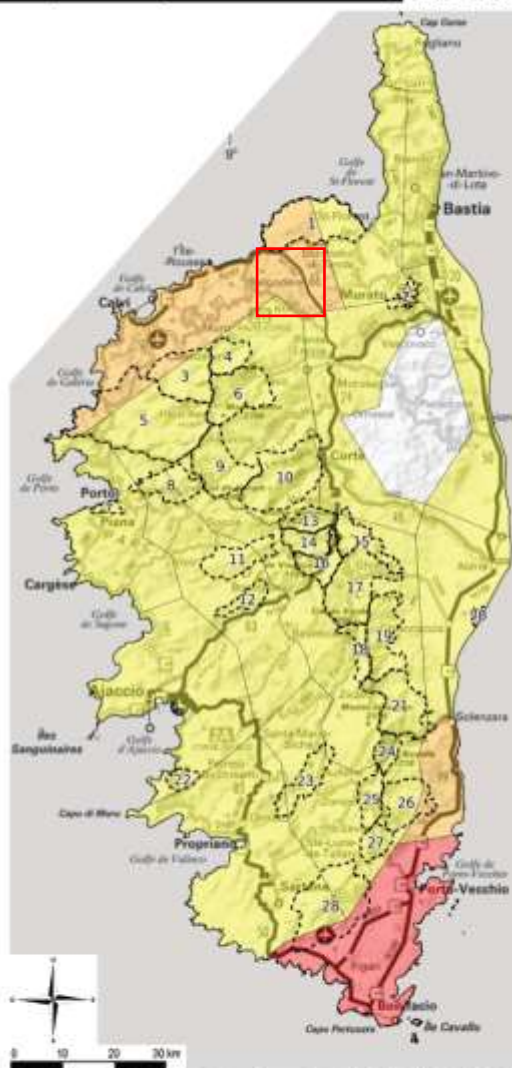


Massifs remarquables

Attention :
Les massifs identifiés par un astérisque peuvent être fermés au public à tout moment de la journée en cas de risque sévère.
Cette carte est mise à jour à 18h pour le lendemain : rendez-vous sur les sites départementaux des services de l'Etat pour plus d'informations :
<http://www.haute-corse.gouv.fr/>
<http://www.corse-du-sud.gouv.fr/>

- (*) Fermeture possible
- Principaux massifs remarquables
- Interdit : Accès interdit

- 1 AGRJATES (*)
- 2 STELLA
- 3 BONIFATO (*)
- 4 TARTAGINE-MELAJA
- 5 FANGO (*)
- 6 ASCO
- 7 PIANA (*)
- 8 LONCA-AITONE-SERRIERA
- 9 VALDU-NIELLU ALBERTACCE
- 10 RESTONICA-TAVIGNANO
- 11 LIBBIU TRETTORE
- 12 VERO-TAVERA -UCCIANI
- 13 VERGHELLU (*)
- 14 MANGANELLU (*)
- 15 VALLEE DU VECCHIO - ROSPA SORBA
- 16 VIZZAVONA
- 17 GHISONI
- 18 SAINT ANTOINE
- 19 FIUMORBO
- 20 PINIA (*)
- 21 TOVA-SOLARO-CHISA
- 22 COTI-CHIAVARI
- 23 VALLE MALE
- 24 BAVELLA (*)
- 25 ZONZA
- 26 CAVU LIVIU (*)
- 27 OSPEDALE
- 28 CAGNA



Données Météo France. Réalisation Entente-PeNT. Source : SCAN 1888 © IGN 2010 - 07/07/15 16:50:01

Recommandations pour la fréquentation des espaces naturels	Recommandations pour les travaux en milieux naturels (fauchage, goudronnage, gyrobroyage, soudure, meulage, etc.)
Prudence : soyez attentifs lorsque vous vous promenez dans ces espaces	Pas de données
Attention ! Limitez de préférence votre présence dans ces espaces après 11h	Travaux déconseillés après 11h00
Dangereux : ne vous y engagez pas	Travaux déconseillés toute la journée



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Corse
Pour recevoir quotidiennement cette information, contactez : srfb.draaf-corse@agriculture.gouv.fr







Source : DDRM Haute-Corse, juillet 2015

5.3. RISQUE SISMIQUE

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes (articles R563-1 à R563-8 du Code de l'Environnement modifiés par les décrets numéro 2010-1254 du 22 octobre 2010 et numéro 2010-1255 du 22 octobre 2010, ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010) :

- une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;
- quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La commune d'Urtaca se situe en zone de sismicité 1 (très faible). Cette classification n'imposant pas de règles de construction parasismique pour les bâtiments.

	I	II	III	IV
				
Zone 1	aucune exigence			
Zone 2	aucune exigence		Eurocode 8 ³ $a_{gr}=0,7 \text{ m/s}^2$	
Zone 3	aucune exigence		PS-MI ¹ Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,1 \text{ m/s}^2$
Zone 4	aucune exigence		PS-MI ¹ Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=1,6 \text{ m/s}^2$
Zone 5	aucune exigence		CP-MI ² Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$	Eurocode 8 ³ $a_{gr}=3 \text{ m/s}^2$

¹ Application possible (en dispense de l'Eurocode 8) des PS-MI sous réserve du respect des conditions de la norme PS-MI

² Application possible du guide CP-MI sous réserve du respect des conditions du guide

³ Application obligatoire des règles Eurocode 8

Application des règles de constructibilité pour les différentes catégories de bâtiment selon la zone de sismicité

La conception des structures selon l'Eurocode 8 correspond aux règles de construction parasismique harmonisées à l'échelle européenne. La sécurité des personnes est l'objectif du dimensionnement parasismique mais également la limitation des dommages causés par un séisme.

Les règles PS-MI « construction parasismique des maisons individuelles et bâtiments assimilés » répondent à un certain nombre de critères, notamment géométriques.

5.4. RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Etant traversée par la route territoriale de la Balanina où transite de nombreux camions de livraison en tous genres (hydrocarbures, gaz, ...), la commune est soumise au risque de transport de matières dangereuses.

Les risques majeurs associés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) sont généralement consécutifs à un accident se produisant lors de l'acheminement de ladite matière. Cependant, la cause de ces évènements est liée davantage au mode de transport en lui-même (erreur humaine, accident de la route, etc.), qu'au caractère dangereux du produit transporté.

Risques naturels

CHIFFRES CLES :

- 1 arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en lien avec les inondation du 01 et 02 octobre 2015
- 63 feux déclarés sur la commune depuis 1973 ayant ravagé 1 265 ha
- 7 feux qui se sont produits dans le passé ayant détruits entre une dizaine et plusieurs centaine d'hectares
- La Balanina, principale route concernée par le risque Transport Matières Dangereuses

ATOUTS:

- L'absence de risques mouvements de terrain selon le BRGM (érosion, retrait et gonflement des argiles, glissement, éboulement)
- Un territoire en zone sismique 1 faible
- L'absence de canalisations transportant des matières dangereuses

FAIBLESSES :

- Un risque feu de forêt important en raison d'un important couvert boisé
- Un territoire vulnérable au inondation (en plaine et sur versants)
- La méconnaissance du risque inondation et ruissellement sur le territoire

PRESSIONS / TENDANCE EVOLUTIVE :

- Risque inondation : tendance à l'augmentation de l'imperméabilisation des sols. Augmentation des précipitations et des débits du fait du changement climatique (augmentation des épisodes de forets pluies)
- Risque feu de forêt : Augmentation des épisodes de sécheresse et risque plus important de départ de feux du fait du changement climatique
- Risque sismique : Stabilisation du risque. Les effets du changement climatique sur le risque sismique ne sont pas démontrés

LIEN AVEC LE PLU :

- La question de la définition de secteurs à enjeu urbain en dehors des zones définies à l'Atlas des zones inondables et des zones de vallons
- La question de l'imperméabilisation des sols
- La question de l'interface boisement/habitat

LEVIERS D'ACTIONS DU PLU:

- Règlement :
 - la gestion des eaux pluviales à la parcelle
 - l'intégration de la réglementation quant aux obligations légales de débroussaillage

ENJEUX :

- **La question de la prise en compte du ruissellement - Enjeu fort**
- **La question de la prise en compte du risque feu de forêt - Enjeu fort**

6. Pollutions et nuisances

6.1. LA QUALITE DE L'AIR

6.1.1. Les objectifs fixés par le Schéma Régionale Climat Air Energie (SRCAE) de Corse

Les objectifs fixés dans le SRCAE en termes de qualité de l'air sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Objectifs de la directive plafonds par polluant	Réduction entre 1990 et 2010	Réduction complémentaire entre 2010 et 2020
Nox	-58%	Entre 33% et 41%
SO ₂	-72%	Entre 48% et 60%
NH ₃	Stabilisation	-28%
COV	-61%	Entre 33% et 40%
PM2.5	-	Entre 28% et 35%

Objectifs réglementaires en termes de qualité de l'air – SRCAE CORSE

Ainsi, à long terme, les efforts de réduction des consommations énergétiques devraient conduire à la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'air régionale.

Le Plan Particules et le Plan National Santé Environnement fixent un objectif de 30% de réduction des PM_{2.5} d'ici 2015. Décliné à l'échelle régionale, cet objectif semble atteignable, les orientations du SRCAE devraient permettre la réduction complémentaire nécessaire pour l'atteindre.

La directive « Plafonds » (2001/81/CE) est en cours de révision pour introduire de nouveaux plafonds à 2020 (l'échéance actuelle est à 2010). Divers niveaux d'ambition sont envisagés et ils conduiraient à une réduction complémentaire entre 2010 et 2020 de -33% à -41%.

6.1.2. La surveillance de la qualité de l'air

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE), du 30 décembre 1996, reconnaît le droit pour chacun à respirer un air qui ne nuise pas à la santé. A cette fin, une obligation de surveillance de l'air s'impose. Deux types de données sont alors à distinguer : celles sur les émissions de polluants, enregistrées par le CITEPA, et celles sur les concentrations mesurées dans l'air, dont les relevés sont assurés par Qualitair Corse.

L'association Qualitair Corse a la charge de :

- Surveiller la qualité de l'air sur toute la Corse, par l'utilisation d'outil de mesures des polluants réglementaires que sont entre autre les oxydes d'azote, l'ozone, le dioxyde de soufre, les particules en suspension.
- Exploiter les données obtenues par les moyens de mesures afin notamment de prévoir la qualité de l'air et anticiper les pics de pollution.
- Conseiller afin de contribuer aux réflexions relatives à l'aménagement du territoire et aux déplacements en fournissant à la fois des éléments d'évaluation, de prospective et des outils d'aides à la décision.

- Informer les autorités et la population au quotidien et notamment en cas d'épisodes de pollution. L'association participe également à la sensibilisation du jeune public à la problématique de la pollution atmosphérique à l'aide d'outils pédagogiques.

6.1.3. *La qualité de l'air sur Urtaca*

En raison d'un ensoleillement annuel remarquable, l'Ozone se révèle être le principal polluant sur l'île de Beauté.

Les émissions de dioxyde d'azote (NO₂) qui découlent des processus de combustion (centrales thermiques ; transports routiers, maritimes, aériens et ferroviaires ; incendies et feux de déchets ; chauffage urbain principalement), sont aussi un polluant important sur la Corse surtout en période estivale.

Commune rurale et éloignée des grands axes de circulation, Urtaca bénéficie d'une bonne qualité de l'air.

6.2. BRUIT

La commune d'Urtaca ne présente pas d'infrastructure routière avec des niveaux sonores importants bien que la RT 30 enregistre un trafic important en période estivale. Notons que le Trafic moyen journalier annuel était de 4560 véhicules/jour en 2014 sur cette route.

La majorité de la commune est en "zone calme". Une zone calme peut se définir comme un *"espace où l'environnement sonore est maîtrisé et non soumis à des agressions sonores et, plus largement sensorielles. Selon le niveau d'exigence des personnes sollicitées, il s'agit d'un espace au minimum de moindre désagrément et au mieux, de grande tranquillité"*

6.3. POLLUTION DES SOLS ET DES MILIEUX AQUATIQUES

6.3.1. *L'assainissement*

L'assainissement collectif désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol.

Le service de l'assainissement est géré par la régie intercommunale des eaux "Acqua Publica Balanina." La commune d'Urtaca dispose de sa propre station d'épuration, mise en service en septembre 2016, d'une capacité théorique de 650 Equivalent Habitants. Cette station a la particularité de fonctionner en lits plantés de roseaux. Les eaux usées traitées irriguent de manière gravitaire 3 ha d'oliviers.



Réseau d'assainissement public sur la commune

6.3.2. *Les pollutions issues des rejets agricoles*

La commune n'est pas située dans la zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole. Néanmoins, les masses d'eau sont soumises à des pollutions agricoles (cf chapitre sur la ressource en eau).

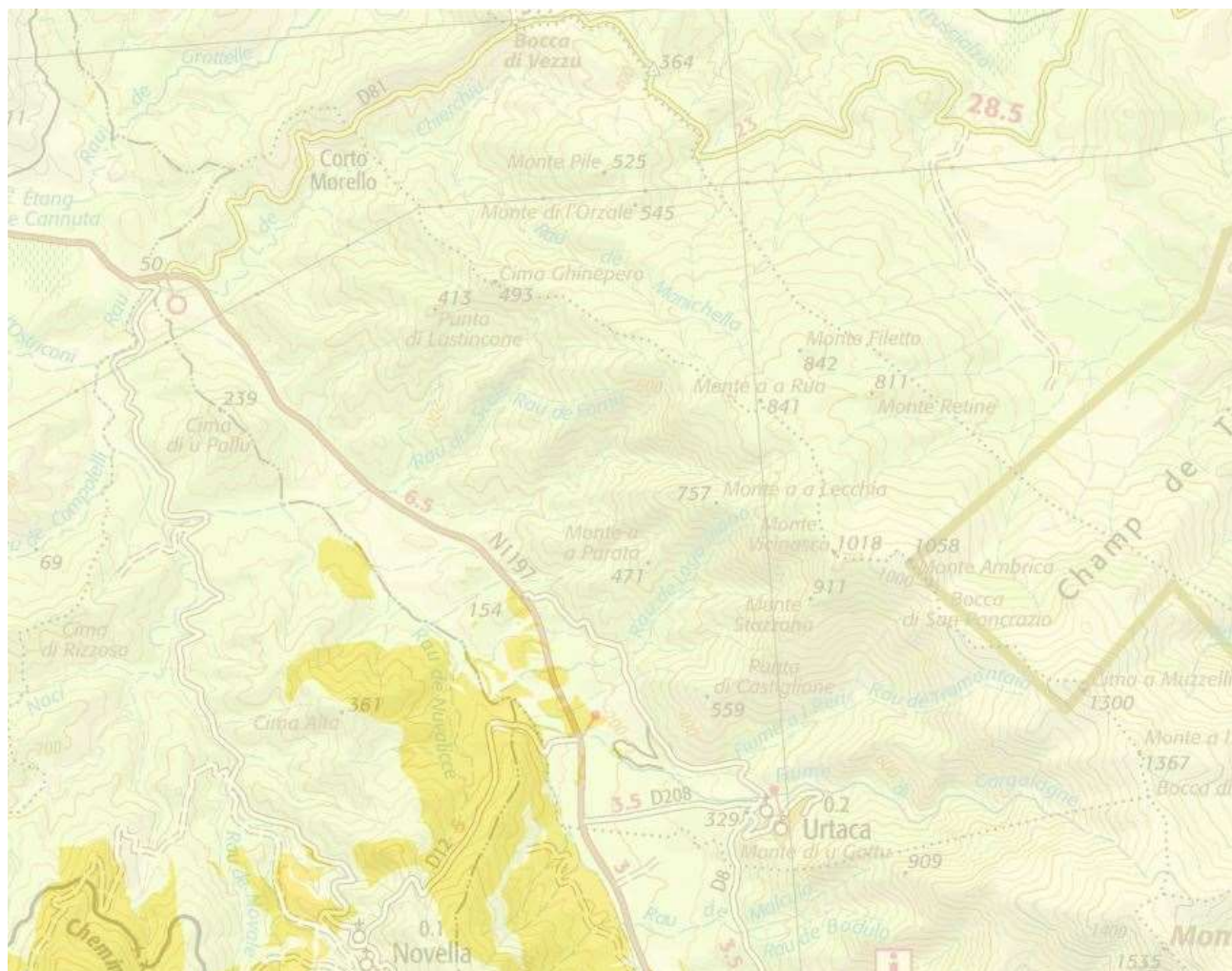
6.3.3. *Les pollutions issues des activités ou industries*

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués. La commune d'Urtaca ne compte pas de site BASOL ni d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Notons que la **loi ALUR**, du 26 mars 2014 a pour objectif de limiter l'étalement urbain et le mitage agricole en utilisant des terrains potentiellement réutilisables. Elle prévoit ainsi à son article 173 la création par le Préfet de "secteurs d'Information sur les Sols (SIS), afin de renforcer l'information du public sur les risques de pollution des sols (L.125-6 du code de l'environnement). La carte des secteurs SIS est en cours de définition. Il est stipulé à l'article L.556-2 du code de l'environnement que les projets de construction ou de lotissement prévus dans un secteur d'information des sols feront l'objet d'une étude des sols afin d'établir les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols.

6.4. **L'AMIANTE ENVIRONNEMENTALE**

Le territoire communal présente des zones à faible probabilité de présence de matériaux amiantifères. Celles-ci sont situées en contrebas du village, le long de la Balanina.



- Aléa Nul à très faible
- Aléa Faible
- Aléa Moyen
- Aléa Fort à très fort

6.5. LA GESTION DES DECHETS

La collecte et l'élimination des déchets ménagers relève de la compétence de la Communauté de communes du bassin de vie de L'île Rousse. La communauté de communes délègue sa compétence au SYVADEC (Syndicat mixte de gestion des déchets). Il assure la valorisation, le traitement ainsi que la mise en place d'une politique de prévention.

En 2018, la Corse a produit plus de 236 000 t de déchets ménagers et assimilés, soit 6% de plus qu'en 2017 (13 500 t de déchets supplémentaires traités par le SYVADEC et les intercommunalités). En 2018, en Corse, la moyenne de déchets ménagers et assimilés

est de 721kg/hab/an contre 514kg/hab/an sur le territoire national et 670kg/hab/an sur les territoires touristiques. Ainsi la production de déchets en Corse est très importante du fait de l'importante fréquentation touristique.

La CC du bassin de vie de l'île Rousse, à laquelle est rattachée Urtaca a produit 4,4% des déchets ménagers et assimilés de Corse en 2018.

La quantité de déchets augmente mais les déchets triés augmentent aussi. Le taux de tri est passé de 26% à 31% entre 2017 et 2018. Sur la CC du bassin de vie de l'île Rousse, le taux de tri est de 41% soit le deuxième meilleur taux de tri de l'île après la CC de Calvi Balagne.

Une fois collectées, les déchets sont acheminés vers le quai de transit de Palumbare, puis dirigés au centre d'enfouissement de Tallone.

La commune d'Urtaca dépend de la déchetterie installée en contrebas du village, sur la Balanina.

La problématique des déchets est réelle sur la CC du bassin de vie de l'île Rousse, à laquelle est rattachée la commune d'Urtaca. L'impact touristique est fort puisqu'en période estivale, là où la production de déchets est plus forte c'est aussi là où le taux de tri est le plus faible.

Pour réduire la production de déchets et inciter davantage au tri sélectif, le SYVADEC mène plusieurs actions sur la CC et le reste de la Corse :

- semaine Européenne de la Réduction des Déchets en novembre ;
- campagne de sensibilisation au tri des déchets en août ;
- simplification des consignes de tri ;
- distribution de composteurs individuels ;
- Sensibilisation du jeune public au travers d'actions menées avec les écoles ;
- ...

Un plan d'action de réduction et de traitement des déchets ménagers a été adopté par la Collectivité Territoriale de Corse en mai 2016. Ce plan est conforme au Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Corse (PPGDND) voté en juillet 2015 par l'Assemblée de Corse. Il fournit les moyens techniques pour aller de manière concrète au-delà des objectifs de valorisation fixés par ce plan. L'objectif de ce plan d'actions est que d'ici 5 ans, 60% des déchets ménagers soient valorisés.

La commune d'Urtaca, consciente des enjeux de la réduction de la production des déchets va mettre en place des composteurs collectifs

Pollutions et nuisances

CHIFFRES CLES :

- 1 STEP d'une capacité de 650 EH (mise en service en septembre 2016)
- 0 site BASOL
- Trafic Moyen Journalier Annuel : 4 560 en 2014 le long de la RT30

ATOUTS :

- Une bonne qualité de l'air
- L'absence de site BASOL
- La mise en service récente d'une STEP (septembre 2016) de capacité suffisante et conforme à la réglementation en vigueur

FAIBLESSES :

- Un trafic de voitures plus important le long de la Balanina, source de pollution de l'air et de nuisances sonores qui restent toutefois modérées
- Une pollution à l'ozone en été et aux particules en hiver
- Des masses d'eau soumises à des pollutions agricoles
- Des zones à faible probabilité de présence de matériaux amiantifères en contrebas du village, le long de la Balanina.

PRESSIONS / TENDANCE EVOLUTIVE :

- Bruit : augmentation du trafic routier, et des nuisances sonores du fait de la croissance démographique malgré les efforts fait dans l'automobile pour diminuer les niveaux sonores
- Pollution atmosphérique :
 - tendance à la stabilisation des polluants (NOx) du fait des progrès techniques de l'automobile dans la réduction de ces polluants
 - tendance à l'augmentation des polluants PM 2.5 et 10 émises par l'habitat du fait d'un vieillissement du bâti
- Pollutions agricoles : la tendance à la stabilisation voire la réduction des pollutions du fait du développement de l'agriculture biologique.
- Production des déchets : stabilisation de la production de déchets par habitant dans le contexte actuel favorisant le compostage et le tri
- Tri des déchets : tendance à l'augmentation du volume de déchets triés du fait de la sensibilisation au tri

LIENS AVEC LE PLU :

- L'élaboration du PLU au travers du remembrement urbain potentiel est l'opportunité de préserver, valoriser voire créer des voies piétonnes ou pistes cyclables contribuant à la limitation du trafic routier
- La question de la rénovation énergétique des bâtiments existants et du confort thermique des bâtiments futurs
- La question de la reconnaissance de terrains susceptible d'accueillir une source d'énergie renouvelable
- L'accueil de nouvelles activités, susceptibles d'être favorisées par le PLU, peuvent générer des pollutions industrielles, bien que ces activités polluantes ou susceptibles de l'être fassent l'objet d'une réglementation (BASOL, ICPE).
- Le PLU interroge aussi la consommation des surfaces agricoles et leurs rôle dans les pollutions, bien que dans ce sens les leviers d'actions du PLU soient faibles
- Le PLU interroge la capacité du réseau pour répondre à l'augmentation des déchets du fait de la croissance démographique.
-

LEVIERS D'ACTIONS DU PLU:

- PADD : le principe de densification des espaces urbains
- OAP : la définition et la matérialisation des cheminements doux à créer
- Zonage : l'inscription de cheminements doux en emplacements réservés
- Règlement :
 - imposition de règles de performances énergétiques et environnementales des bâtiments
 - règles imposant dans les opérations d'habitat collectif la réalisation de locaux destinés au tri sélectif

ENJEUX :

- **Le maintien d'une bonne qualité de l'air -Enjeu faible**
- **Le maintien de l'environnement sonore - Enjeu faible**
- **La limitation de l'exposition des personnes à l'amiante environnementale - Enjeu faible**
- **La mise en conformité des capacités de traitement disponibles dans l'environnement avec le volume d'eaux usées futurs - Enjeu faible**
- **La mise en conformité des capacités de traitement disponibles dans l'environnement avec le volume de déchets produits existants et futurs - Enjeu faible**

7. Synthèse des enjeux environnementaux

Le diagnostic environnemental a permis de dégager les enjeux environnementaux suivants. Les enjeux sont hiérarchisés selon trois niveaux : fort, modéré et faible.

La protection des cours d'eau, des vallons et de leurs berges	+++	Du fait de leur positionnement pour certains à proximité de l'urbanisation
La protection des ensembles boisés (réservoirs biologiques pour l'Autour des Palombes, la Sittelle de Corse et l'Aigle Royal) et des boisements le long des vallons	+++	Du fait de l'importance de leur maintien pour de nombreuses espèces d'oiseaux
La protection des espaces agricoles en zone de montagne (espaces pastoraux favorable à l'Aigle Royal)	+++	Du fait de l'importance de leur maintien au regard de l'Aigle Royal
Le confortement et la valorisation de la zone agricole en plaine	+++	Du fait de l'importance de l'agriculture dans l'économie locale et le maintien de la biodiversité
Le maintien de la zone agricole en plaine (ouverture des vues sur le grand paysage)	+++	Du fait de l'importance de l'agriculture dans l'économie locale et la préservation des paysages caractéristiques de la vallée d'Urtaca
Le maintien des espaces ouverts autour du village (valorisation de la silhouette du village)	+++	Du fait de la pression urbaine autour des espaces bâtis du village
La question de la prise en compte du ruissellement	+++	Du fait des impacts du changement climatique et du développement urbain
La question de la prise en compte du risque feu de forêt	+++	Du fait des impacts du changement climatique et du développement urbain
La protection de la fonctionnalité des corridors écologiques	++	Du fait de corridors écologiques fonctionnels préservés et un développement urbain ne présageant pas s'imposer comme une barrière dans les liaisons
La prise en compte du climat et des effets du changement climatique dans l'aménagement (exposition au soleil, au vent, minéralisation des sols, potentiel de développement des énergies	++	Du fait des enjeux climatiques, de la croissance démographique limitée et des nouvelles constructions à bâtir

renouvelables)		
La rénovation énergétique des bâtiments existants	++	Du fait d'un parc ancien et du potentiel de valorisation
La maîtrise des consommations énergétiques des ménages	++	Du fait d'une croissance démographique limitée et des nouvelles constructions à bâtir
La valorisation des vues sur le grand paysage	++	Du fait de leur préservation et de l'absence d'enjeux urbains pressentis en dehors de l'enveloppe urbaine
La préservation des zones de présomption archéologique	++	Du fait de zones archéologiques à proximité de l'urbanisation
La question de l'alimentation AEP pour répondre aux besoins futurs	++	Du fait de l'eau disponible et de la faible croissance démographique attendue
Le maintien d'une bonne qualité de l'air	+	Du fait de la faible croissance démographique attendue
Le maintien de l'environnement sonore	+	Du fait de la faible croissance démographique attendue
La limitation de l'exposition des personnes à l'amiante environnementale	+	Du fait de l'absence de développement urbain pressenti dans cette zone
La mise en conformité des capacités de traitement disponibles dans l'environnement avec le volume d'eaux usées futurs	+	Du fait de la mise en service récente d'une nouvelle STEP d'une capacité suffisante (650 EH) pour accueillir une population et des activités nouvelles
La mise en conformité des capacités de traitement disponibles dans l'environnement avec le volume de déchets produits existants et futurs	+	Du fait de la faible croissance démographique attendue
La question de la valorisation de la voirie comme support de développement des modes doux	+	Du fait des potentialités de développement des modes doux qui restent limitées

+++	Enjeu fort	++	Enjeu modéré	+	Enjeu faible
-----	------------	----	--------------	---	--------------

La population et ses évolutions

1. La situation en Corse

La croissance démographique est un phénomène partagé par le plus grand nombre des communes de Corse. Parmi les 360 communes que compte la région, 282 ont gagné en population depuis 1999, alors qu'elles n'étaient que 239 au cours de la décennie 1990. Par ailleurs, les communes ayant perdu de la population sont souvent petites (les trois quarts comptent moins de 200 résidents) et leur dépeuplement reste limité, le plus souvent à moins de 10 habitants.

Avec 34 habitants au km², la Corse demeure la moins densément peuplée des régions françaises. La densité de population y est trois fois inférieure à la moyenne métropolitaine. Néanmoins, cette densité a largement augmenté depuis 40 ans : elle dépassait à peine 20 habitants au km² au recensement de 1962.

2. Une population concentrée à Ajaccio et Bastia

La Corse est faiblement peuplée et la population y est très concentrée. Ainsi, 43 % des habitants vivent sur à peine 2 % du territoire. Ce phénomène de concentration de population est même un peu plus marqué en Corse qu'en France métropolitaine. Il résulte de la force d'attraction exercée par les communes d'Ajaccio et de Bastia. Elles concentrent à elles seules 36 % de la population insulaire, alors que les villes centres ne regroupent que 28 % des habitants au niveau national.

La Corse trois fois moins densément peuplée que la province
Densité de population en 2006 par type d'espace
(en habitants par km²)

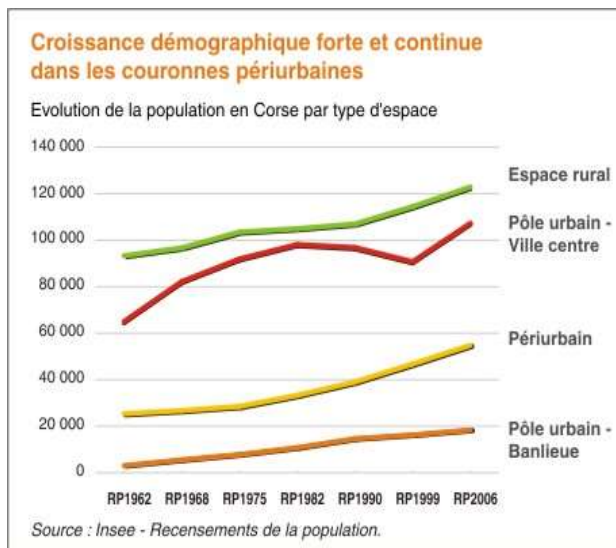
Type d'espace	Corse	France de province
Pôle urbain - Ville centre	1 058	1 013
Pôle urbain - Banlieue	258	450
Périurbain	35	71
Total espace urbain	104	183
Total espace rural	16	35
Tous espaces	34	94

Source : Insee - Recensement de la population.

Par ailleurs, en Corse comme sur le reste du territoire, les villes centres sont marquées par une « renaissance » démographique, après deux décennies de stagnation. Ce mouvement est sensiblement plus vigoureux sur l'île qu'au niveau national. La population d'Ajaccio et de Bastia a augmenté à un rythme moyen de 2,4 % par an depuis 1999 (+ 2,7 % à Ajaccio et + 2,0 % à Bastia). Sur les 34 000 habitants supplémentaires que compte la Corse depuis 1999, Ajaccio et Bastia en ont accueilli la moitié. La densité de population au sein des deux préfectures de Corse s'est fortement accrue. Avec 1 058 habitants au km², elle est désormais voisine des villes centres de province.

L'attraction d'Ajaccio et de Bastia dépasse largement leurs limites communales. Leur influence a profité à l'ensemble de leur aire urbaine respective, composée d'un total de 94 communes.

Ainsi, la banlieue de *Bastia* *, formée des communes situées dans sa périphérie immédiate, a vu sa population augmenter de 1,8 % par an depuis 1999. Cette croissance est certes rapide mais en léger ralentissement par rapport aux années 1980 et 1990 (+ 2,5 %). Toutefois, on assiste en Corse à un rééquilibrage entre ville centre et banlieue. Corse se distingue des autres régions du continent par une population regroupée dans les couronnes périurbaines (6 % contre 32 % au niveau national) et la densité est deux fois plus faible (258 habitants au km² en France de province) que celle de la province.



Comme au niveau national, on assiste donc en Corse à un rééquilibrage entre ville centre et les banlieues en très nette augmentation. Elles ne regroupent qu'une faible part de la population (6 % au niveau national) et la densité est deux fois plus faible (258 habitants au km² en France de province) que celle de la province.

Plus encore que les banlieues, les couronnes périurbaines autour d'Ajaccio et de Bastia ont connu une forte progression de leur population au cours des dernières années. La population y résidant s'est ainsi accrue de 2,3 % par an depuis 1999. Toutefois, la densité de population au sein de ces communes périurbaines reste faible : 35 habitants au km² soit deux fois moins qu'au niveau national. Ce phénomène de périurbanisation n'est ni nouveau, ni propre à la Corse. Il était même le principal moteur de la croissance démographique au cours des dernières décennies. Les communes périurbaines regroupent désormais 19 % de la population insulaire contre 13 % trente ans plus tôt. Au niveau national, 22 % de la population résident dans ce type de communes, sous influence d'un pôle urbain.

L'espace périurbain autour d'Ajaccio et de Bastia a été marqué par une croissance démographique forte et homogène, quelle que soit la taille des communes s'y rattachant. Il s'agit là d'une inflexion sensible par rapport aux décennies précédentes au cours desquelles

seules les plus grosses communes périurbaines avaient connu des hausses de population. Ainsi, les communes de moins de 200 habitants sous l'influence de Bastia ont vu leur population augmenter de 1,3 % par an depuis 1999 alors qu'elles s'étaient dépeuplées entre 1982 et 1999. De même, les petites communes proches d'Ajaccio ont connu une hausse de leurs habitants de 1,8 % par an depuis 1999, contre une baisse de 1,1 % par an au cours des deux décennies précédentes.

Le mouvement de périurbanisation a donc profité aux villages proches d'Ajaccio et de Bastia, mais davantage encore aux communes de plus grande taille. Les communes d'Afa, de Grosseto-Prugna ou d'Albitreccia au sud et de Borgo ou Venzolasca au nord ont toutes continué de croître à un rythme très soutenu.

Les petites communes rurales se repeuplent

Les petites communes se repeuplent

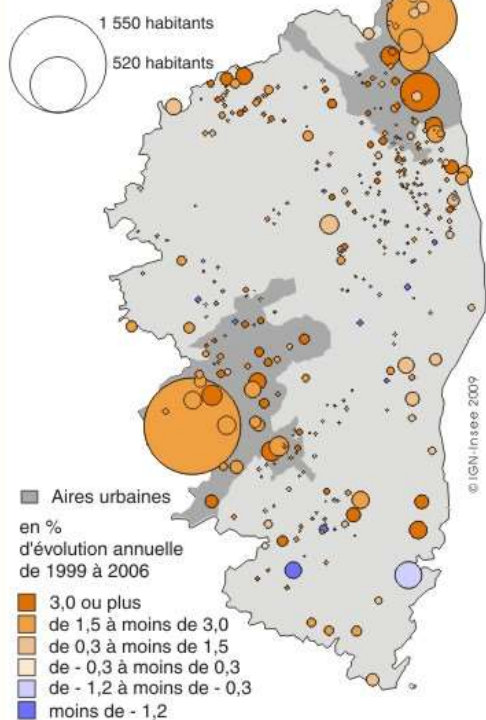
Population de la Corse en 2006

Type d'espace	Nombre de communes	Population 2006	Part de population en 2006	Taux d'évolution annuel de 1999 à 2006	Taux d'évolution annuel de 1982 à 1999
moins de 200 habitants	209	18 768	6,4 %	1,3 %	-0,9 %
Urbain	45	4 387	1,5 %	1,5 %	-0,8 %
Rural	164	14 381	4,9 %	1,2 %	-0,9 %
200 à 499 habitants	66	20 435	6,9 %	1,5 %	0,1 %
Urbain	20	6 843	2,3 %	2,4 %	1,8 %
Rural	46	13 592	4,6 %	1,1 %	-0,5 %
500 à 1999 habitants	59	58 030	19,7 %	1,9 %	1,4 %
Urbain	18	21 438	7,3 %	2,0 %	2,3 %
Rural	41	36 592	12,4 %	1,6 %	0,9 %
2000 à 9999 habitants	24	89 585	30,5 %	1,1 %	1,6 %
Urbain	11	40 467	13,8 %	2,1 %	2,6 %
Rural	13	49 118	16,7 %	0,3 %	0,9 %
10 000 habitants et plus	2	107 300	36,5 %	2,4 %	-0,5 %
Total	360	294 118	100,0 %	1,6 %	0,5 %
Total espace urbain	96	180 435	61,3 %	2,3 %	0,5 %
dont :					
Villes-centres	2	107 300	36,5 %	2,4 %	-0,5 %
Banlieues	5	18 352	6,2 %	1,8 %	2,6 %
Périurbain	89	54 783	18,6 %	2,3 %	2,0 %
Total espace rural	264	113 683	38,7 %	0,9 %	0,5 %

Source : Insee - Recensements de la population.

Croissance démographique dans la majorité des communes de Corse

Evolution annuelle de la population des communes entre 1999 et 2006



Source : Insee - Recensements de la population.

Les petites communes rurales, majoritaires en Corse (80 % comptent moins de 500 habitants), sont précisément celles qui bénéficient le plus de la reprise démographique. Leur population s'est accrue de 1,2 % par an depuis 1999 alors qu'elle baissait de 0,7 % par an entre 1982 et 1999. La majorité des villages suivent cette tendance.

Parmi les plus grandes communes de l'espace rural, la situation est contrastée. Les communes de 500 à 2 000 habitants, qui globalement gagnaient déjà des habitants entre 1982 et 1999, continuent de se densifier. Elles bénéficient pour la plupart de la proximité d'un pôle d'emploi, d'une desserte aisée par route nationale ou encore d'une situation littorale.

Leur croissance démographique s'établit à 1,6 % par an sur la période récente après 0,9 % entre 1982 et 1999. Cette accélération est particulièrement sensible en Corse-du-Sud et concerne notamment les communes de Conca, Lecci ou Viggianello au sud ou encore Cargèse à l'ouest. Néanmoins, en Haute-Corse, la plupart des communes rurales de taille moyenne (500 à 2 000 habitants) ont également une croissance démographique soutenue.

Citons par exemple Santa-Reparata-di-Balagna et Monticello en Balagne ou encore Cervione et Santa-Lucia-di-Moriani sur la Costa Verde. Cette densification des petites et moyennes communes rurales s'est probablement opérée au détriment des plus grandes villes avoisinantes. Ainsi, les communes rurales de plus de 2 000 habitants ont vu leur population augmenter modérément depuis 1999 (+ 0,3 % par an après + 0,9 % entre 1982 et 1999).

En Balagne, la densité de population est de 19,6 habitants / km² sur l'ensemble, mais les communes de OLMICAPPELLA, VALLICA (27 habitants en 1999), PALASCA, PIOGGIOLA et NOVELLA ont des densités inférieures à 5 habitants / km². La population était estimée à environ 19 825 habitants en 2004, avec une progression de 7,23% par rapport au recensement de 1999. On constate un solde migratoire positif (105 pour 10 000 habitants) en Balagne contre 238 pour 10 000 pour la CORSE), principalement d'origine d'Ile de France et de PACA. Les moins de 20 ans représentent plus de 20 % (24,7 % pour l'ensemble de la France) et la part des plus de 60 ans, plus de 26,5 % (21,1 % pour l'ensemble de la France). La population est donc relativement âgée. La Balagne comprend deux villes, CALVI (5 420 habitants en 2005) et l'ÎLE-ROUSSE (2 795 habitants en 2005) représentant environ 44 % de la population, où se concentrent les activités portuaires de transport et de plaisance. Elles réunissent aussi l'essentiel des lits touristiques marchands du Pays. Les pôles urbains de CALVI et de l'ÎLE-ROUSSE (et maintenant les villages proches) recueillent une grande partie de la population active

A Urtaca,

En 2012, la population d'Urtaca était estimée à 187 habitants. En effet, on observe un léger accroissement de la population depuis la fin des années 1990 à la suite d'une baisse significative depuis les années 1960. Entre 2006 et 2011, la population stagne et connaît peu d'évolution. Entre 2011 et 2016, la population est passée à 233 soit 51 habitants supplémentaires. Ce qui représente une évolution de + de 25 %.

Cette légère augmentation est due notamment à l'installation de populations au vu de l'attrait des prix du foncier dans cette partie de la région de Balagne.

2006	2011	2016
185	182	233

Source Insee

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,5	-1,5	-1,7	1,2	1,0	-0,3	5,1
taux du solde naturel en %	-0,7	-0,8	-1,1	-1,2	-0,2	0,8	-0,7
taux du solde apparent des entrées sorties en %	-0,8	-0,9	-0,6	-2,5	-1,2	-1,2	-5,4
Taux de natalité (‰)	12,3	9,0	6,7	3,4	8,9	16,3	7,0
Taux de mortalité (‰)	19,1	15,0	17,8	16,4	10,5	7,6	9,0

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales - État civil,

La densité moyenne d'habitants par km² tend à augmenter et évoluer depuis le début des années 1990, ce qui au regard de l'évolution de la population est cohérent.

POP T1 - Population

	1967(*)	1974(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	220	198	178	155	172	185	182	233
Densité moyenne (hab/km ²)	7,0	6,3	5,7	5,0	5,5	5,9	5,8	7,5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

La répartition de la population selon l'année de construction des bâtiments est révélatrice de cette faible densité puisque la majorité des nouvelles constructions se situe en périphérie du noyau villageois et s'organise de manière isolée et ponctuelle le long des voies de communication.

Cette densité moyenne de la commune reste l'une des plus faibles de la région Balagne.

A partir de la carte présentant de manière graduée les différents types de surfaces parcellaires du secteur Village de la Commune, un noyau villageois se distingue très largement.

Il s'agit d'une organisation relativement courante des villages de la région, reflétant ainsi la densité présentée ci-dessus. Ainsi, le découpage parcellaire est gradué selon la situation dans ce noyau villageois et se traduisant :

- D'une part par l'organisation de parcelles de petite surface autour et le long des voies de communication à l'intérieur du noyau villageois.
- D'autre part, des parcelles d'une plus grande surface en périphérie avec un maillage plus dilué des constructions présentes, se singularisant par une forme d'isolement.

Ainsi la répartition des surfaces parcellaires semble être un bon indicateur quant à la faible densité du village et notamment ses enjeux en matière de densification.

3. *Forte attractivité mais faible fécondité*

En Corse, la croissance de la population s'explique quasi-exclusivement par les mouvements migratoires, et ce quel que soit le type d'espace urbain ou rural. Ce phénomène est commun à l'ensemble des régions méridionales. Par ailleurs, il n'est pas nouveau puisque le solde naturel, c'est à dire la différence entre les naissances et les décès, n'expliquait déjà qu'une très faible part de la croissance démographique entre 1982 et 1999.

Depuis 1999, le solde naturel est presque nul en Corse, les quelque 2 700 naissances et décès annuels s'équilibrant. En particulier, le faible nombre de naissances s'explique par une structure par âge défavorable mais également par une fécondité nettement inférieure à la moyenne nationale.

En revanche, la Corse est particulièrement attractive. Ainsi, les flux migratoires entre la Corse et les autres régions se sont nettement intensifiés au cours des dernières années. L'excédent migratoire qu'enregistre la Corse concerne majoritairement des populations d'âge actif.

A Urtaca,

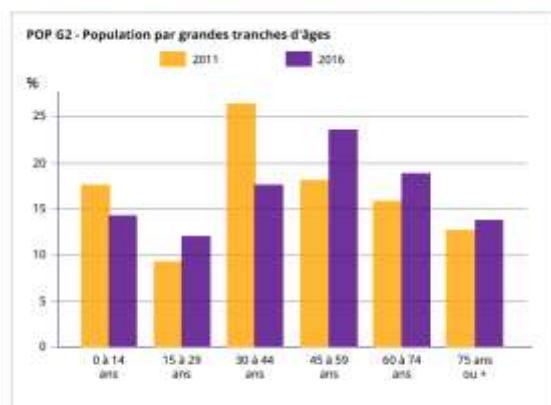
La Corse demeure une région âgée. La part des moins de 20 ans est sensiblement inférieure à la moyenne nationale et les plus de 75 ans représentent 10 % de la population contre 9 % pour la France. Urtaca ne fait pas exception à cette règle avec une population de 65 ans et plus très au delà de la moyenne nationale

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2016	%	2011	%
Ensemble	233	100,0	182	100,0
0 à 14 ans	33	14,2	32	17,6
15 à 29 ans	28	12,0	17	9,3
30 à 44 ans	41	17,6	48	26,4
45 à 59 ans	55	23,6	33	18,1
60 à 74 ans	44	18,9	29	15,9
75 ans ou plus	32	13,7	23	12,6

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



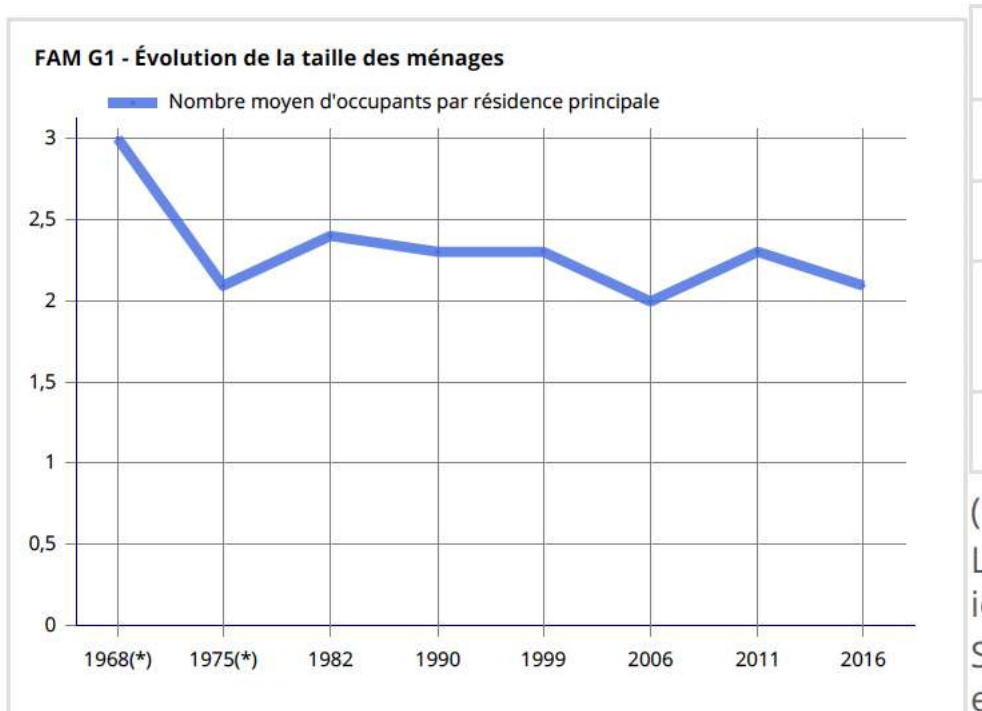
Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	-1,5	-1,5	-1,7	1,2	1,0	-0,3	5,1
taux du solde naturel en %	-0,7	-0,6	-1,1	-1,3	-0,2	0,9	-0,3
taux du solde apparent des entrées sorties en %	-0,8	-0,9	-0,6	-2,5	1,2	-1,2	5,4
Taux de natalité (%)	12,3	9,0	6,7	3,4	8,9	16,3	7,0
Taux de mortalité (%)	19,1	15,0	17,9	16,4	10,5	7,6	9,9

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.
Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales - État civil.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

« Près d'un tiers des ménages vit seuls, la part des familles monoparentales progresse et 64 % des ménages n'excèdent pas deux personnes. Résultat : l'an dernier, la France ne comptait plus que 2,37 personnes en moyenne par ménage, contre 2,39 personnes deux ans auparavant et 2,51 personnes en 1999. » extrait du journal Les échos.

Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,7 à 2,1 entre la fin des années 1960 et 2016. Plusieurs facteurs influencent cette évolution : la structure par âge de la population, l'évolution de la fécondité et les modes de formation des couples.

Vers la cinquantaine, s'amorce le départ des enfants : les ménages âgés sont de taille réduite et leur part dans l'ensemble s'accroît avec l'allongement de la vie. Une fois quitté le domicile familial, les jeunes attendent plus longtemps pour former un couple. Des couples qui, par la suite, se défont plus souvent qu'autrefois. Enfin, la taille moyenne des familles diminue.

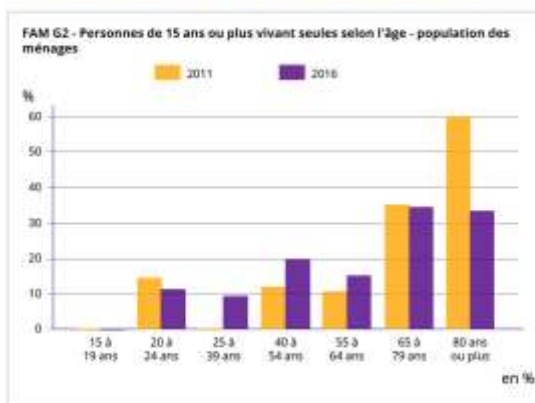
La proportion de ménages comptant une seule personne est passée d'un cinquième à un tiers entre les années 1960 et les années 2000. Dans le même temps, la part des ménages de trois personnes s'est réduite de 20 à 15 %, mais surtout la proportion de ceux de six personnes ou plus s'est effondrée de 10 à 1,7 %, un phénomène lié à la forte baisse des familles de plus de trois enfants.

La réduction de la taille des ménages a un impact conséquent en matière de logement. En effet, la diminution de la taille de la cellule familiale entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de logements nécessaires (plus du même type toutefois). Si l'on comptait 3 personnes par ménage (comme en 1975), la population actuelle aurait besoin de 25% de logements de plus. Ce phénomène constitue l'une des explications de la pénurie de ces dernières années.

A l'avenir, l'Insee prévoit que la taille moyenne devrait approcher les deux personnes par ménage en 2030, accroissant encore la demande de logements.

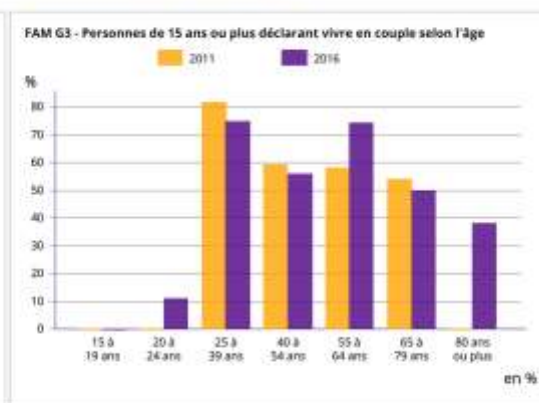
Quoi qu'il en soit, le besoin en logements, notamment pour les jeunes adultes en couple, restera l'un des enjeux sociaux déterminants des années qui viennent.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

4. L'habitat et ses évolutions

En Corse, le parc de logements a fortement augmenté depuis 1999. Cet accroissement concerne aussi bien les résidences principales, en parallèle à la croissance démographique très soutenue, que les résidences secondaires. De plus, ce parc évolue suite à une poussée du logement collectif qui rattrape presque le logement individuel. Enfin, les insulaires sont moins souvent propriétaires de leur logement que dans les autres régions françaises.

Le volume de résidences toutes catégories confondues a été multiplié par 2 au cours des 40 dernières années. Cela a eu pour conséquence un étalement urbain important caractérisé par un mitage de l'espace.

En effet, la grande majorité des constructions réalisées entre 1951 et 2012 s'organisent de manière dispersée sur le secteur du village.

La répartition entre le volume de résidences principales et secondaires démontre clairement une évolution importante de l'habitat communal. En effet, depuis le début des années 1990, le nombre de résidences secondaires a dépassé le nombre de résidences principales.

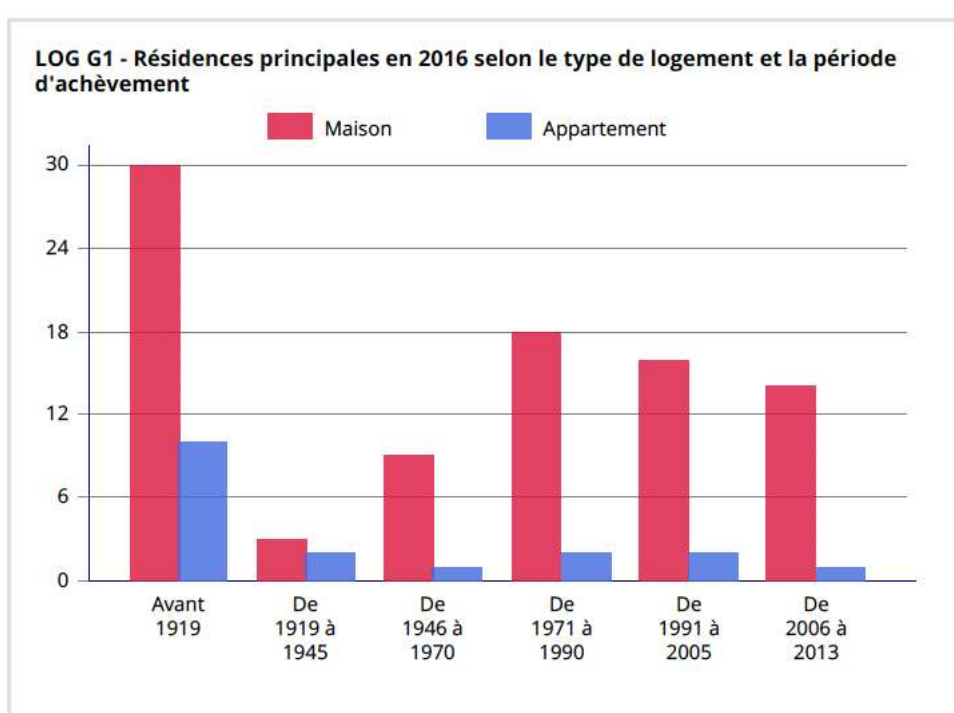
Si les résidences principales ont presque doublé en 40 ans, celui des résidences secondaires a été multiplié par 5 sur la même période.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2016	%	2011	%
Ensemble	243	100,0	213	100,0
Résidences principales	110	45,3	80	37,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	128	52,7	127	59,6
Logements vacants	5	2,1	6	2,8
Maisons	203	83,5	183	85,9
Appartements	38	15,6	29	13,6

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019 .

LOG G1 - Résidences principales en 2016 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2014.
Source : Insee, RP2016 exploitation principale,
géographie au 01/01/2019.

La situation privilégiée et les facilités d'accès à la Commune contribuent à créer une pression foncière importante et génère un taux de résidences secondaires (53% du parc de logements) particulièrement important. Il convient toutefois de noter qu'entre 2011 et 2016, le taux des résidences secondaires à baisser de 7%, ce qui tend à montrer l'attractivité de la Commune pour les résidents permanents.

La vacance des logements qui était nulle du parc en 1968 représente encore très peu aujourd'hui avec seulement 5 logements vacants recensés. Cette vacance ne peut constituer un gisement à exploiter.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

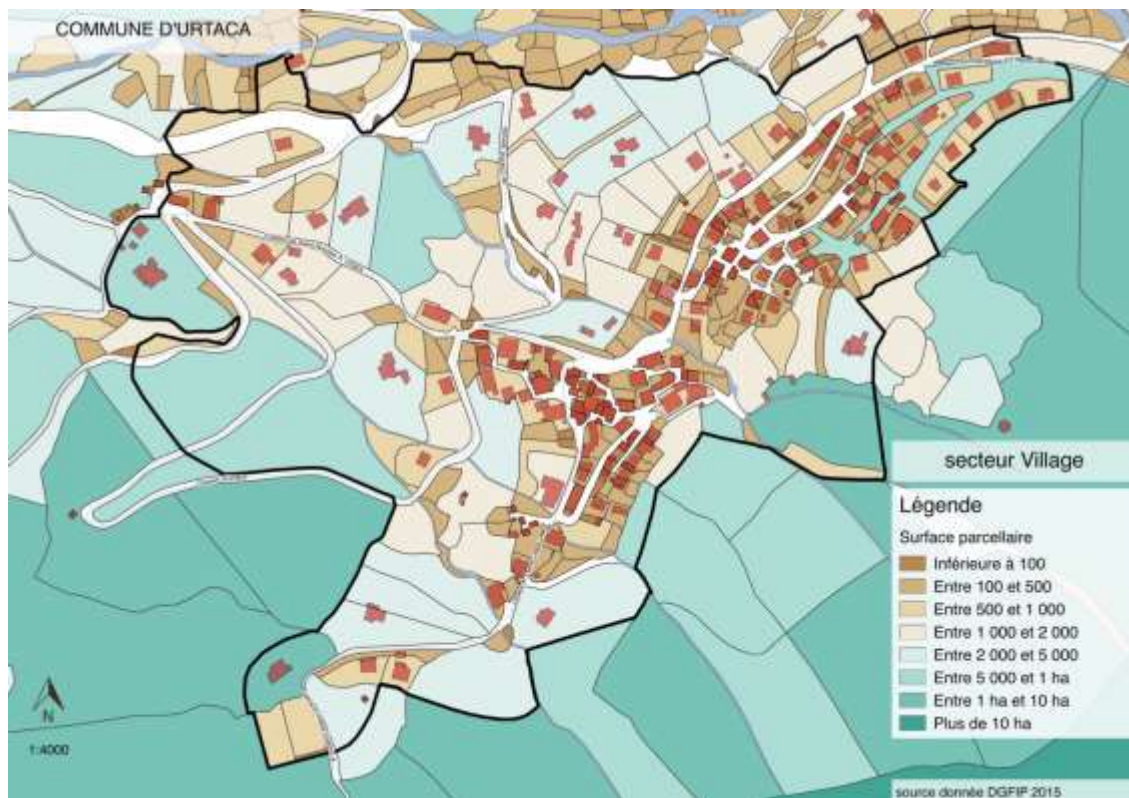
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Ensemble	86	122	135	154	155	193	213	243
Résidences principales	71	91	75	66	75	92	80	110
Résidences secondaires et logements occasionnels	15	29	56	78	72	98	127	128
Logements vacants	0	2	4	10	8	3	6	5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

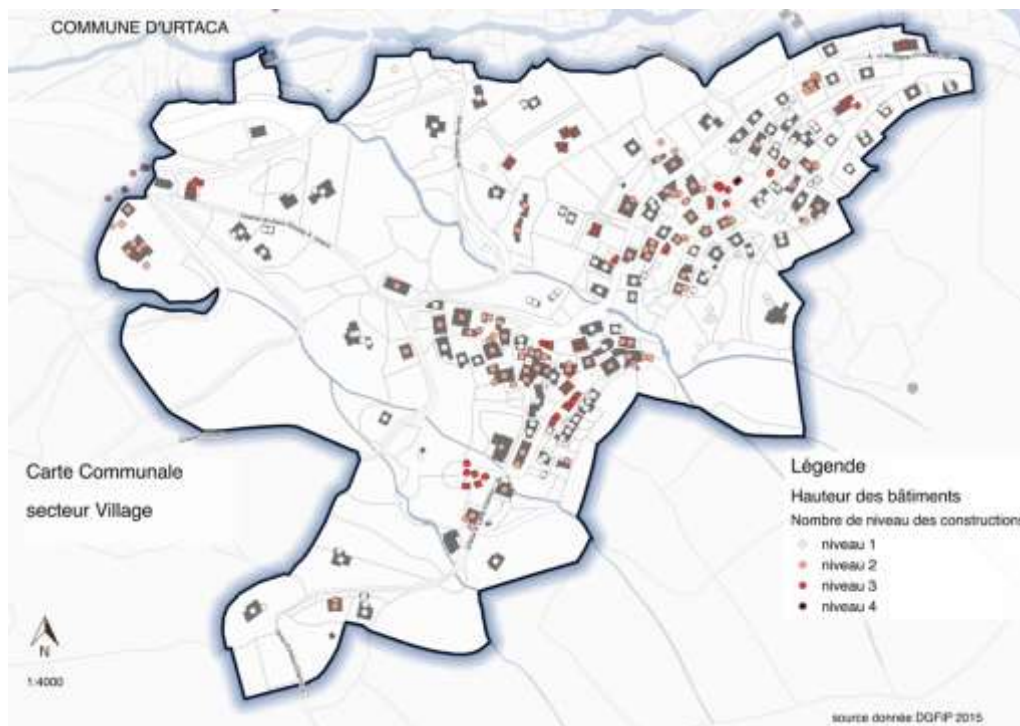
5. Une répartition des constructions qui tend vers l'isolement et l'étalement



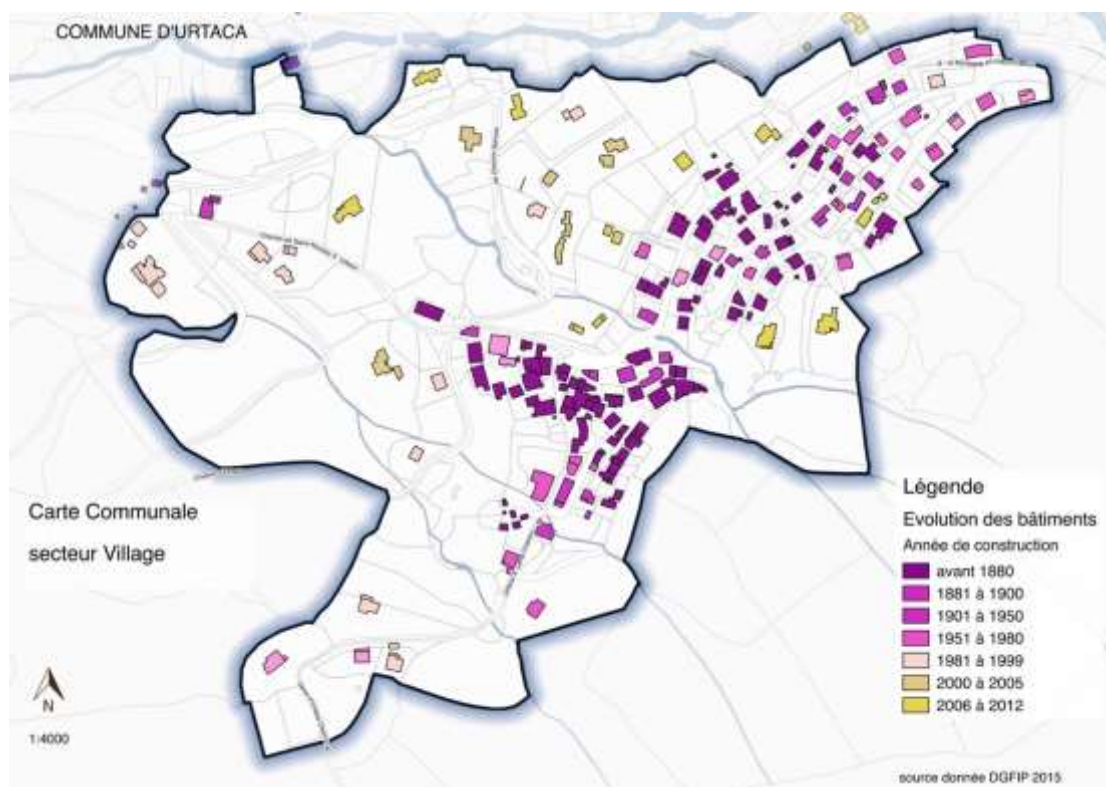
La morphologie urbaine de la commune dans son ensemble présente ainsi les caractéristiques de ce qui est traditionnellement appelé “le village Corse” ; Organisation assez typique représentée par un découpage parcellaire relativement gradué : de petites parcelles concentrées autour des axes de communication dans le noyau villageois et des parcelles d’une surface plus importante en périphérie avec un maillage plus dilué se singularisant ainsi par une forme d’isolement.

Morphologie urbaine caractéristique que l’on observe également selon la hauteur des bâtiments puisque dans le noyau villageois, cette hauteur est relativement importante avec des surfaces plus concentrées des bâtiments (sur 4 niveaux), noyau villageois marqué par une forte densité.

Tandis qu’en périphérie, les bâtiments présentent des surfaces plus importantes et une hauteur plus limitée (sur 2 niveaux).



Cette morphologie urbaine duale de la commune est relativement récente puisqu'une grande partie des constructions situées en périphérie date de la période 1981 / 2016.



Le caractère récent de l'étalement et de l'isolement des constructions reflète ainsi le taux de densité de la commune ainsi que le caractère typique du « village corse » que présente le noyau villageois de la commune d'Urtaca.

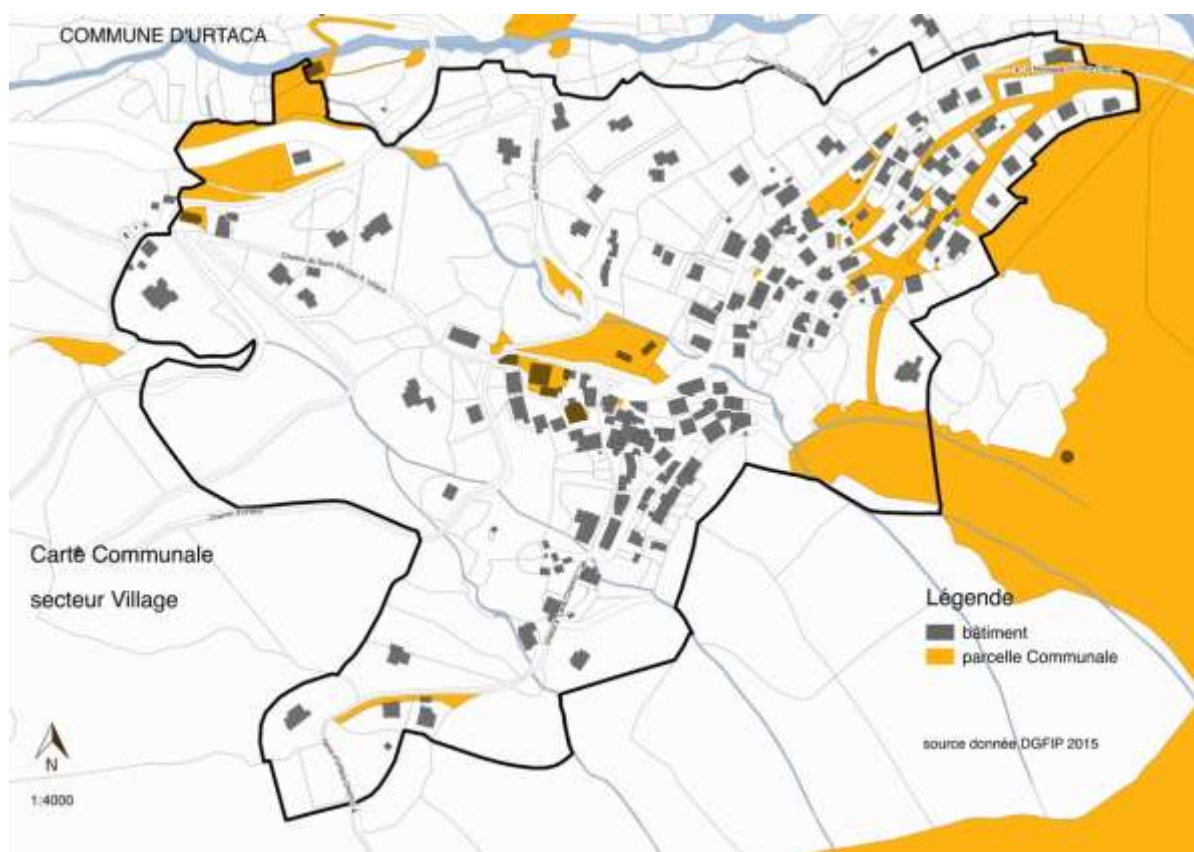
6. La carte communale de 2015

6.1. 7.1 ANALYSE GÉNÉRALE

La carte communale d'Urtaca a été votée par le Conseil Municipal en date 10 avril 2011 puis approuvée par arrêté préfectoral du 9 juin 2011. Elle a fait l'objet d'une modification simplifiée en 2015.

La commune a une superficie de 3126 hectares et la Carte Communale classe 28,86 hectares en zone U et 3090 en zone N.

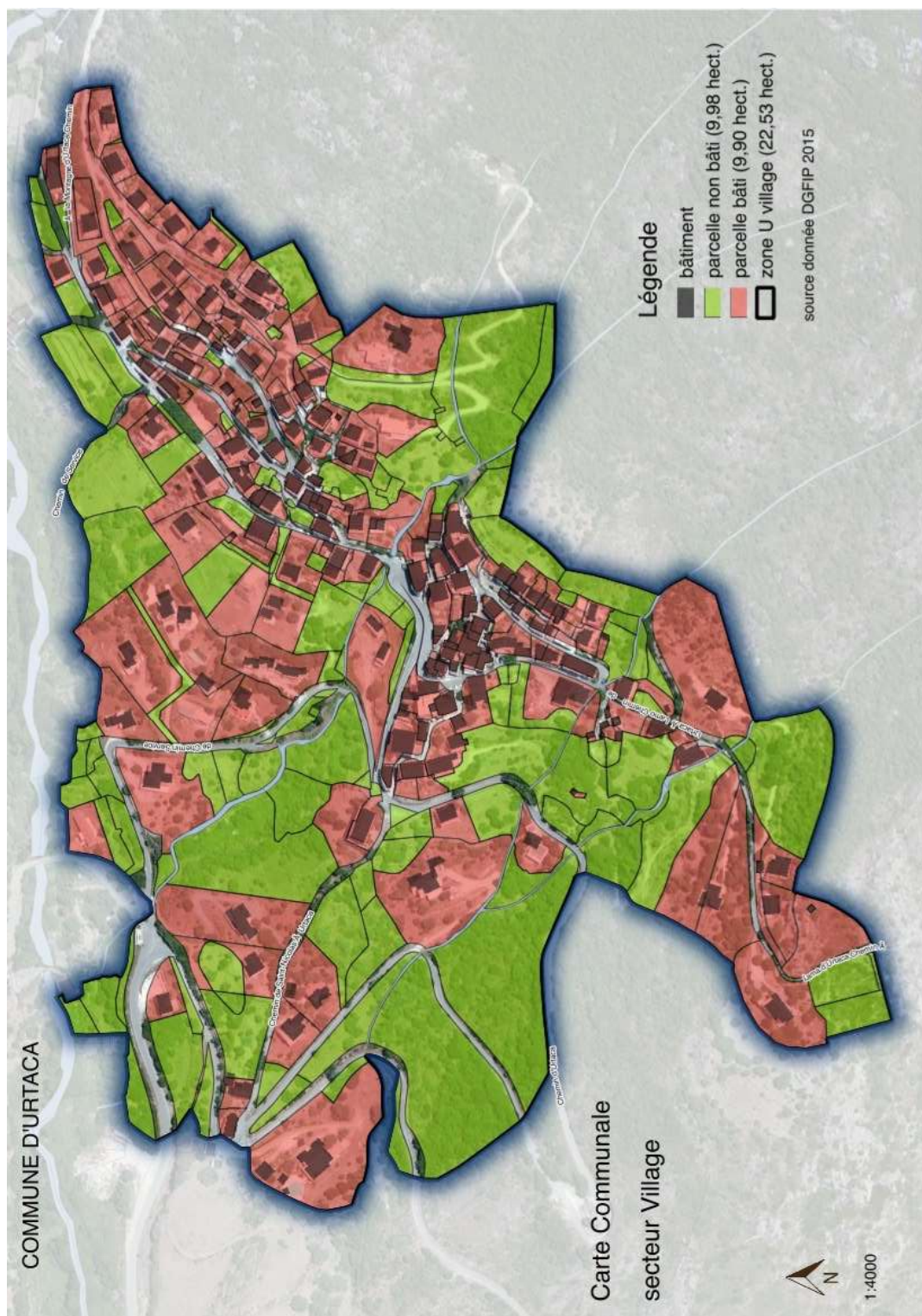
Ce découpage et cette répartition du zonage suivent sensiblement l'évolution des demandes de permis de construire en 2007 et 2015 concernant notamment des parcelles situées sur les limites du secteur village.



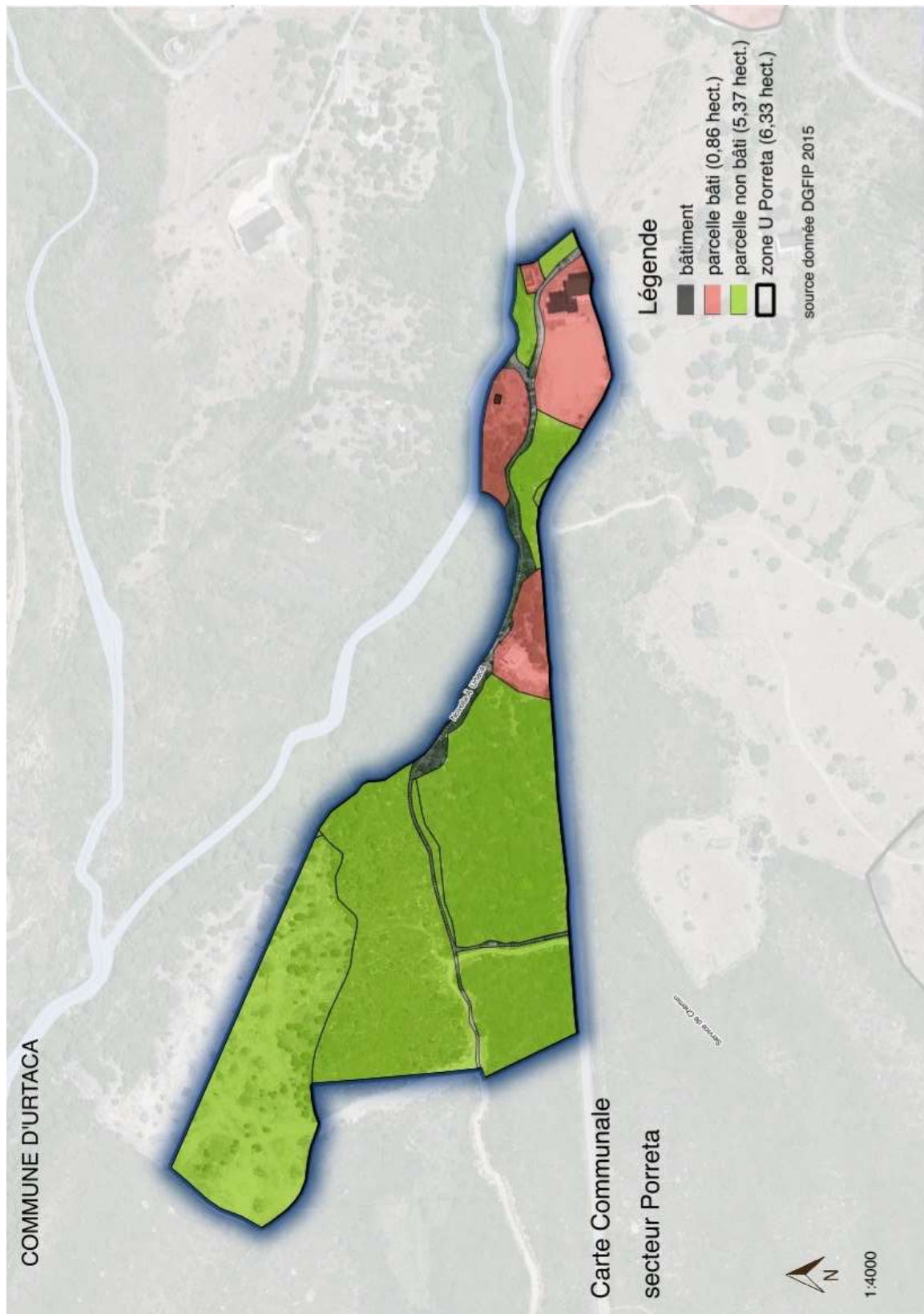
On peut également noter que le foncier proprement communal a été relativement peu mobilisé (voir la carte ci-dessus). Il présente toutefois des opportunités relativement limitées.

D'autre part, le secteur village de la carte communale possède autant de surfaces non bâties que de surface bâties. Il faut y voir un phénomène lié à la structure foncière des propriétés où l'acte de construction vient impacter des entités foncières importantes.

Cette organisation diluée de la répartition des constructions suppose ainsi une politique de densification à mettre en place par le biais du document d'urbanisme. La Carte Communale a néanmoins relativement bien fonctionné et surtout permis de contenir l'urbanisation dans la périphérie immédiate du noyau villageois.

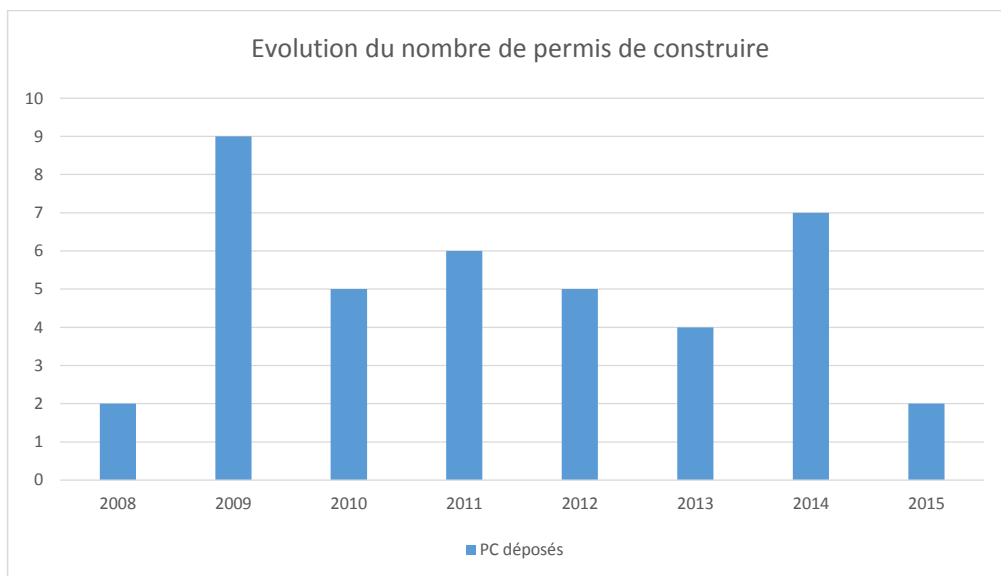


Le secteur Poretta, également en zone U, et isolé du reste du village présente également de larges surfaces non bâties dans lesquelles peut s'étendre l'urbanisation le long des voies de communication. Il convient ici, de préciser que l'importance du secteur constructible de Poretta résulte du projet de création d'une maison de l'autisme. Ce projet pourrait connaître de nouvelles avancées, l'autisme devenant un enjeu national, avec une politique



d'envergure.

7. Les autorisations de construire



Le nombre de demandes de permis de construire est relativement stable avec une moyenne de 5 par an. On note toutefois une augmentation significative en 2009 et inversement une baisse sensible en 2008 et 2015. La tendance se poursuit de manière stable avec en moyenne 5 permis de construire déposés par an sur la période 2016 / 2019.

A l'examen des autres communes de Corse, Urtaca a subi, un relatif phénomène de stagnation lié à la crise économique. Dans le même temps, les centres urbains proches ont développé une offre importante (Bassin du grand Bastia et Centre Corse) sans augmentation significative de population.

Année	Accordés	refusés	PC déposés	% de refus
2008	1	1	2	50%
2009	7	2	9	22%
2010	4	1	5	20%
2011	5	1	6	17%
2012	3	2	5	40%
2013	2	2	4	50%
2014	6	1	7	14%
2015	2	0	2	0%
Année	Accordés	refusés	total	% de refus

Ce phénomène d'évolution du nombre de demandes de permis de construire est visible sur deux secteurs de la Commune : le secteur PORETTA et le secteur VILLAGE.

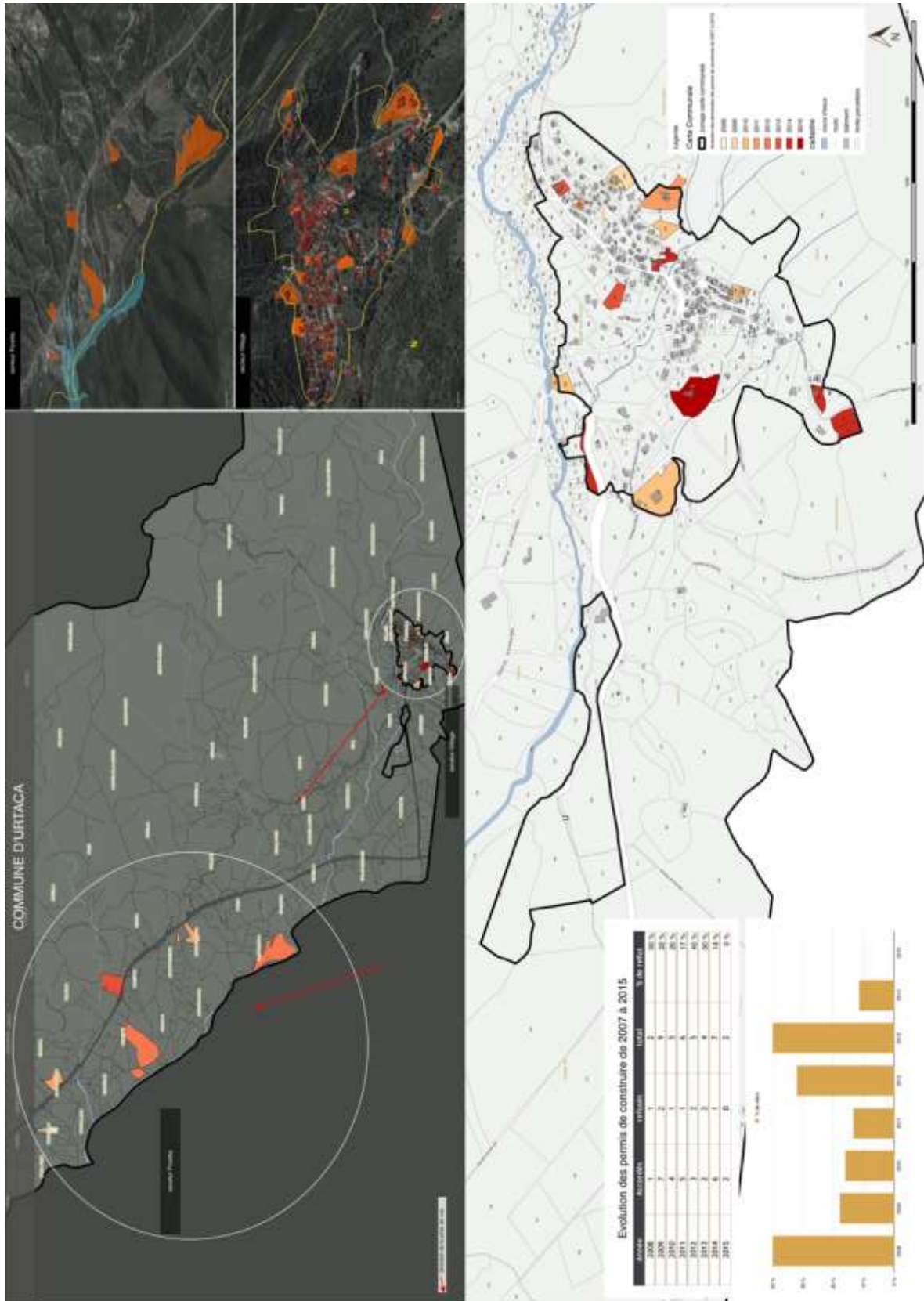


Le taux de refus est particulièrement important surtout à partir de l'année 2007. Il faut y voir les conséquences de l'absence de document de planification et l'application du Règlement National d'Urbanisme.

Il convient de pondérer toutefois ce taux de refus car, à l'examen des dossiers de permis de construire, il s'avère que certaines demandes sont présentées plusieurs fois.

Il faut peut-être y voir un déficit en service de proximité pour expliquer les règles d'urbanisme.

L'approbation prochaine du PLU aura pour salubre conséquence de fixer une règle stabilisée et compréhensible.



8. Les centres de vie

La commune de Urtaca présente un niveau de services et d'activités apparent relativement faible avec une mairie, une poste et quelques commerces.

Ce qui, au regard de sa population permanente semble tout à fait normal, tout au moins habituel. Il convient toutefois d'apprécier la présence de ces services au regard de la population assez faible. En corrélant la population de 2019 (environ 240 habitants), le niveau de services paraît du coup assez important.

Il convient de signaler que si la population permanente s'établit aux alentours de 240 personnes, la période estivale voit un afflux supplémentaire de 400 personnes.

SERVICE PUBLIC	SANTE :	HOTELS-RESTAURANTS-CAFES :
<ul style="list-style-type: none"> - La POSTE (Village), - Mairie 		<ul style="list-style-type: none"> - FABIEN MANIGAND (Bar de la Place)
EPICERIES-SUPERETTES-COMMERCES ALIMENTATION	TOURISME	COMMERCES
<ul style="list-style-type: none"> - MARTELLI Annonciade (village) - MOLLI Antoine (village) 	<ul style="list-style-type: none"> - ERNAGHJU BOUYRIE.S (route territoriale) 	<ul style="list-style-type: none"> -
SOCIETES-ENTREPRISES	EXPLOITATIONS AGRICOLES	ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES
	<ul style="list-style-type: none"> - BONAVITA BLASINI Pierre (oliveraie) 	<ul style="list-style-type: none"> -

Globalement, le tissu économique est relativement peu pourvu, ce qui s'explique par la situation assez isolée du village mais aussi par sa relativement faible population permanente, son isolement en entrée de Balagne, son accès.

9. L'agriculture

Les espaces agricoles ont une fonction économique et sociale et en outre une fonction environnementale en matière de paysages, de coupures d'urbanisation, de prévention des risques naturels et de préservation de la biodiversité.

A ce titre, ils jouent un rôle important tant en Balagne que sur le territoire de la commune d'Urtaca

Ils doivent être identifiés, maintenus dans leur ensemble afin d'assurer une continuité fonctionnelle. Il convient de rechercher la continuité des communications, de la maintenir, de la rétablir.

Le principe, dans ces espaces, et de n'autoriser que les constructions et installations strictement nécessaires au fonctionnement et au développement de l'activité agricole.

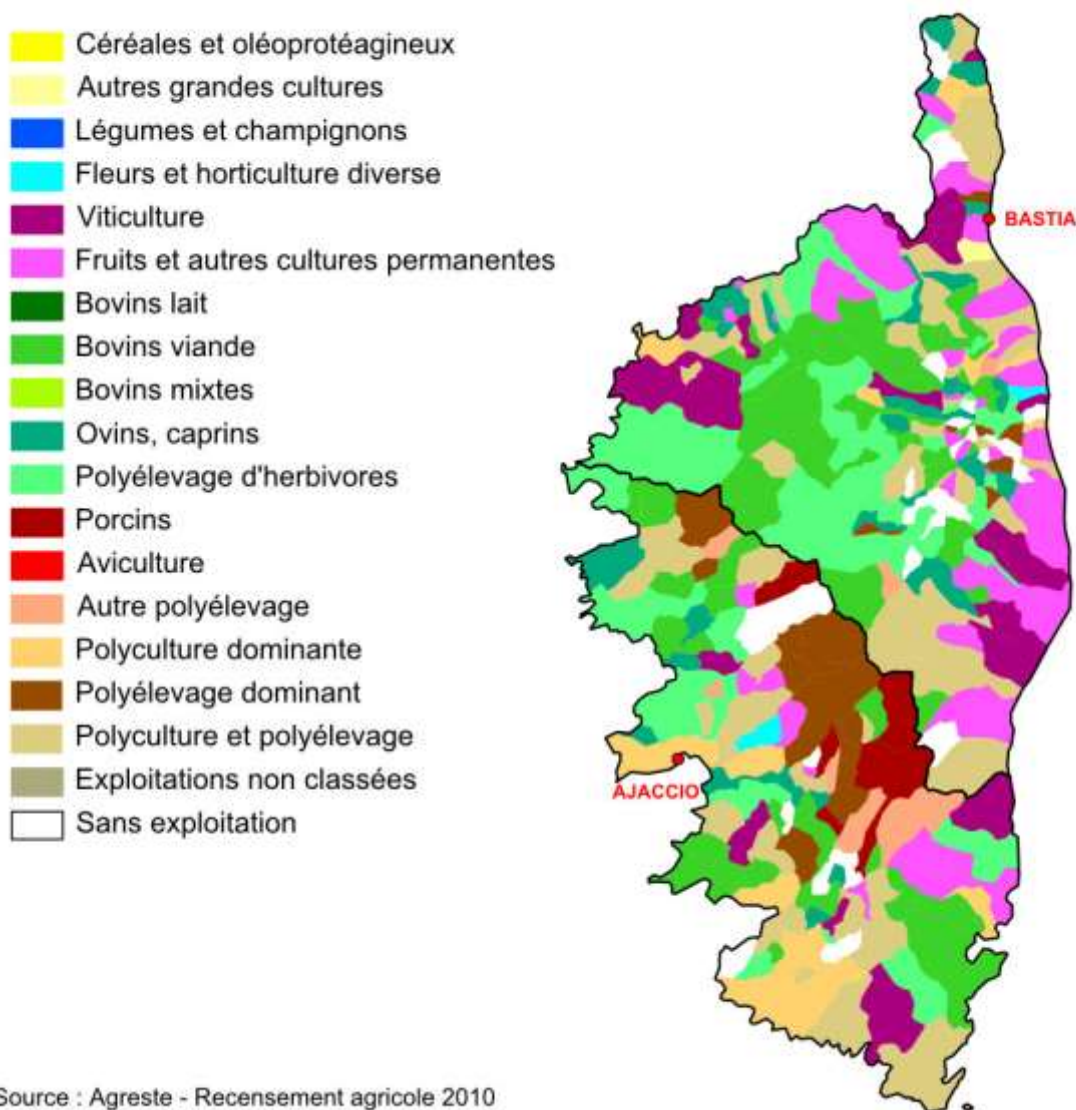
Au dernier recensement agricole, la population agricole corse comptait 5000 personnes (source Agreste) représentant une force de travail de 4 040 UTA. Une baisse de 14% avait été constatée. Le nombre des chefs d'exploitation et co-exploitants atteints 3000 personnes avec, toutefois, une baisse des effectifs de 30%.

Pour comparaison, le nombre d'exploitations, sur la même période, a baissé de 24 % en Italie, 36 % en Allemagne et 26 % sur le reste du territoire métropolitain.

La surface moyenne actuelle des exploitations, en Corse, est de 60 hectares.

La Commune d'URTACA, ayant parfaitement conscience de l'importance de l'agriculture a lancé, simultanément à la poursuite de son projet de PLU, l'élaboration d'un DOCOBAS. La réalisation du dossier DOCOBAS intègre les communes voisines de Pietralba et Lama pour des raisons de pertinence de territoires exploités ;

Orientation technico-économique de la commune



Donnée nationale : Les exploitants agricoles représentaient 47 % de la population active en 1957 et n'en représentent plus que 1 .5% (alors que le tourisme emploie 14% de la population locale).

En Balagne, les activités plus strictement agritouristiques (accueil hébergement) sont peu développées : officiellement, seuls 4% des exploitants les pratiquent (données RGA 2000). Elles permettent néanmoins d'augmenter le revenu agricole. Toutefois, compte tenu de leur statut agricole (avantageux en matière d'imposition), l'activité touristique ne doit pas dépasser 50% du revenu agricole.

La Balagne est un territoire rural touristique dont les restes du riche passé agropastoral sont réappropriés et réhabilités comme support de développement local. Les exploitants agricoles, en tant qu'artisans du terroir, sont au cœur de ce processus de patrimonialisation et peuvent espérer tirer profit de sa revalorisation culturelle et économique : alors qu'ils

subissent la pression foncière, la demande touristique de terroir apparaît comme étant une opportunité de maintien pour l'agriculture de Balagne.

L'activité d'accueil-hébergement rapporte environ deux fois le revenu agricole. la vente directe via l'activité de ferme auberge est largement mieux valorisée par les touristes, qui consomment simultanément le produit du terroir, même s'il n'est pas labellisé, et le service rendu. (le kilo de veau de 8 mois (poids carcasse) est vendu entre 4,5 € et 6 € à l'association de producteurs –éleveurs de Balagne, le broutard (1 5 mois) est valorisé 50 €/kg à la ferme-auberge.

A Urtaca, l'agriculture représente 2,4% de la population active soit au total 1 salarié

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	27	100,0	21	5	0	1	0
Agriculture, sylviculture et pêche	4	14,8	3	1	0	0	0
Industrie	4	14,8	2	1	0	1	0
Construction	5	18,5	4	1	0	0	0
Commerce, transports, services divers	12	44,4	12	0	0	0	0
dont commerce et réparation automobile	3	11,1	3	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	2	7,4	0	2	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019.

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	40	100,0	15	0	25	0	0
Agriculture, sylviculture et pêche	1	2,5	1	0	0	0	0
Industrie	26	70,0	3	0	25	0	0
Construction	6	15,0	6	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	0	0,0	0	0	0	0	0
dont commerce et réparation automobile	0	0,0	0	0	0	0	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5	12,5	5	0	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019.

CEN T3 - Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2015

	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	27	100,0	40	100,0
Sphère productive	12	44,4	26	65,0
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	15	55,6	14	35,0
<i>dont domaine public</i>	2	7,4	5	12,5

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019.

Les enjeux :

Le développement de l'activité agricole se heurte à trois principales contraintes de la micro-région :

- La hausse des prix des terres et des bâtiments agricoles du fait de la spéculation foncière
- Les difficultés liées à l'augmentation des périodes de sécheresse (la Balagne fait partie des régions les moins boisées de Corse) Avec un taux de boisement d'environ 6%, elle subit les conséquences écologiques classiques des régions au couvert forestier insuffisant (allongement des sécheresses, disparition des sources...)
- La faiblesse des réseaux d'irrigation

Les propositions :

- ⇒ Etablir un zonage tenant compte des potentialités agricoles, forestières et pastorales du foncier et fixant des limites à la constructibilité
- ⇒ Développer des actions d'extension de forêts
- ⇒ Optimiser la gestion des réserves d'eau existantes et en en créer

SYNTHESE

L'agriculture, un vecteur fort de développement économique et même au delà

Urtaca est une commune qui possède un réel potentiel agricole au travers de ses surfaces à fortes potentialités. Malgré la déprise agricole à la fin des années 90, l'agriculture est bien présente et occupe aujourd'hui près de 40 % de la surface communale, avec une majorité des surfaces en plaine.

En effet, aujourd'hui, 37% du territoire communal a fait l'objet d'une déclaration de surface agricole soit 728 hectares.

L'enjeu du Plan Local d'Urbanisme sera de maintenir cette surface mais aussi de réorganiser les structures de production et leur assiette foncière en :

➤ **Poursuivant une politique de limitation d'étalement urbain**

La progression du développement de l'urbanisation, sur ces dix dernières années, est relativement peu marquée ce qui est très sûrement la conséquence de l'absence de document d'urbanisme. Il s'agira, à travers la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme, de poursuivre cette action en limitant l'étalement urbain.

La commune est toutefois confrontée à une problématique importante et prégnante pour l'avenir car les exploitations devront trouver un repreneur d'ici les dix prochaines années. Il s'agit là d'un véritable enjeu d'avenir car les arrêts d'exploitation pourraient remettre en cause l'occupation du territoire.

➤ **Identifiant les terres à fortes potentialités et en les irriguant**

Il est également apparu que des terres à fortes potentialités ne sont pas exploitées. Il serait pertinent d'y développer l'irrigation pour permettre aux agriculteurs d'intensifier les surfaces qu'ils possèdent.

De plus, il y a un grand potentiel de diversification vers des activités agritouristiques et oléicoles sur la commune. Les débouchés commerciaux sont facilités par la situation privilégiée de la commune. Et les nombreux signes de qualité et de certification sont autant de gages de réussite à l'implantation de nouvelles unités et à la transmission du capital productif.

➤ **Engageant une modernisation des exploitations**

Pour conserver et renforcer ce secteur économique, il faudra nécessairement préserver ces espaces agricoles, engager un programme ambitieux de modernisation des exploitations et préparer leur transmission dans un avenir très proche. Car l'agriculture joue un rôle économique, social ainsi qu'un rôle environnemental et paysager sur la commune de Urtaca mais aussi sur les communes voisines.

Synthèse des mesures de valorisation agricole

ENJEUX	MESURES PROPOSÉES	OUTILS
PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES RESTANTS	Préserver les zones agricoles --- -- Promouvoir des formes urbaines visant à une économie de l'espace	Association Foncière de Propriétaire Réserve Foncière Agricole Orientation d'aménagement au sein du PLU ---- Etude des potentialités urbaines et des dents creuses Plan de Référence Urbain
MAINTENIR DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SUR LA COMMUNE	Anticiper les cessations d'activité et rechercher des candidats à la reprise	Connaissance des exploitations agricoles du territoire communal ---- Communication
PROTEGER LES SITES D'EXPLOITATION	Faire cohabiter au mieux les activités et bâtiments agricoles avec les espaces habités ou à urbaniser	Application du principe de réciprocité sur les bâtiments d'élevage art. L111-3 du code rural) Application du périmètre de protection à l'ensemble des bâtiments agricoles (100 m) afin de laisser une marge de développement pour les exploitations et de limiter les conflits de voisinage.
PRESERVER L'ACCES AUX PARCELLES ET LIMITER LES RISQUES D'ENCLAVEMENT DES PARCELLES AGRICOLES	Eviter le mitage des espaces agricoles qui accélère la perte des surfaces agricoles et complique l'exploitation agricole	Zonage adapté du PLU Adapter les aménagements (trottoirs, largeur et sortie de route...) pour le passage des engins agricoles
MAINTENIR LE LIEN ENTRE AGRICULTEURS, ELUS ET POPULATION LOCALE	Poursuivre la concertation dans le cadre de l'aménagement et du développement de la commune ---- Valoriser les exploitations ayant des productions intégrées à l'économie locale	Diagnostic agricole dans le cadre des documents d'urbanisme ---- Promotion des productions issues du territoire communal



Les premières orientations du projet d'aménagement et de développement durable

1. *Le champ des orientations générales et objectifs du PADD*

Il est défini en ces termes par l'article L. 123- 1 – 3 introduit dans le code de l'urbanisme par la Loi ENE, modifié par l'ordonnance n° 2015- 1174 du 23 septembre 2015 et devenu l'article L 151-5 :

«Le projet d'aménagement et de développement durables définit :
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.»

La répartition des matières entre les deux premiers paragraphes ne semble pas obéir à des critères très rigoureux. La plupart d'entre elles sont appréhendées simultanément par plusieurs législations. L'idée était peut-être de regrouper dans le premier paragraphe les thématiques qui relèvent à titre principal des politiques d'aménagement et d'urbanisme et, dans le second, des questions que ces dernières doivent prendre en compte mais qui sont régies par d'autres législations que celles de l'urbanisme ? Quant au troisième paragraphe, il a un caractère spécifique : il concerne la définition d'objectifs de modération de la consommation de l'espace.

2. **LE PADD, PORTEE ET CONTENU**

2.1. **LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement territorial à long terme, vision pouvant être complétée par des orientations ou prescriptions

plus opérationnelles, incarnations de l'engagement de la commune pour son accomplissement.

Le contenu du PADD a été réformé par le décret du 9 juin 2004, modifiant le code de l'urbanisme. Désormais, le PADD et les orientations d'aménagement constituent 2 documents distincts.

L'article L 151-2 du code de l'urbanisme précise en effet que :

« Le plan local d'urbanisme comprend :

- ⇒ un rapport de présentation,
- ⇒ le projet d'aménagement et de développement durable de la commune
- ⇒ un règlement ainsi que des documents graphiques.

Il peut comporter en outre des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs, assorties le cas échéant de documents graphiques. Il est accompagné d'annexes ».

L'article L 151-5 du code de l'urbanisme prévoit que :

Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L101-1 et L101-2 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune ».

Ces orientations générales d'urbanisme et d'aménagement concernent l'organisation générale du territoire communal. Elles doivent respecter les principes du développement durable¹ dans le domaine de l'urbanisme.

L'article L101-1 du Code de l'Urbanisme stipule que :

«Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

L'article L101-2 précise que :

« Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

➤ **L'équilibre entre :**

- le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement

de l'espace rural, d'une part,
● et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part,
en respectant les objectifs du développement durable ;

➤ **La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural**, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière :

- d'habitat,
- d'activités économiques, notamment commerciales,
- d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général
- ainsi que d'équipements publics,

en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux ;

➤ **Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, intégrant :**

- la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile,
- la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains,
- la réduction des nuisances sonores,
- la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti,
- la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».

2.2. *LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT*

Il s'agit d'une partie facultative du PLU.

L'article L151-1 précise en effet que :

«Les PLU peuvent, en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour :

- mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine,
- lutter contre l'insalubrité,
- permettre le renouvellement urbain
- et assurer le développement de la commune.

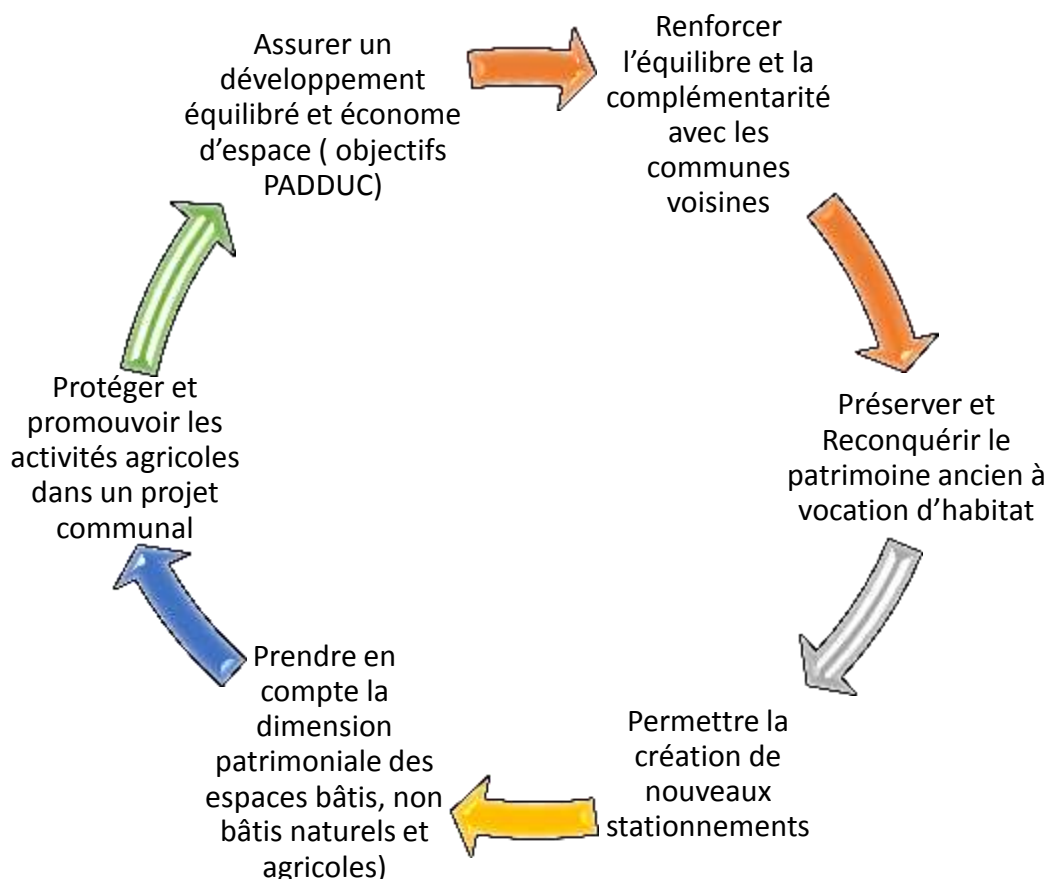
Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics ».

2.3. OPPOSABILITE DU PADD ET DE SES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Le PADD n'est pas opposable aux permis de construire, en revanche, les orientations d'aménagement et le règlement doivent être cohérents avec lui ; Les orientations d'aménagement facultatives s'imposent aux opérations de construction ou d'aménagement en termes de compatibilité, c'est-à-dire que ces opérations doivent en respecter l'esprit sans les suivre au pied de la lettre. Le règlement et ses documents graphiques s'imposent en termes de conformité, c'est-à-dire que leurs règles doivent être respectées strictement.

3. DU DIAGNOSTIC AUX ORIENTATIONS : LES GRANDS EQUILIBRES DU TERRITOIRE

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, le diagnostic a permis de mettre en valeur les atouts propres à la commune d'Urtaca, mais aussi les orientations supra-communales exprimées dans le PADDUC et le projet du SCOT de Balagne. Des enjeux ont été dégagés et constituent une base sur laquelle s'appuient les orientations du P.A.D.D.



La commune souhaite aujourd'hui affirmer un projet qui se fonde sur le souci d'**assurer un développement à Urtaca en préservant la qualité patrimoniale du site et une qualité de vie au quotidien à ses habitants.**

Urtaca, Une position stratégique

La commune d'Urtaca a développé une trame urbaine d'une grande qualité historique, s'inscrivant dans un site géographique exceptionnel entre moyenne montagne, entrée de la Balagne et mer.

Le territoire se compose de 3 entités distinctes : un village juché sur un promontoire, une plaine agricole, un espace intermédiaire, entre les deux autres, aujourd'hui en friche.

Urtaca doit, aujourd'hui, s'inscrire dans une nouvelle dynamique : sa construction a résulté d'un impératif besoin de défense, il fallait se protéger des assaillants et les voir venir. Aujourd'hui, cette volonté de protection n'est plus nécessaire et il convient, au contraire, de permettre au village de redescendre, de manière mesurée et raisonnée, vers la plaine.

Issus du diagnostic et de la volonté municipale, les quatre thèmes qui sont développés dans le P.A.D.D. sont les suivants :

